



Conseil municipal | Séance du 9 décembre 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-12-09-1 | Administration générale - Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2021

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 3 décembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 09 décembre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Alia Cheikh, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Madame Murielle Renaux, Monsieur Johan Quérueil donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Madame Florence Boucard.

Etaient excusés :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Secrétaire de séance :

Monsieur Gregory Leconte

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 13/12/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20211209-lmc124058-DE-1-1

Affiché ou notifié le 14 décembre 2021

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 14 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

Etaient excusés :

Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Laëtitia Le Behec

Monsieur le maire ouvre la séance

Il procède à l'appel des présents.

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le maire propose comme secrétaire de séance Madame Laëtitia Le Behec, ce que le Conseil municipal accepte.

Monsieur le maire : Comme il en est maintenant d'usage dans le conseil municipal je vous invite à faire un point d'intervention concernant la situation générale, le contexte national ou local si vous le souhaitez. Y a t-il des formations politiques qui souhaitent prendre la parole ?

Madame Tessier : Si je prends la parole ce soir c'est pour évoquer un sujet qui est malheureusement revenu dans des conditions dramatiques dans l'actualité :

La sécurité routière.

Je ne souhaite pas prendre la parole pour incriminer la municipalité, ni juger. Ce qui est fait, doit être fait ou reste à faire.

Je voudrais seulement dire que j'habite rue de la République, qu'il y a une école, que c'est une belle ligne droite, une rue étroite et que la limitation à 30km/h n'est absolument pas respectée. Les riverains se mettent en danger pour sortir leur véhicule de leur garage. Il n'y a aucune visibilité et des voitures roulent à vive allure. Les enfants en dehors de la sortie d'école jouent dans les rues à sens unique perpendiculaires. Sens uniques non respectés bien entendu.

Des véhicules dégradés et tellement d'autres incivilités sur toute la ville. Dans chaque quartier c'est la même chose.

Je vous interpelle pour savoir, ce que, nous, élus de divers mouvements politiques, habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray concernés et inquiets, pouvons faire pour améliorer la sécurité dans nos rues, nos quartiers.

Quelles actions collectives et préventives pouvons-nous organiser pour faire bouger la Métropole, l'Etat et obtenir des moyens et des solutions sur ce sujet préoccupant et qui n'est malheureusement pas récent ?

Pourrions-nous envisager de travailler collectivement avec, par exemple, une commission des délits routiers qui inclurait l'ensemble des groupes et qui se financerait par les verbalisations, afin de faire de la prévention et des aménagements supplémentaires ?

Les habitants de certains quartiers regrettent qu'il n'y ait pas de réunion de quartier sur leur secteur, afin d'évoquer ce genre de sujets, serait-il possible de créer de nouveaux comités de quartier pour faciliter l'expression populaire.

Je pense qu'en tant qu'élus mais aussi de principe, tous, habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray, nous sommes extrêmement concernés par ces problèmes. Je souhaite sincèrement que ce sujet avance.

Monsieur Quéruel : Au nom de notre groupe « Rouvray Debout », je souhaitais intervenir sur différents sujets à l'ordre du jour de notre conseil :

ZFE Mobilité

La Métropole sollicite notre conseil pour avis sur le projet de ZFE dont le territoire pourrait englober notre ville et concerner chacun de nos habitants.

C'est l'Etat, qui, pour notre bien, impose à la Métropole de Rouen de signer pour une ZFEm (Zone à faibles émissions-mobilité) interdisant l'accès de cette zone aux véhicules poids lourds, utilitaires ou particuliers selon leur supposé degré de pollution, en réalité leur année de mise en circulation. C'est déjà un problème puisque le rapport même de présentation rapporte des études montrant que cette échelle est en réalité inadéquate. Pour mesurer la pollution il faudrait appliquer aux véhicules le nombre de km parcourus et là, ce sont les poids lourds et les véhicules utilitaires les plus polluants.

Par ailleurs, si les mesures de la qualité de l'air mettent en évidence l'impact du trafic routier pour les dioxydes d'azote, il n'en est pas de même pour les fines particules dont le 1er pollueur est l'industrie, pour laquelle aucune mesure ne semble envisagée.

Ainsi en juillet 2022, nous aurons interdiction de circuler ou stationner dans les 16 communes de la métropole choisies si notre vignette crit'air est supérieure à 4.

Pourquoi ces 16 villes ? Aurait-on fait le choix d'exclure de la zone, les grands centres commerciaux de Barentin et Tourville ? Les zones industrielles de Petit et Grand Couronne, là où Amazon a obtenu son permis de construire du Préfet ?

Ce même représentant de l'Etat qui entend nous imposer l'autoroute en lisière de notre ville ? Qui ne conduit pas les enquêtes nécessaires à la prévention des entreprises classées Seveso ?

Pire, ATMO analyse la pollution de notre agglomération : « les oxydes d'azote sont essentiellement localisées sur les infrastructures routières (port maritime, Sud 3, Bd industriel, RN et A28, RD 7 et 43, A150) ». C'est donc là qu'il faudrait agir ... mais non, ces axes « pourraient être intégrés à la zone, suite à l'avis et à la décision du Préfet ». Ce n'est donc pas sûr ...

On pourrait avoir ainsi des habitants interdits de séjour dans leur propre commune et des véhicules venus de l'extérieur de cette zone autorisés à circuler via ces voies structurantes, en plein cœur de notre agglomération ? Là où le rapport précise que les riverains sont les plus touchés par les polluants ? Faut-il en déduire que c'est le commerce et le tourisme avant le bien-être des habitants ?

Le projet ZFE concernerait 37 000 véhicules, combien de Stéphanois(es) seraient donc contraints de s'endetter pour acheter un nouveau véhicule ? A céder leur véhicule actuel à bas coût et hors zone ?

Le rapport prévient : le crit'air 3 n'est pas à l'abri d'une interdiction, il faut donc s'envisager d'emblée vers un achat de crit'air 1 ou 2, sachant que ni l'Etat ni la Métropole n'aideront financièrement un achat de crit'air 2, neuf ou occasion, sauf pour les véhicules utilitaires de certaines PME ...

Outre le gâchis de véhicules mis au rebut alors que leur contrôle technique est satisfaisant, les habitants devront renoncer à leur voiture ou, pour les mieux lotis, s'endetter pour acquérir une voiture hybride ou électrique. Où est la justice sociale ?

Si notre groupe place l'écologie réelle au cœur de son projet, il ne peut que constater que ce n'est pas la ZFE mobilité qui va y contribuer. Car au-delà de l'inefficacité de cette proposition sur la partie pollution, le rapport prévoit que cela n'aura que très peu d'effet sur le nombre de véhicules et sur le transfert vers d'autres modes de déplacement.

Or, au-delà de l'aide au renouvellement du parc automobile, c'est bien de développer d'autres modes de transport qui devrait être notre ambition avec des mesures fortes comme par exemple :

- *le développement des lignes et horaires des transports collectifs et leur intermodalité, bus, métro, train, prenant en compte les besoins quotidiens des usagers et leur famille (courses, enfants, démarches administratives ...)*
- *l'implication des entreprises dans l'organisation des trajets domicile-travail (contributions financières, ramassage, covoiturage ...)*
- *l'incitation des citoyens à l'usage piétonnier ou du vélo par des aménagements sécurisés, le covoiturage*
- *l'obligation de l'utilisation du fret ferroviaire pour tous les déplacements longs, évitant ainsi la circulation de poids lourds polluants et accidentogènes*

Il va sans dire que la situation financière de nos concitoyens face aux coûts de l'énergie et des carburants doit nous inciter encore plus à travailler avec la Métropole à ces propositions structurantes, durables et écologiques plutôt qu'à obéir aux injonctions d'un gouvernement pour qui l'écologie reste un affichage et qui fait le choix, même dans la crise climatique, que les affaires continuent !

Débat des orientations budgétaires

Comme de nombreuses villes populaires, notre commune a du faire face aux transferts de compétences opérés par l'Etat sans la totalité des contreparties financières. Elle a dû aussi accompagner sa population en proie à des difficultés liées à la crise économique et sanitaire tout en maintenant au maximum les services au public et les rémunérations des intervenants et ce, sans pouvoir compter sur les aides comme le chômage partiel accordé aux entreprises et associations.

S'il faut continuer de réclamer que l'Etat prenne ses responsabilités et revienne sur des décisions qui étouffent la marge de manœuvre des communes, il est impérieux que nous analysions collectivement le budget de notre ville, au regard des besoins de nos concitoyens, de leur évolution.

Il nous semble impératif de ne pas tenir notre population hors de ce débat, parce que cela les concerne, et qu'il nous faudra sans doute faire des choix y compris au regard de nos engagements.

D'abord, il nous faut continuer le travail avec nos services, des directeurs aux agents, il importe de mettre à plat nos fonctionnements qui, nécessairement, doivent évoluer avec les besoins des habitants, les outils et technologies, les projets à réaliser impérativement. Quelles possibles mutualisations entre les services ? Entre les communes pour limiter les coûts ? Quelles réorganisations possibles pour externaliser certaines actions ponctuelles et coûteuses en s'appuyant sur les ressources des associations ou entreprises locales, quelles sont celles qu'il faut au contraire intégrer dans la fonction publique en sécurisant leur coûts sur plusieurs décennies (une titularisation équivaut à 40 ans d'engagement de rémunération) ? Comment gagner en qualité de service par la formation, l'organisation, le temps de travail, l'outillage ? Les agents et leur encadrement ont des idées, des propositions, il nous faut les aider à les faire émerger, construire ensemble, en responsabilité.

Ensuite, il convient de les partager avec la population qui est à même, dès lors que les données sont posées clairement, de faire des choix, des priorités dans les projets, les aides et services proposés par notre collectivité. Associer les habitants est notre clé de réussite et toutes les initiatives allant dans ce sens auront notre soutien.

Les gens doivent savoir que nous sommes tenus de respecter certaines règles comptables ou administratives, de taux d'encadrement, de rémunération, que cela conditionne souvent les subventions, les contributions d'autres collectivités ...

Les gens doivent pouvoir choisir dans le maintien ou non de tel ou tel service, aide ou projet, pour quelle population, à quelles conditions, selon quelles ressources ?

Faire le choix du maintien de services avec des ressources nouvelles comme une augmentation des taxes foncières ou autres décidées par la ville.

Aussi, la construction de notre plateforme citoyenne est un outil précieux dans ce travail de coconstruction avec les citoyens, engagés ou non dans des projets de quartiers. Elle doit devenir un espace de dialogue, de propositions, de partage, mais aussi d'action, pour nous élu.es, mais aussi pour les citoyen·nes qui doivent s'impliquer dans le devenir de leur ville.

Il nous semble également que notre budget doit refléter nos priorités de manière lisible et s'inscrire dans la durée de notre mandat. Si la participation des habitant.es en est la méthode démocratique, la priorité à l'éducatif doit en être le cœur. Non seulement parce que notre commune a, depuis très longtemps, parié sur l'enfance et la jeunesse, par ses actions continues, ses formations, ses assises de l'éducation, son soutien aux associations locales, sa politique de prévention, culturelle, sportive et de loisirs, parce qu'elle signe encore son engagement comme ville éducatrice, parce que notre société fait exploser toutes sortes de tensions qui, sous nos yeux, compromettent nos efforts.

Un projet éducatif global

Alors que l'on célèbre les 150 ans de la Commune de Paris, il convient de se souvenir qu'elle portait en elle, dans ses projets et actions, non seulement la réponse à des besoins vitaux du quotidien mais aussi cette dimension démocratique, culturelle et éducative. Parce que l'humain ne vit pas que de pain, qu'il a besoin d'élargir son horizon, de partager les savoirs, d'être reconnu et trouver sa place. Solidairement, fraternellement, sororalement.

Si les sages africains décrètent qu'il faut tout un village pour éduquer un enfant, il nous faut, nous, mobiliser toutes nos ressources, nos partenariats pour contribuer à rendre paisible les rapports humains, à user d'une parole respectueuse, à poser les limites à toutes les transgressions qui endeuillent notre ville, blessent, abiment les relations sociales, ferment les portes aux enfants et aux jeunes qui devraient avoir soif d'avenir. Ca ne peut être uniquement le travail de l'école mais rien ne se fera sans son implication, ni seulement celui de la police, mais rien sans elle, ni de la justice, de la prévention spécialisée mais rien sans elles, ni que des familles, parents et grands parents mais rien sans eux, rien sans les travailleurs sociaux, les animateurs, les entraîneurs sportifs, les professionnels de santé, les associations de solidarité ... et tant d'autres intervenants que seuls les Maires peuvent faire travailler ensemble au quotidien et au plus près des habitants. Alors oui, il faut réclamer des moyens à l'Etat pour ses missions régaliennes de Police, Justice, Education Nationale mais il faut, dans le même temps accompagner cette juste revendication d'un « bouillon de culture commune » avec les tous les acteurs concrets de l'éducation qui, pied à pied, doivent agir pour faire reculer les incivilités, les actes de délinquance, les idéologies mortifères, les discriminations et actes sexistes, racistes qui empoisonnent nos vies. Elles se distillent dès l'enfance, quand tout petit, s'opèrent des traitements différenciés entre garçons et filles, quand l'insulte est de mise dans la famille, que les contraintes et frustrations ne sont plus acceptées, que l'on se love dans une société de l'avoir et du désir, que les perspectives de changement s'éloignent.

Il est venu le temps d'une mobilisation générale, notre pays devra en tenir compte dans les mois à venir puisque la population devra choisir un président et une assemblée

nationale, mais elle est utile et nécessaire à l'échelon de notre ville. Pussions, avec le passé de notre commune, avec nos concitoyen.nes, en montrer un bout de chemin.

Madame Pawelski : Avant de commencer, notre groupe vous a adressé une motion que nous souhaitons présenter lors de ce conseil. Pouvons-nous nous accorder qu'après le tour de parole nous pourrions présenter cette motion ?

Monsieur Le maire : J'ai prévu que vous présentiez votre motion dans la mesure où moi-même je présente un vœu qui rejoint une partie puisque votre motion est plus large et élargie à la transition énergétique.

Madame Pawelski : Notre groupe souhaitait dire quelques mots sur ce qui est passé à Canteleu vendredi avec la mise en garde à vue de deux élus du Conseil municipal de Canteleu avant qu'ils ne soient libérés et blanchis et qu'ils ressortent de cette garde à vue sans mise en cause. Cela doit nous interpeler, cela doit interpeler les élus d'une manière générale des communes qui subissent des trafics similaires à celui qui a déclenché cette enquête. A ce titre notre groupe souhaitait exprimer son soutien aux élus de Canteleu suite à ces événements.

*Madame Biville : Monsieur le Maire, cher-es collègues,
« Planter un arbre, c'est donner 100 ans de vie ». Chaque mois, depuis le 14 juillet dernier, militants écologistes et des habitants riverains, citoyennes et citoyens, se réunissent au rond-point des vaches pour y planter un pommier. Cette action militante, pacifiste, durable, s'inscrit dans notre combat commun contre l'autoroute à péage, le contournement Est de la métropole rouennaise. Les premiers pommiers se portent bien, notre détermination à faire échouer ce projet du siècle dernier aussi. Car le climat lui, en revanche, ne va pas bien du tout. Comme le dit Greta Thunberg « l'inaction climatique est un choix délibéré ».*

Désordres froids et chauds parcourent la planète, drames environnementaux et humains se multiplient avec des forces qui impressionnent même les scientifiques eux-mêmes. Nous l'avons déjà exprimé ici au sein de notre conseil comme je le fais également avec mes ami-es engagé-es au sein de la Métropole.

Nous refusons toujours, car les batailles sont longues et pénibles mais elles valent d'être menées, que le béton et le goudron viennent non seulement défigurer les paysages, polluer les terres, couper les territoires, mais aussi apporter au cœur de notre ville des particules nocives et des gaz néfastes pour nos enfants. Notre ville connaît déjà assez de maux et nos réponses se veulent courageuses et collégiales pour en rajouter encore. Les centaines de millions d'euros d'argent public certainement un demi-milliard, doivent être utilisés pour faire accélérer l'avenir et non revenir dans le passé. Nous vivons une énième hausse des prix des énergies et des carburants en particulier.

Oui de nombreuses personnes n'ont pas le choix que d'utiliser leur véhicule pour les déplacements professionnels et familiaux, il faut donc une action vers le pouvoir d'achat car nulle écologie ne peut réussir sans égalité ni solidarité. Mais il faut donner les moyens à chacune et à chacun d'avoir au moins le choix, la possibilité, la réflexion de prendre ou non des transports en commun, propres et collectifs, abordables et confortables, rapides et fréquents.

C'est pourquoi l'heure est plus que jamais à l'investissement massif dans les alternatives

à la voiture, souvent bien meilleurs marchés. On entend souvent parler de « nouveaux modes de transport ». Correction : on n'a jamais fait mieux que ce que nos ancêtres ont inventé : la marche, le vélo et le bus (ou le métrobus). Ce n'est pas toujours possible, je le répète et donc il faut prendre toutes les situations en compte. Mais il faut offrir un service public exemplaire en termes de moyens et de qualité pour lutter contre le changement climatique et en même temps pour un portefeuille moins souffrant. C'est notre rôle et notre bus chaque jour.

La politique cyclable doit être clairement soutenue : il faut multiplier les pédibus ou les asinobus avec des ânes pour emmener les enfants à l'école et par la-même limiter les complications routières de plus en plus nombreuses auprès des établissements scolaires et accentuer les rotations de bus plus propres, plus sûrs, plus rapides.

Il faut des moyens et quand l'argent public est plus rare et que l'Etat centre les débats sur d'autres sujets que les belles priorités de la population, alors il faut dépenser nos ressources avec stratégie et intelligence, donc refuser le contournement et privilégier des pistes pour les vélos que des routes pour des camions.

A ce sujet, pour les entreprises et les transports de marchandises, il ne sera jamais vain de répéter notre colère de voir le fret ferroviaire rouiller. L'écologie et l'industrie, l'environnement et l'économie, le climat et la richesse, la biodiversité et les bénéfiques, aucun de ces duos ne s'opposent. Nous pensons viscéralement qu'une réponse verte, durable, soutenable est la réponse pour l'emploi, pour le pouvoir d'achat, pour la qualité de vie, pour tout simplement un bonheur équilibré et bienveillant dans un monde qui pousse les crises les unes contres autres.

C'est notre place ici, dans notre ville, dans ce conseil et notre action commune doit encore plus s'inscrire pour ce monde d'après qui sera plus clément avec la nature ou qui ne sera plus.

Monsieur Le Cousin : La question du pouvoir d'achat est devenue une préoccupation majeure pour des millions de Françaises et Français. C'est bien sûr dans l'énergie que les inquiétudes sont les plus fortes.

Alors que 12 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique en France, les questions de l'accès à l'énergie et du pouvoir d'achat sont plus que jamais d'actualité. Une hausse des tarifs du gaz est annoncée pour le 1er octobre de l'ordre de 12,6 %, cela représente + 57 % depuis le début de l'année ! A cela s'ajoute une hausse de l'électricité de 12 %.

La libéralisation du secteur de l'énergie à l'échelle européenne et les privatisations n'ont abouti qu'à la dégradation du droit à l'énergie. Et cela coûte cher à la Nation.

Depuis la transformation d'EDF en Société anonyme en 2004, 64 milliards d'euros de dividendes ont été versés par EDF et Engie. Voilà ce que nous coûte la privatisation ! Autant de moyens qui manquent pour un prix juste de l'énergie et pour les investissements.

Dans l'urgence il faut bloquer les prix du gaz et de l'électricité et s'engager à ne plus les augmenter. A partir du 1er octobre, plus une seule hausse d'électricité et de gaz ! L'État peut en décider ainsi. En baissant la TVA à 5,5 % soit 15 % de la facture et les taxes que prélève l'état à hauteur de 40 % de la facture d'électricité. Il est possible d'agir concrètement sur les prix pour les usagers. Le chèque énergie de 100 € s'avère bien insuffisant.

Le dogme de la concurrence libre et non faussée voulu par la construction européenne

soutenu par les libéraux de tout poil de gauche comme de droite ont détruit les services publics : poste, télécom, énergie, ferroviaire. Ces mêmes libéraux affirmaient que l'ouverture à la concurrence amènerait une baisse des prix. C'est le contraire qui s'est passé. Les prix se sont envolés, le service profondément dégradé pour assurer une rentabilité maximum pour les actionnaires.

La loi NOME, que les communistes ont toujours combattu, s'est bien révélée comme le moyen d'organiser une concurrence déloyale vis à vis d'EDF, sans contribuer à l'intérêt général bien au contraire.

Les décisions d'augmentation du tarif réglementé, comme celle de 10% qui semble projetée, ne visent qu'à entretenir artificiellement la rentabilité et la survie des "fournisseurs alternatifs".

Il faut revenir à un pôle public de l'énergie en nationalisant Engie et redonnons à EDF son statut d'EPIC pour retrouver la maîtrise de nos outils de production et de distribution d'électricité.

Pour lutter contre la précarité énergétique, pour maîtriser les prix et pour assurer la transition écologique, nous devons reconquérir notre souveraineté dans nos choix énergétiques.

En clair, la seule solution répondant à l'intérêt général et aux citoyens est de rétablir rapidement un service public de l'énergie propriété de l'État à 100% tant pour les investissements que pour la fixation des prix afin d'être en capacité d'assurer la transition énergétique.

La transition écologique est nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique.

Pourtant elle inquiète beaucoup. Elle est même parfois facteur de nouvelle inégalité sociale. Plusieurs millions de logements actuellement chauffés au gaz devront se défaire de leur chaudière pour laisser la place à des solutions de chauffage moins carbonées.

La rénovation thermique est une nécessité, notamment dans l'habitat ancien. Le rythme des rénovations urbaines est insuffisant, souvent en raison des difficultés financières rencontrées par les propriétaires et les bailleurs. C'est d'autant plus nécessaire que la précarité énergétique ne cesse de croître, frappant actuellement 12 millions de personnes en France. Pour les plus modestes c'est souvent la double peine : des factures qui sont de plus en plus lourdes et la précarité énergétique.

Le prix des carburants connaît lui aussi une hausse importante autour de 2,00 €. Cela touche en premier les plus modestes, ceux qui n'ont d'autres choix que de prendre sa voiture pour aller travailler.

La mise en place de la ZFE risque une nouvelle fois de mettre en difficulté les plus modestes et les plus petites entreprises. Le reste à charge risque d'être important. Cela peut empêcher de nombreuses personnes à pouvoir changer de véhicules et d'avoir de grosses difficultés pour se déplacer. Nous y reviendrons dans une délibération du conseil. Pour réussir la transition écologiste, il faut sortir de l'écologie punitive et mettre des moyens financiers pour qu'elle soit juste et solidaire.

Le PCF propose que la France consacre 100 milliards d'euros à un fonds écologique et social financé par l'État et les entreprises. Et que toutes les aides publiques aux entreprises soient conditionnées à des critères écologiques et sociaux précis.

Comme je viens de le dire il faut des moyens pour la rénovation thermique des logements. Pour créer une alternative à la voiture, il faut une politique audacieuse de développement des transports en commun et des modes doux. Le train peut aider à renforcer l'offre de transport. Enfin la gratuité des transports est un objectif fort pour

permettre à toutes et tous de pouvoir avoir accès aux transports. La gratuité des moins de 26 ans comme nous le proposons à la Métropole est une première étape de solidarité pour une génération particulière impactée par la crise sanitaire.

Il faut se souvenir qu'en 2018, la hausse des carburants a conduit à la révolte des gilets jaunes. La situation actuelle est explosive avec les hausses de l'énergie et des carburants. Nous devons porter des mesures fortes pour alléger la facture de l'énergie et des carburants en bloquant les prix, baissant les taxes pour baisser fortement la facture. Enfin, il faut aussi poser en grand la question des salaires et des pensions. J'ai parlé des carburants et de l'énergie. Aujourd'hui tout augmente sauf les salaires. Pire, on ne trouve plus de personnes pour des postes tant les salaires sont aujourd'hui bien trop bas. Des salaires qui stagnent, des dividendes qui grimpent : 60 milliards de dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 en 2021. Il faut sortir de cette politique de bas salaire.

Nous proposons :

- *Smic mensuel à 1 800 euros bruts (contre 1 589 euros aujourd'hui)*
- *« Conférence salariale » pour augmenter l'ensemble des salaires, et augmentation de 30 % de tous les traitements dans la fonction publique.*
- *Pension de retraite minimale à 1 200 euros mensuels.*

La finance n'a jamais gagné autant d'argent. Mais des millions de salarié·es, de retraité·es voient leurs salaires, leurs pensions gelés et leur pouvoir d'achat baissent. Pourtant, la France est riche, extrêmement riche. Riche de ce que nous produisons, riche de nos ressources, riche de nos capacités, de notre créativité. Il faut s'attaquer à la finance pour partager les richesses

Nous devons reprendre le pouvoir à la minorité qui décide aujourd'hui. Il est urgent de changer ce système qui épuise autant les êtres humains que la planète.

Monsieur le maire : Permettez-moi de considérer que nous avons fait ensemble un point d'horizon de la situation nationale mais aussi locale.

Le groupe coprésidé par Léa Pawelski et Gabriel Moba M'Builu va vous faire lecture d'une motion lue par Madame Olivier.

Motion présentée par le groupe des élu·es socialistes et écologistes pour le rassemblement de Saint-Etienne-du-Rouvray

Vivre mieux, plus longtemps en bonne santé tout en préservant la planète : des moyennes supplémentaires dès 2022 !

La persistance de la crise sanitaire actuelle implique des mesures d'urgence pour faire face aux conséquences économiques, sociales et environnementales induites par ce contexte inédit, et ce, sans oublier les plus bas revenus.

L'Etat n'est pas au rendez-vous, ni sur le social, ni sur l'environnement. La politique menée depuis 2017 alimente l'opposition entre l'urgence sociale et l'urgence climatique. Qu'il s'agisse de l'accès à l'énergie, à la mobilité, à une alimentation de qualité et d'une manière globale des conditions centrales auxquelles doivent correspondre des moyens immédiats et massifs. Nous nous opposons à des politiques qui font porter le coût de la transition écologique sur les classes moyennes et les classes populaires.

Si le prochain quinquennat doit se traduire par davantage de justice et moins de carbone, par la mise en œuvre d'une transition d'ampleur, il est des mesures que nous appelons de nos vœux dès maintenant.

Alors que l'urgence climatique est décrétée, que s'ouvrira dans quinze jours la COP26 et que le Parlement travaille sur le projet de loi de finances pour 2022, nous proposons au Conseil municipal de demander à ce que le gouvernement débloque des moyens financiers conséquents pour un accompagnement social de grande envergure qui passerait par :

- L'aide pour l'achat de véhicules propres (prêt à taux zéro ambitieux, bonus écologique, primes à la conversion, ...) avec l'objectif qu'il n'y ait aucun surcoût pour les plus modestes.*
- La sanctuarisation des ressources de la sécurité sociale et recentrage des ressources sur le soin et la santé publique.*
- L'élargissement du chèque énergie à la première tranche d'impôts sur le revenu et son augmentation pour prendre en compte les surcoûts de l'énergie.*
- L'abaissement de la TVA sur l'essence à 5,5 %*

Monsieur le maire : Je reviendrais sur les propos inscrits dans cette motion. Avant je voudrais apporter des éléments de précision sur l'action municipale concernant certaines thématiques. Concernant la sécurité routière, c'est important de l'évoquer mais cela ne doit pas devenir l'alpha et l'oméga du paysage politique avant les échéances de l'année prochaine. Ce serait en rabaisser beaucoup que de ne pas tenir compte de la situation sociale et environnementale de notre pays et l'insuffisance des mesures portées à l'heure actuelle par le gouvernement et sa majorité.

Plus précisément sur la sécurité routière et la vitesse en ville, il y a de la part de certains d'entre nous un regard particulier. Je voudrais faire intervenir deux adjoints sur cette thématique. Madame Ravache dont la délégation porte sur ces aspects de prise en compte des questions d'insécurité routière et de délinquance routière et Monsieur Le Cousin sur le rôle de la Métropole, de ses interventions techniques sur notre territoire pour mettre en œuvre des dispositifs qui doivent permettre d'améliorer sensiblement la situation.

Madame Ravache : Effectivement, vous l'avez dit Madame Tessier, le drame que nous avons connu il y a quelques semaines n'est pas ce qui nous a fait nous mobiliser sur ce sujet. C'était déjà un sujet de préoccupation. Tant les actes de délinquance routière se multiplient sur tous les territoires. Il y a déjà un certain nombre d'actions en cours. Nos équipes de police municipale disposent de radars mobiles et tournent sur la ville pour faire des actions. Ils constatent de la vitesse mais aussi dès lors qu'ils sont dans une rue à sens unique ils sont amenés à verbaliser beaucoup plus de monde que dans les rues à double sens dans lesquelles très vite leur position est signalée. Il y a sur ce sujet une solidarité assez malheureuse que nous souhaiterions voir plutôt à destination des piétons ou des cyclistes. Nous continuons ces actions. Dès que c'est possible, il y a des opérations combinées avec la police nationale sur ces questions de vitesse, et de délinquance routière et du non respect du code de la route. Sur un sujet très spécifique, nous avons eu un groupe de partenariat opérationnel (GPO) sur les rodéos organisés sur le clos de l'épinette. Ce sont des réunions régulières avec la Police nationale, les collectivités en présence (ville et métropole) et les entreprises qui occupent cette zone pour réfléchir aux problématiques et aux solutions à apporter. Quand c'est possible, nous avons un excellent partenariat avec la police nationale régulièrement en contact sur ce sujet comme d'autres. Malheureusement force est de constater que leurs effectifs ne sont

pas à la hauteur des besoins rencontrés sur le territoire. Pour le moment, nous espérons une réponse favorable du ministère et l'octroi de forces supplémentaires. Un travail conjoint entre la communication et la Police municipale est également enclenché pour réfléchir à une campagne stéphano-stéphanaise en complément de ce que peuvent faire les organismes de prévention routière et surtout aux emplacements les plus judicieux pour apposer cette communication. Ce sont quelques pistes de travail mais il y en a bien d'autres.

Monsieur Le Cousin : Cette question de sécurité routière est posée par les habitants. La première réponse que je pourrais faire c'est que nous allons rencontrer très régulièrement les habitants de la ville qui nous le demandent. Nous pouvons effectivement mettre des dispositifs, de la prévention et de la sanction reste qu'aujourd'hui il faut sensibiliser les conducteurs et conductrices à avoir quelque chose d'adapter sur les voiries. Nous travaillons avec la Métropole, propriétaire des voiries et notamment un certain nombre de dispositifs. On parle souvent de ralentisseurs qui ne sont pas toujours adaptés mais il existe d'autres dispositifs qui permettent aussi de ralentir. Par exemple sur la rue Saint-Exupéry, nous avons mis des places de stationnement qui forcent les gens à se garer et avoir une vitesse adaptée. Nous mettons également des stops inversés sur des voiries structurantes comme dans la rue Rondeaux ou la rue des fusillés, qui obligent les gens à ralentir. Quand on fait des nouvelles voiries, on regarde le gabarit de la voirie pour qu'elle soit moins large pour avoir une vitesse adaptée. Nous prenons beaucoup de temps pour trouver des dispositifs pour tendre à rendre nos rues plus sûres et sereines. C'est un dossier que nous regardons avec attention car c'est une vraie préoccupation des habitants de la ville. Nous tendons à essayer d'apporter des réponses pour retrouver des vitesses adaptées sur nos voiries. Je reste à votre disposition si vous souhaitez voir ces dispositifs ou si vous avez des quartiers que vous souhaitez qu'on regarde.

Monsieur le maire : C'est un sujet de préoccupation. Par rapport à l'idée que les élus travaillent ensemble, c'est le sens de la proposition de Monsieur Le Cousin. Lorsque je fais intervenir Anne-Emilie Ravache ou Pascal Le Cousin, je peux aussi faire intervenir David Fontaine sur la sécurisation aux abords des écoles puisqu'il y travaille aussi. Nous sommes ensemble bien préoccupés comme vous sur cet axe. Je me déplace dans les quartiers. Je vais à l'écoute des gens et je ramène les questions pour que Pascal Le Cousin travaille avec les services sur les réponses. Je tiens aussi à vous informer que je souhaite que nous expérimentions une possibilité de verbaliser à partir de la vidéo sur des questions de feux tricolores. C'est une intention que je formule officiellement auprès de la direction générale. Sur les autres aspects qui nous entraînent sur la sensibilité sociale et écologique, Yohan Quéruef aborde des questions qui seront développées au sein du Conseil municipal. Celles sur la ZFE, celle sur le DOB et le lien sur quelle priorité municipale et quel projet éducatif en particulier.

Je partage l'idée, c'est largement transversal et partagé au sein du Conseil municipal, que l'écologie qui doit être une préoccupation majeure, ne doit pas être punitive mais une écologie solidaire et égalitaire. Où est la justice sociale ? Quand nous arrivons entre les deux niveaux : l'environnement ou les gens, il faut trancher. Nous le voyons avec la ZFE. Aujourd'hui nous ne tranchons pas favorablement sur la question de la mise en place de la Zone à faible émission. Nous préférons qu'il y ait un travail sur les

accompagnements financiers, les aides qui devront être apportées aux personnes les plus modestes pour leur permettre soit de changer de véhicules, soit d'aller vers des modes de transport moins coûteux. Sur la question des orientations budgétaires, des éléments vont être repris. La ville a été fragilisée par une décennie de réductions de dotations et des réformes comme la taxe d'habitation mais aussi par un contexte. Nous allons devoir être attentifs à la façon dont nous allons amortir ce contexte sanitaire qui a entraîné des difficultés. Quelles co constructions avec la population vis-à-vis de nos priorités municipales ? Ce sont celles qui avec vous dans la majorité ont eu lieu durant toute l'année 2019 où nous avons rencontré la population à l'occasion du forum des 10 ans du projet de ville. Il va falloir réinterroger ces priorités tous les ans. Nous pouvons partir de l'information pour aller vers la concertation et la co construction. Il y a différentes phases de la participation de la population et c'est là-dessus qu'il faut s'interroger. L'éducation est une priorité au même titre que la question sociale. Sur la question de la solidarité à apporter aux élus locaux qui se battent pour faire avancer les actions dans leur commune, que ce soit dans le champs social, éducatif ou de la sécurité, je partage la nécessité à former une solidarité. Et sur les éléments développés et repris par Juliette Biville sur la question « fin du monde fin du mois », on se retrouve bien évidemment. Pour sortir de la crise sanitaire qu'est ce qui inquiète le plus les gens à l'heure actuelle ? C'est la hausse des prix, des tarifs et les conditions de vie. C'est la raison pour laquelle je vais vous lire le vœu que je vous propose en tant que maire pour essayer de rassembler le conseil municipal pour une demande à l'égard du gouvernement par rapport à des aides nouvelles pour lutter contre la précarité énergétique. Je vous en fais la lecture.

« Vœu concernant la demande de mise en place de mesures d'aides gouvernementales nouvelles dans la lutte contre la précarité énergétique

Dans le contexte actuel d'une forte hausse des prix de l'énergie sur l'ensemble du territoire national, les élu.e.s du Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray s'inquiètent des conséquences financières, en particulier sur le pouvoir d'achat des Stéphanaïses et des Stéphanaïses.

Après une crise sanitaire difficilement supportable à tous points de vue, ils estiment que les habitants de notre ville, notamment les plus modestes, ne sont pas en mesure de faire face aux augmentations des prix de l'électricité, du gaz et des carburants.

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray est attentive aux effets de ces hausses à la veille de la période hivernale. Les services sociaux de la ville restent mobilisés, comme ils l'ont fait avec le Plan Local d'Urgence Sociale face à la pandémie de covid-19. Mais la ville ne peut pas tout faire, toute seule.

Pour sa part, le gouvernement doit agir vite notamment en intervenant sur la fixation des tarifs du gaz et de l'électricité. Il pourrait abaisser la TVA à 5,5 %, taux retenu pour n'importe quel produit de première nécessité. Il pourrait réduire les taxes prélevées sur la facture d'électricité et sur les carburants. Il pourrait initier la sortie du champ concurrentiel des secteurs stratégiques de l'énergie.

Réuni ce 14 octobre 2021, le conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray demande formellement au gouvernement de prendre toutes les mesures possibles pour limiter l'impact de ces hausses des prix de l'énergie sur la population de notre ville. »

Voilà le vœu que je soumetts à votre suffrage.

Monsieur Wulfranc : Ce vœu est légitime et justifié, cependant, ayons à l'esprit que les demandes formulées dans cette motion sont des demandes conjoncturelles, légitimes et que c'est la structure même de la production de la fourniture et de la distribution de l'énergie aujourd'hui directement interpellée que ce soit :

- Pour les tarifs réglementés auxquels sont subordonnés près des 2/3 de nos concitoyens directement auprès d'EDF qui a la seule capacité à proposer ces tarifs réglementés qui sont d'ailleurs promis par ce gouvernement et à l'échelle de l'Europe, puisque c'est une exception française, à être supprimé dans les toutes prochaines années ce qui empêchera les usagers de disposer de cette couverture minimum.*
- Pour les tarifs régulés sur lesquels pèse une tarification des taxes que ce soit la TVA ou que ce soit la charge pour services publics de l'électricité (CSPE) représentant un 1/3 de la facture que nous recevons.*

Il faut souligner là un point : l'augmentation exponentielle de ces tarifs régulés, même si elle est encore contenue malgré la hausse qui s'opère régulièrement, l'est essentiellement en fonction du déploiement massif des énergies renouvelables qui ont besoin d'être raccordées au réseau électrique et ENEDIS prévoit encore 5 milliards d'euros d'investissement dans les 5 prochaines années pour raccorder ces énergies renouvelables au réseau de distribution d'électricité et participe aussi à l'explosion de la taxe CSPE pour maintenir un équilibre de déploiement de ces énergies renouvelables qui sont encore économiquement déséquilibrées.

Sachant que nous ne nous opposons pas au déploiement du nucléaire et des énergies renouvelables, cela suppose d'avoir un cran d'exigence supplémentaire en matière d'investissement à vocation écologique.

- Pour les tarifs libres, qui sont portés par un 1/3 des usagers, notamment les entreprises, les fournisseurs qui sont des fournisseurs d'électricité qui n'ont jamais produit d'électricité, disposent là encore d'un avantage concurrentiel majeur par rapport à EDF, puisqu'ils disposent du dispositif de l'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) où ils peuvent récupérer de l'électricité nucléaire fournie par EDF et spéculer sur cet approvisionnement en plus de leur approvisionnement via les marchés boursiers qui ont été libéralisés et avec des spots à court terme sur notamment les énergies renouvelables complétée par les centrales gaz qui sont puissamment émetteur de gaz à effet de serre. Tout cela, en matière énergétique, sociale et écologique, nécessiterait des efforts d'investissement considérables pour tenir tous les coûts.*

Pour ce qui est de notre sensibilité, nous proposons, en complément de ce qu'a dit Pascal Le Cousin sur le déploiement massif d'un plan d'investissement en matière énergétique, de sortir les investissements vers des critères de maintenance budgétaire de Maastricht. Aujourd'hui, y compris dans le plan de relance annoncé par le gouvernement, c'est bien en deçà, qu'il s'agisse des nécessités d'investissement dans le transport, dans la réhabilitation des logements, dans l'agriculture et sa reconversion à l'agriculture propre, qu'il s'agisse de l'adaptation des territoires au changement climatique. Nous sortons régulièrement ces dernières années de catastrophes qui coûtent chères en termes de dommages causés aux populations. Nous ne sommes pas à la hauteur d'adaptation des infrastructures, des équipements publics et pas seulement sur le territoire national mais également au niveau des territoires outre mer. Donc des nécessités d'investissement considérables qui, si nous devons les porter, nécessiteraient d'exiger de l'Europe de sortir les investissements écologiques des critères de Maastricht donc des 3 % PIB etc. Il

y a là une bataille à mener en commun. Ensuite, au niveau des choix politiques, nous pouvons continuer à débattre des priorités énergétiques, mais en termes d'investissements il y a là à porter une voix forte qui peut nous rassembler. Ce sera le sens d'un projet de résolutions qui sera porté par les députés communistes dans leur niche le 2 décembre prochain de sortir les investissements à vocation écologique des critères de Maastricht.

18h30 Madame Pawelski demande une suspension de séance que Monsieur le maire accorde.

18h40 : Reprise de la séance

Monsieur le maire : Pour revenir à la forme sur la question de la motion qui a été proposée par le groupe des élus socialistes, c'est une motion sur laquelle j'ai autorisé une lecture de façon très formelle. Par contre, je vous sollicite aussi en tant que maire sur un autre vœu qui a peut-être une portée moins large mais qui s'applique davantage sur une conséquence conjoncturelle en lien avec la vie économique et sociale de la population stéphanaise sans revenir sur les grandes causes qui sont beaucoup plus larges y compris qu'à l'échelle du pays avec des augmentations des marchés, des coûts de l'énergie par des opérations de boursicotage etc. mais d'en revenir à une déclinaison à la fois d'amortisseurs que nous avons pu faire au niveau du PLUS (Plan local d'urgence social) sur une conjoncture liée davantage à la crise sanitaire et là sur des éléments de réponse que nous demandons au gouvernement. Même s'il y a des exemples, cela ne vise pas l'exhaustivité mais nous demandons simplement au gouvernement de prendre des mesures le plus rapidement possible pour limiter l'impact sur la population de notre ville. C'est la dernière phrase qu'il faut retenir. Je vais donc soumettre ce vœu à vos suffrages.

Monsieur Fontaine : Nous ne pouvons pas voter un vœu qui parle de baisser la TVA à 5,5 %. En 2012, un président de la République avait baissé de quelques centimes la facture énergétique en carburant des ménages. Les prix ont continué à augmenter. Cela à coûter des milliards à la France et les Français n'ont rien vu. Nous nous en sommes échangé avec le groupe socialiste et nous étions tombé d'accord sur la motion en enlevant l'abaissement de la TVA sur l'essence à 5,5 % et surtout quelque chose qui est une bataille commune qui est l'augmentation immédiate du SMIC, des minimas sociaux et des petites retraites. Pourquoi ? Parce que l'abaissement d'une TVA à 5.5 %, ça va d'abord enlever des mannes financières considérables alors que nous avons besoin en ce moment d'investir. Deuxièmement si les prix rebaissent demain, cela n'aura pas été vain ni pour rien mais c'est des mesures plutôt de court terme. Alors que si nous augmentons directement les salaires et les minimum retraite et sociaux, ce que nous proposons collectivement depuis longtemps, dans ce cas c'est non seulement une mesure de gauche mais c'est une mesure et durable pour l'ensemble des ménages et surtout à Saint-Etienne-du-Rouvray pour toutes les classes populaires. Plutôt que l'abaissement de la TVA à 5,5 % qui pourrait ne pas vraiment ce voir sur le moyen ou le long terme, c'est plutôt de garantir des salaires supplémentaires pour les classes populaires et c'est à ce titre que nous étions d'accord pour mettre aux voix la motion du groupe socialiste et de la voter à ces conditions. Sinon nous nous abstiendrons.

Madame Pawelski : Nous avons étudié attentivement le vœu mis en discussion avec le président du groupe des élus communistes et des élus écologistes. Ce vœu exclut la question de l'urgence environnementale et cela nous paraissait pertinent de continuer dans la tonalité de ce par quoi nous avons commencé ce conseil municipal en liant les deux. A ce titre d'amender notre motion afin de permettre un accord large sur nos priorités.

Monsieur le maire : Nous allons essayer de trouver un moyen terme pour nous rassembler le plus possible dans l'intérêt de notre population stéphanaise. Nous allons retirer les notions qui sont peut-être d'un niveau national ou qui relèvent de certaines préoccupations d'une sensibilisation plus communiste, insoumise ou écologiste. Je propose d'enlever le paragraphe qui attrait à des propositions où le gouvernement pourrait faire des choses et de laisser la dernière phrase qui me semble être assez large, c'est-à-dire de prendre toutes les mesures possibles pour limiter l'impact de ces hausses de prix de l'énergie sur la population. Je pense que c'est de mesure à rassembler les choses entre nous. Je le soumetts à vos voix sous cette forme.

Monsieur Wulfranc : Je ne participerai pas au vote. La question de l'abaissement de la TVA apparaît comme une mesure conjoncturelle certes mais est décisive par rapport à la hausse des tarifs de l'électricité. La TVA est à 16 % sur la facture d'électricité et on monte à 33 % avec la CSPE. En fait, on paie de la TVA sur de la TVA sur la facture d'électricité. Il y a un montage de la facture qui aboutit dans chaque foyer et qui pèse aujourd'hui particulièrement lourd sur le pouvoir d'achat des ménages. Il en va de même sur la question des transports. Ce n'est pas pour rien que l'on conduit la bataille sur la baisse de la TVA qui est l'impôt le plus injuste qui pèse sur nos concitoyens puisque proportionnellement les populations modestes paient beaucoup plus en TVA que les populations privilégiées. Je regrette que soit retirée cette référence à la baisse de la TVA, à laquelle systématiquement le gouvernement s'oppose car c'est le talon d'Achille de cette politique fiscale, qui par ce biais fait peser plus lourdement sur les ménages modestes l'achat des produits de première nécessité. J'adhère à la philosophie générale du vœu mais je ne participerai pas au vote.

Vœu 1 Demande de mise en place de mesures d'aides gouvernementales nouvelles dans la lutte contre la précarité énergétique

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Dans le contexte actuel d'une forte hausse des prix de l'énergie sur l'ensemble du territoire national, les élu·es du conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray s'inquiètent des conséquences financières, en particulier sur le pouvoir d'achat des Stéphanaïses et des Stéphanaïses.

Après une crise sanitaire difficilement supportable à tous points de vue, ils estiment que les habitants de notre ville, notamment les plus modestes, ne sont pas en mesure de faire face aux augmentations des prix de l'électricité, du gaz et des carburants.

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray est attentive aux effets de ces hausses à la veille de la période hivernale. Les services sociaux de la ville restent mobilisés, comme ils l'ont fait avec le Plan Local d'Urgence Sociale face à la pandémie de covid-19. Mais la ville ne peut pas tout faire, toute seule.

Réuni ce 14 octobre 2021, le conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray demande formellement au gouvernement de prendre toutes les mesures possibles pour limiter l'impact de ces hausses des prix de l'énergie sur la population de notre ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le vœu, par 33 votes pour, 1 ne prend pas part au vote.

1 Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 1er juillet 2021

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions.

2 Administration générale - Décisions du maire - Communication

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- La délibération n°2020-05-28-4 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant sur les délégations de pouvoirs au maire,

Considérant :

- Que le maire est tenu de rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées,

Le maire informe le Conseil municipal qu'il a pris les décisions suivantes :

- Convention de partenariat avec l'ABBEI pour la mise en œuvre de chantiers passerelle
- Marché d'acquisition de mobilier de restaurants scolaires - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de maintenance des extincteurs dans les bâtiments communaux - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de travaux de maçonnerie dans le cadre de la mise en accessibilité des sanitaires dans les bâtiments communaux - Procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence - Articles R.2122-8 et R.2123-1 du code de la commande publique
- Marché de travaux de plomberie dans le cadre de la mise en accessibilité des sanitaires dans les bâtiments communaux - Procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence - Articles R.2122-8 et R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de travaux de menuiserie dans le cadre de la mise en accessibilité des sanitaires dans les bâtiments communaux - Procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence - Articles R.2122-8 et R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de traitement des résidus de balayage de voirie et transport des déchets - Procédure adaptée - Articles R.2123-1 du code de la commande publique
- Prix des services publics locaux du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 - Département des activités socioculturelles et de la vie associative - activités dans les centres socioculturels
- Prix des services publics locaux du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 - Département jeunesse
- Convention de partenariat avec l'Aspic pour la mise en œuvre de chantier passerelle
- Marché de travaux de création d'un office et restructuration de l'école maternelle Louis Pergaud - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du code de la commande publique
- Centre culturel le Rive Gauche - Demande de subvention de fonctionnement 2022 Département de la Seine-Maritime
- Centre culturel le Rive Gauche - Demande de subvention 2022 Etat - DRAC de Normandie - Actions culturelles
- Centre culturel le Rive Gauche - Demande de subvention de fonctionnement Etat 2022 - DRAC de Normandie
- Centre culturel le Rive Gauche - Demande de subvention de fonctionnement 2022 - Région Normandie
- Marché de fourniture d'engrais - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Prix des services publics locaux du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 - Département des sports
- Séjour de camping jeunes - Contrat de réservation avec la direction de SAEM SAGA Camping du Lac de Saint-Cyr

- Séjour de camping jeunes - Convention de partenariat avec l'institut sports océan de la commune des sables d'Olonne
- Prix des services publics locaux du 1er janvier au 31 décembre 2022 - Location de la salle festive et de la salle de la Houssière
- Prix des services publics locaux du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 - Centre culturel "Le Rive Gauche"
- Aliénation de biens mobiliers
- Marché de Création d'un site Intranet pour la ville - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Club des maires de la rénovation urbaine - Renouvellement adhésion du 1er septembre 2021 au 31 août 2022
- Lutte collective contre le frelon asiatique
- Centres socioculturels - Adhésion à la Fédération départementale et à la Fédération nationale des centres sociaux et socioculturels - Renouvellement
- Bibliothèques municipales - Demande de subvention 2021 - Centre national du livre
- Aliénation d'un ordinateur iMAC
- Réseau français des villes éducatrices - Renouvellement adhésion 2021
- Marché d'achat d'ouvrages scolaires et non scolaires - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché d'acquisition d'équipement de restauration - Lot n°1 - Fourniture et installation d'adoucisateurs - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Réseau Micro-Folie - Renouvellement adhésion 2021/2022
- Habitat - Signature d'un avenant au mandat de bien n°1421 en vue de l'intégration de nouveaux biens à l'échéance d'un bail à réhabilitation
- Bibliothèques municipales - Demande de subvention 2021 - Direction régionales des affaires culturelles (DRAC)
- Marché de location d'engins avec chauffeur pour aménagements paysagers - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de compostage de déchets verts - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique

3 Finances communales - Décision modificative n°5-2021 - Budget principal de la ville

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-10 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,

- La délibération n°2021-02-25-03 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-17 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-04-22-3 du Conseil municipal du 22 avril 2021 adoptant la décision modificative n°3 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-07-01-4 du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 adoptant la décision modificative n°4 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

Décide :

D'adopter la décision modificative comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				419 611,25 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DASFVA	▲Centre social Brassens			
	▪ Autres services extérieurs	6288	011	7 700,00 €
	▪ Locations mobilières	6135	011	1 500,00 €
	▪ Alimentation	60623	011	2 500,00 €
	▪ Fournitures de petit équipement	60632	011	2 500,00 €
	▲Centre social Prévost			
	▪ Autres services extérieurs	6288	011	6 000,00 €
DDS	▪ Subventions de fonctionnement aux associations	6574	65	-1 500,00 €
	▪ Consommation eau	60611	011	-500,00 €
	▪ Consommation EDF/GDF	60612	011	-200,00 €
	▪ Locations immobilières	6132	011	2 200,00 €
	▪ Chantiers citoyens à contrepartie -MIEF	658822	65	-3 600,00 €
	▪ Subventions de fonctionnement aux associations -MIEF	6574	65	3 600,00 €
DDT	▪ SORANO : indemnité de rupture anticipée du contrat de chauffage - IDEX ENERGIES	6711	67	426 554,52 €
DRRH	▪ Versements à des organismes de formation	6184	011	40 000,00 €
DTP	▪ Subventions FIPD			
	▲ Stage de sensibilisation scolaire et à la citoyenneté action second souffle -ASPIC	6574	65	8 250,00 €
	▲ Théâtre forum citoyen	65738	65	3 200,00 €
	▲ Prévention de la radicalisation : collégiens citoyens	65738	65	2 400,00 €
DST	▪ Sondages cavité Ampère	617	011	49 000,00 €
	▪ Plan 2021 plantations : fournitures environnementales	6068	011	6 400,00 €
	▪ Location matériel espaces verts	6135	011	6 600,00 €
	▪ Entretien et réparation des bâtiments sportifs	615221	011	37 176,72 €

	▪ Electricité bâtiments	60612	011	150 000,00 €
	▪ Chauffage Château Blanc	60621	011	15 000,00 €
	▪ Terrain synthétique	61521	011	-10 000,00 €
	▪ Fournitures stades	6068	011	-6 000,00 €
	▪ Réseaux éclairage terrain de sport	615232	011	12 000,00 €
DUNSI	▪ Maintenance	6156	011	20 000,00 €
	▪ Contrat de prestations de services	611	011	12 000,00 €
DFCP	▪ Titres annulés sur exercices antérieurs	673	67	25 000,00 €
	▪ Enveloppe provision finances		67	-120 000,00 €
	▪ Enveloppe provision finances		011	-282 818,99 €
	▪ Dotations aux amortissements	6811	042	4 649,00 €

RECETTES				419 611,25 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DASE	▪ Subvention de l'Etat : "colo apprenantes 2021"	74718	74	72 492,00 €
DRRH	▪ Subvention de l'Etat : formations des professionnels de la petite enfance	74718	74	40 000,00 €
DDT	▪ SORANO - subvention ANRU	74718	74	307 119,25 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				-302 470,25 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DDT	▲ NPNRU ACP			
	▪ SORANO - subvention ANRU	1321	13	-307 119,25 €
DFCP	▪ Dotations aux amortissements		040	4 649,00 €

DEPENSES				-302 470,25 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DASFVA	▲Centre social Brassens			
	▪ Matériel de bureau et informatique	2183	21	3 500,00 €
	▪ Matériel d'activités	2188	21	1 000,00 €
	▲Centre social Prévost			
DDT	▪ Matériel de bureau et informatique	2183	21	1 500,00 €
	▪ Etudes urbaines - centre ancien	2031	20	-125 200,00 €
DST	▪ Travaux aménagement quartier GUERIN	2128	21	65 089,00 €
	▪ Sécurisation Centre Sociale Jean Prévost - acquisition Caméras	21538	21	5 451,85 €
	▪ Arbres et arbustes	2121	21	14 700,00 €
	▪ Matériel et outillage	2188	21	16 000,00 €
DUNSI	▪ Travaux bâtiments sportifs	2135	21	-37 176,72 €
	▪ Matériel de bureau et informatique	2183	21	274 100,00 €
	▪ Concessions et droits similaires	2051	20	17 500,00 €

DFCP	▪ Enveloppes provisions Finances	21	-300 000,00 €
		20	-100 000,00 €
		23	-138 934,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions.

4 Finances communales - Décision modificative n°5-2021 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-13 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-04 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-18 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°2 du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-04-22-4 du Conseil municipal du 22 avril 2021 adoptant la décision modificative n°3 du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-07-01-6 du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 adoptant la décision modificative n°4 du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

Décide :

D'adopter la décision modificative comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			9 600,00 €
	Nature comptable	chapitre	
▪ Achats de prestations et de services	6042	011	-10 430,00 €
▪ Autres Charges exceptionnelles	678	67	5 000,00 €
▪ Taxes et produits irrécouvrables - admissions en non-valeur	6541	65	30,00 €
▪ Rémunération intermittents	64131	012	15 000,00 €
RECETTES			9 600,00 €
	Nature comptable	chapitre	
▪Subvention DRAC	74718	74	9 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

5 Finances communales - Budget de la Ville - Décision modificative n°5 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement - Année 2021

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement, Le Code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M14 en vigueur,
- La délibération n°2018-12-13-5 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2019 pour le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc,
- Les délibérations de l'année 2019 et 2020 modifiant les crédits d'AP/CP
- La délibération n°2020-12-10-11 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 modifiant l'AP/CP NPNRU et créant l'AP/CP construction groupe scolaire Sémard,
- La délibération n°2021-07-01-5 du Conseil municipal du 01 juillet 2021 modifiant les AP/CP,

Considérant :

- La nécessité de gérer cette opération d'investissement en gestion pluriannuelle et de les regrouper en opérations spécifiques,
- Qu'à ce stade du projet, l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement 2021 et suivant doivent faire l'objet d'une révision,
- Que les crédits de paiement 2021 sont en lien avec l'adoption de la décision modificative n°5 2021 de la ville,

Décide :

- De modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021 comme indiqué dans les présents tableaux :

Autorisation de programme NPNRU (AP n°201901) Dépenses

Codes Opérations	Libellés Opérations	Montant total	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
GDEPLA	Projet Place	635 525,00	0,00	0,00	0,00	275 525,00		360 000,00	0,00
LIAISONS	Liaison Interquartier	299 999,65	0,00	125 186,65	174 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MARCHE	Projet Marché	924 566,73	873 493,89	51 072,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MDC	Projet Maison du Citoyen	2 742 591,00	0,00	0,00	251 978,00	251 978,00	971 922,00	629 944,00	636 769,00
MEDIA	Projet Médiathèque	9 448 255,63	734 916,63	408 183,51	1 638 803,00	3 078 236,00	2 243 048,00	1 145 952,00	199 116,49
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	633 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	333 600,00
PROCOM	Projet Immo Commercial	433 750,00	0,00	0,00	313 750,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
SORANO	Projet SORANO	5 453 865,00			181 120,00	2 229 494,00	1 014 417,00	1 014 417,00	1 014 417,00
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	51 563,86			11 563,86	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL AP PROJET NPNRU		20 623 716 ,87	1 608 410,52	584 443,00	2 572 027,86	5 845 233,00	4 239 387,00	3 580 313,00	2 193 902,49

Ces dépenses seront financées par les ressources suivantes (FCTVA, Subventions, emprunts et autofinancement)

Recettes

Codes Opérations	Libellés Opérations	Montant total	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
	EMPRUNT (Hors ACP)	1 282 275,00		1 282 275,00					
GDEPLA	Projet Place	113 400,00	0,00	0,00	0,00		0,00	113 400,00	0,00
LIAISONS	Liaison Interquartier	175 000,00	0,00	0,00	64 310,00	110 690,00	0,00		0,00
MARCHE	Projet Marché	539 642,92	0,00	387 082,20	152 560,72		0,00		
MDC	Projet Maison du Citoyen	1 833 494,00	0,00	0,00			611 164,00	611 164,00	611 166,00
MEDIA	Projet Médiathèque	4 038 295,00	0,00	0,00	693 151,00	594 268,00	574 349,00	2 176 527,00	
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	407 880,00	0,00	0,00				32 340,00	375 540,00
PROCOM	Projet Immo Commercial	0,00	0,00	0,00					
SORANO	Projet SORANO	6 726 493,49			1 546 597,49	2 153 717,00	2 053 717,00	250 000,00	722 462,00
LIBFONCIER	Libérations foncières aménagement d'ensemble	2 977 289,24		783 081,24	135 625,00	646 589,00	351 380,00	19 986,00	1 040 628,00
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	70 000,00			20 000,00		10 000,00	40 000,00	
Recettes globales pour financer les projets Emprunt mais non rattaché à une opération en particulier, FCTVA		2 459 947,22							

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions.

6 Finances communales - Budget principal de la Ville - Taxes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant :

- Les états des créances irrécouvrables remis à Monsieur Le Maire par le Receveur municipal,
- Que le Receveur municipal a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des créances relatives pour les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018,
- Des créances s'établissant à 7 243,85 € au budget principal de la Ville,
- Que de manière à apurer les comptes de prises en charges des titres de recettes de l'exercice 2021, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les admissions en non-valeur,
- Qu'en aucun cas, l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites,

Et conformément aux états des taxes et produits irrécouvrables présentés par le comptable soit:

Budget principal de la Ville

- Année 2015 : 37,54 €
- Année 2016 : 35,82 €
- Année 2017 : 2 553,25 €
- Année 2018 : 4 617,24 €

Décide :

- De se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 7 243,85 €

Précise que :

- Les crédits sont ouverts au budget de la ville au titre de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

7 Finances communales - Budget de la Ville - Créances éteintes

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- L'instruction budgétaire et comptable n° 11-022-M0 du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Considérant :

- Que des créances s'établissant à 1 493,33 € ne pourront être recouvrées du fait de situation de surendettement ou de liquidation judiciaire entraînant effacement de dette des usagers,
- Que conformément aux états des créances éteintes présentées par le comptable, les créances s'établissent comme suit : Exercice 2021 : 1 493,33 €,

Décide :

- De se prononcer favorablement sur l'admission de créances éteintes pour un montant de 1 493,33 €.

Précise que :

- Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

8 Finances communales - Budget de la Ville - Débat des orientations budgétaires

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

- Le décret 2016-841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

Considérant :

- Les éléments de présentation des orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2022 contenus dans le rapport ci-joint,
- Que les commentaires sur ce rapport lors de la deuxième commission ont permis d'appréhender la procédure en cours de préparation du budget 2022 et par conséquent, ces orientations budgétaires,

Décide :

- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2022 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé.

Monsieur Moba M'Builu : Lors du précédent débat des orientations budgétaires, notre groupe avait dit : "le contexte de crise sanitaire et les carences de l'Etat pèseront sur nos décisions". Cela se vérifie aujourd'hui. Notre ville est de fait plus sensible aux chocs sociaux et économiques. Alors que les populations des communes comme la nôtre, sont plus durement impactées par les conséquences de la crise sanitaire, les moyens sont insuffisants. Les besoins et les difficultés croissent et il n'existe pas de choix d'orientations budgétaires complètement satisfaisants.

Du côté des dépenses, un impératif s'impose : il nous faut poursuivre le travail pour maîtriser notre dette. Du côté des recettes, nous ne souhaiterions pas que notre conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition ni les tarifs d'Unicité.

Il nous faut en conséquence, et cela ne sera pas facile compte-tenu notamment de la hausse du coût de l'énergie et des besoins humains dans notre collectivité, contenir les dépenses de fonctionnement. Les efforts des services en ce sens - en plus de ceux visant à l'obtention de diverses subventions - sont considérables et nous tenions à les saluer puisque nous en mesurons les impacts. Nous voulons aussi dire aux agentes et aux agents que leur implication est essentielle. Depuis un an et demi, ils et elles permettent que les Stéphanaïses et les Stéphanaïses puissent bénéficier du service public communal. Ils et elles mettent en œuvre un projet politique ambitieux pour mieux vivre ensemble. Nous mesurons également que la reconnaissance méritée, est par trop d'aspects insuffisante : au-delà des critiques malveillantes, déformants la réalité de leurs missions, les manques de moyens, résultant de contraintes budgétaires, pèsent sur les conditions de travail, et les réponses apportées par le gouvernement, sur la question de rémunération, ne sont pas à la hauteur des grands discours du temps du premier confinement sur les, entre guillemets, "premiers de corvées". Contenir les dépenses de fonctionnement est donc un impératif et un enjeu. S'agissant des dépenses relatives au personnel communal, cela ne devra pas bien entendu impacter les besoins de formation ou de prévention des risques professionnels.

L'année 2022 verra également se poursuivre de grands projets, structurants et durables pour notre ville. La détermination de la majorité reste intacte.

Monsieur Le Cousin : Nous sommes à la première étape du cycle budgétaire avec le

débat sur les orientations budgétaires. C'est un moment important qui permet un échange avant le vote du budget.

Nous devons partir du contexte actuel. L'économie mondiale reste dans des incertitudes de sortie de la crise sanitaire avec le COVID. Nous ne mesurons pas encore aujourd'hui si nous allons aller vers la reprise économique.

Même si le gouvernement parle de reprise, pour la grande majorité, cela reste compliqué. La situation de notre pays est tendue, difficile en matière d'emplois, de pouvoir d'achat. La forte augmentation du prix de l'énergie et des carburants peut aggraver la situation de millions de français.

La ville va subir dans son budget les fortes augmentations des fluides comme les matériaux de construction comme les produits alimentaires.

Tout cela à un moment où la crise sanitaire fragilise les finances de la ville. Nous constatons aussi la baisse de la dotation globale forfaitaire comme la part importante en matière de fiscalité foncière industrielle. Enfin la suppression de la taxe d'habitation casse sa dynamique. Nous devons procéder à des baisses dans les dépenses de fonctionnement. Malgré ces difficultés, nous gardons le cap et notre ambition pour investir pour l'avenir.

Une ambition pour notre jeunesse avec la construction d'une nouvelle école, du mobilier pour nos écoles ou la rénovation d'un office à Pergaud et la rénovation de centre de loisirs de la houssière

Une ambition pour construire la ville de demain avec la construction d'une nouvelle médiathèque, de poursuivre le travail engagé sur le château blanc avec le NPRNU

Nous travaillons aussi pour le quotidien :

- Avec des travaux d'entretien dans nos bâtiments publics
- Le renouvellement partiel du matériel informatique pour le personnel

Pour tous ces projets nous nous battons pour trouver des financements extérieurs.

Voilà nous sommes au travail pour la ville et ses habitants avec notre volonté de solidarité et un projet d'émancipation. Nous ne redirons jamais à quel point la municipalité avec ces agents a été aux côtés des Stéphanois et en premier lieu les plus fragiles pendant cette crise sanitaire. Nous sommes au travail pour améliorer le quotidien des stéphanois dans la construction sérieuse et difficile du budget.

Madame Rodriguez : Je voulais profiter de ce moment pour vous parler de l'enquête santé. La ville a lancé cette enquête santé auprès de la population stéphanoise. L'action municipale porte depuis de nombreuses années sur des questions de promotion de la santé, de prévention qui dépassent largement le parcours de soin. Mais les questions de l'accès à l'offre de soin préoccupent nos concitoyens. Nous souhaitons donc mieux comprendre les difficultés des Stéphanois et identifier les actions à mettre en œuvre pour y remédier. L'enquête a démarré le 25 septembre et dure jusqu'au 29 octobre. Nous nous sommes fixés comme objectif d'avoir 1 000 réponses. Nous avons à ce jour 915 réponses dont 842 Stéphanois et 73 personnes qui travaillent à Saint-Étienne-du-Rouvray. Je vous invite à porter cette enquête autour de vous, à en être les ambassadeurs pour recueillir le maximum de questionnaires. Je vous en remercie d'avance.

Monsieur Fontaine : Nous avons ce soir notre débat d'orientations budgétaires, c'est un moment important et nous en avons déjà largement parlé en commission. Baisse des

aides de l'État légèrement compensées mais pas suffisamment, baisse des recettes municipales liées à la crise directement, stabilisation du montant du reversement de la taxe d'habitation, bref les feux sont au rouge mais notre espoir collectif est au vert. Nous serons donc concis ce soir car nos positions sont déjà connues. Face à la crise, face au manque d'écoute du gouvernement et de réactivité, nous nous affichons unis à Saint-Etienne-du-Rouvray dans cette majorité. Unis dans le travail au service des habitants, unis dans nos principales orientations, unis pour réussir ce mandat malgré ces circonstances difficiles. Nous avons nos différences mais nous avançons tous ensemble car seul le rassemblement est la réponse face à cette crise face à l'extrémisme qui pue, face au libéralisme qui abîme. Nous pensons bien évidemment à l'année prochaine. Nous devons donc rester très sérieux en tant qu'élus communaux. Depuis des années, nous en parlions ensemble, il faut quand-même le reconnaître, et nous le demandions sur la réduction de nos dépenses de fonctionnement, depuis même un audit après les années 2000. Pas si facile à faire mais essentiel pour maîtriser notre budget et préparer toujours un avenir incertain. Aujourd'hui, face à cette crise nous sommes de fait obligés de réduire la voilure avec douleur parfois en s'empêchant de faire mieux et plus même si heureusement grâce à tous les services et les élus que nous sommes, nous en faisons beaucoup pour les Stéphanois-es. Simplement aujourd'hui pour ce débat : trois exigences ou trois demandes si cela est plus souple :

- *D'abord maîtriser notre fonctionnement en poursuivant sa réduction l'an prochain et certainement les années qui suivent,*
- *Maintenir, et nous le demandons jusqu'à la fin du mandat, les taux d'imposition communaux parce que c'est directement aussi prélever du pouvoir d'achat sur les Stéphanois.*
- *Maintenir un niveau d'investissement le plus haut possible en respectant ces deux premières demandes autour de trois priorités pour 2022 :*
 - *L'éducation au sens large du terme,*
 - *L'écologie et la santé en fait totalement partie. C'est encore une très belle année pour la santé à Saint-Etienne-du-Rouvray avec ce travail*
 - *La tranquillité dans la ville, pour ne pas dire la sécurité plus clairement, comme nous en avant parlé de façon très sérieuse et très apaisée en commission.*

Notre groupe renouvelle sa confiance à la majorité pour s'opposer bien sûr, pour s'accompagner tous ensemble et pour proposer pour les Stéphanois-es.

Madame Auvray : Pour mesurer les enjeux auxquels est confrontée la municipalité, j'avais envie de donner quelques chiffres issus de l'analyse des besoins sociaux. Notamment avec une population stéphanoise fortement familiale, une proportion de familles nombreuses de 14,8 %, + de 18 % de familles monoparentales, une jeunesse dont le taux de chômage atteint les 40 %, une proportion de seniors avec une augmentation rapide des seniors de plus de 80 ans et qui vivent seuls, un taux de chômage global de 21,8 %, bien supérieur à la moyenne départementale et une forte proportion de logements sociaux : 46,73 % avec un taux de pauvreté des locataires très élevé. Avec les baisses des subventions, quand nous regardons ces chiffres, nous avons une responsabilité et je sais que Monsieur le maire la défend ardemment. Cela nous permet de mesurer le travail que nous accomplissons, que nous devons encore accomplir que ce soit au niveau de l'éducation mais également au niveau de nos jeunes et de nos seniors.

Monsieur Wulfranc : Je remercie les services de la ville sur l'excellent document qui nous a été transmis à la fois dans sa forme, dans sa lisibilité et évidemment son contenu. Nous en sommes au dogme, nous n'en sommes pas au budget et au vote du budget stricto sensu mais j'ai le sentiment que plusieurs interrogations et quelques questions trouvent déjà leur réponse dans le document si nous le lisons attentivement. Je dois dire, Monsieur le maire, qu'on y trouve les réponses majeures qui intéressent les citoyens dès lorsqu'on parle budget. Nous y trouvons l'information sur le fait que le taux d'imposition n'augmentera pas et cela dans un contexte de pression terrible sur le pouvoir d'achat des ménages et leurs dépenses courantes. C'est une information et une actualité importante pour la population que ce soient les familles modestes voire les familles de catégorie intermédiaire. Nous y trouvons aussi à la fois l'action et la réaction qui suivra encore en 2022 d'une stabilisation et d'une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement y compris les dépenses de personnel. Enfin, nous y trouvons l'engagement des investissements qui était sur la table il y a un an et demi devant les Stéphanois qui interpelle directement la priorité en matière de politique de l'enfance que la municipalité met en œuvre. C'est un effort considérable qui est engagé dès ce budget et qui se concrétisera certes par des murs mais aussi par des initiatives majeures dans le domaine de qualité de vie à l'école et autour de l'école à Saint-Etienne-du-Rouvray. Et bien évidemment l'accompagnement, peut-être plus discret d'un point de vue budgétaire mais qui se voit dans le paysage stéphanois, du renouvellement urbain qui affecte la ville bien au delà du quartier du Madrillet puisque hier encore, nous prenions plus finement connaissance des bouleversements du quartier de la cité des familles qui entre dans une nouvelle phase de jeunesse remarquable pour le confort et la qualité des logements des Stéphanois. Je trouve ce DOB rigoureusement conforme aux engagements pris il y a un an et demi avec évidemment une contradiction majeure aiguës par notre expérience de la crise vécue à l'échelle locale. Cette contradiction majeure, que nous ne cessons de dénoncer, qui a éclaté au vu et au su de tout un chacun, c'est que le service public de proximité, les agents du service public de proximité n'ont jamais été aussi utiles dans cette période de crise exponentielle que nous avons vécue et que parallèlement et tout à fait naturellement les élus souhaitent contenir les dépenses de personnel parfois dire aussi s'exposer à des trous dans la raquette. Et tout cela à bon escient parce que cela se retrouve après sur le fait que nous n'avons pas augmenté le taux d'imposition essentiellement guidé par les dépenses de fonctionnement globales d'une ville. Nous l'avons en tête depuis des années, c'est le casse tête de tous les élus, mais ici en la circonstance, au regard de cette crise majeure, j'invite chacun à mesurer l'écartèlement entre le souhaitable et le possible et les enjeux politiques qui se posent bien au-delà de nos compétences à gérer la municipalité en cette période. Voilà ce que je voulais dire sur ce débat.

Monsieur le maire : Je vais terminer ce tour de parole en relevant certain nombre de choses que vous pointer. En premier lieu, à partir des éléments de contexte, vous avez annoncé les uns et les autres que la situation difficile de nos habitant·es, et Nicole Auvray en a rappelé certains chiffres, nous appelle bien évidemment en responsabilité à choisir aussi la priorité du côté social. On le répète, la priorité sociale et la priorité éducative sont les deux priorités municipales tout en tenant compte de l'environnement dans lequel on se trouve. Je crois que c'est là où est la contradiction que pointe Hubert Wulfranc.

Comment peut-on continuer à jouer le rôle de bouclier social local, de toujours essayer d'en faire plus pour les gens tout en observant qu'on en a moins ? Elle est là la contradiction. Les recettes de l'État ont diminué. La taxe d'habitation et sa réforme ne nous conduisent pas nécessairement à avoir des certitudes quant à son développement dynamique avec une augmentation de population. Nous avons constaté aussi des incertitudes et des questionnements sur les recettes de taxes foncières des entreprises et nous avons aussi subi de plein fouet de par l'effet Covid une baisse importante des usagers des différents services municipaux. Comment faire plus pour les gens avec moins ? Elle est là la contradiction majeure. Cela ne nous empêche pas de continuer à travailler avec le plus grand des sérieux possibles pour faire en sorte que nos actions, celles que nous avons prévues dans ce mandat municipal, se déroulent sans accroc budgétaires. Nous nous fixons des lignes de conduites. Nous sommes en préparation budgétaire. Qu'avons-nous comme orientations ? Effectivement, nous avons indiqué sur les dépenses, il y a des choses sur lesquelles il faut continuer de travailler. Au niveau du fonctionnement, les dépenses sont toujours dans notre regard très attentif avec nécessairement entre les services ce qui relève d'une augmentation qui va être nécessaires (Vous parliez des énergies mais il y a aussi les denrées alimentaires, si nous accueillons plus d'enfants dans nos offices de restauration) et puis il y a des secteurs, si nous voulons maintenir nos dépenses de gestion courante, où il faudra réviser des choses à la baisse. Même chose par rapport à l'effort sur la masse salariale, nous avons indiqué que pour l'année prochaine, il y aurait une nécessité à revisiter un certain nombre de secteurs sur lesquels nous travaillons déjà. Mais est-ce que nous pouvons collectivement nous dire que nous continuerons mois après mois et année après année à réduire et/ou dégrader le service public communal ? Est ce que c'est l'un des souhaits que nous partageons ? Est-ce collectif ? Je ne le pense pas. C'est la raison pour laquelle, si nous continuons de travailler au maintien du taux sur le foncier bâti, je ne prendrais pas l'engagement jusqu'à la fin du mandat qu'il y ait un maintien comme celui pour lequel nous travaillons actuellement. Je ne prendrais cet engagement. Sur les investissements, nous avons parlé de nous engager dans des investissements lourds : la médiathèque, le complexe scolaire culturel et sportif. Ce sont des engagements qui vont nécessiter de recourir à des moyens en fonctionnement supplémentaires parce qu'une école, une médiathèque, ça se chauffe, ça se nettoie, ça s'éclaire, ça s'entretient, ça se surveille, des enfants ça s'accueille, des lecteurs, des lectrices, des étudiant-es, ça s'accompagne au sein de ces équipements. Il y aura donc forcément une nécessité de regarder ces choses là avec beaucoup d'attention. Nous travaillons à l'heure actuelle à optimiser toutes les ressources possibles : les subventions, les dotations de l'Etat, nous travaillons à optimiser les emprunts pour aller chercher les taux les plus bonifiés possibles, nous nous engageons à optimiser nos opérations d'investissement en les lissant sur une durée qui nous apparaît raisonnable par rapport à la réalité des chantiers à mettre en œuvre. Voilà des engagements que nous prenons avec évidemment un travail très important sur la dette car nous nous orientons pour 2022 sur un désendettement de l'ordre de un millions d'euros. Voilà les éléments de travail sur lesquels nous sommes actuellement tout en souhaitant conserver pour les acteurs locaux, je pense en particuliers aux acteurs associatifs, un maintien de notre engagement auprès d'eux parce que cela nous semble important aussi. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce débat d'orientations budgétaires que nous aurons forcément l'occasion de faire rebondir à nouveau lors de la présentation budgétaire en décembre. Je vous remercie pour ces échanges. Sommes-nous d'accord

pour prendre acte qu'il y a eu débat ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions.

9 Personnel communal - Tableau des emplois

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité,
- Les avis du Comité technique du 19 février 2021 et du 16 septembre 2021,

Considérant :

- Les évolutions d'organisations présentées aux comités techniques 19 février 2021 et du 16 septembre 2021,

Décide :

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

• Département information et communication

Un poste de Webmaster éditorial à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés est reconduit pour 3 ans pour répondre aux enjeux fixés par la collectivité qui a inscrit dans son projet de mandat et d'administration le développement du numérique et notamment des démarches en ligne.

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
1			1 pour trois ans du 22/10/2021-21/10/2024	Webmaster éditorial	Attaché	x	1		1

- **Département accès au droit et développement social**

Un poste d'agente d'accueil référente/chargée des cellules de suivi insertion à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs est créé au 01/01/2022 de façon à développer au sein de la MIEF la mission d'accueil et d'orientation des Stéphanois demandeurs d'emplois.

Dans ce cadre le poste vacant existant d'agente d'accueil référente/chargée des cellules de suivi insertion à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs est supprimé au 01/01/2022.

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	1		agente d'accueil référente/chargée des cellules de suivi insertion	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1		

- **Département conservatoire à rayonnement communal**

Une nouvelle organisation de service est proposée suite à l'analyse des besoins du service pour assurer la rentrée pédagogique 2021/2022 et il convient de modifier les temps de travail de certains postes de professeur du conservatoire.

Ainsi les postes suivants sont créés :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
1		0,4		Enseignante/enseignant de basse électrique	Assistant d'enseignement artistique principal de	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,4	0,4
	1	0,15		Enseignante/enseignant de contrebasse	Assistant d'enseignement artistique principal de	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,15	

Et les postes suivants sont supprimés :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
1		0,35		Enseignante/enseignant de basse électrique	Assistant d'enseignement artistique principal de	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,35	0,35
	1	0,23		Enseignante/enseignant de contrebasse	Assistant d'enseignement artistique principal de	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,23	

- **Département Rive Gauche et secrétariat général**

Une nouvelle organisation de service est proposée suite à l'analyse des besoins des deux services et il convient de modifier les postes suivants.

Ainsi les postes suivants sont créés :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	0.5		Agente/agent d'accueil billetterie	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		0.50	
	1	0.5		Agente/agent d'accueil et de gestion administrative	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		0.50	

Et le poste suivant est supprimé :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	1		Agente/agent d'accueil billetterie	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1		

- **Direction des services techniques**

Deux postes d'agente/agent de maintenance polyvalent-e des bâtiments à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints technique sont créés de façon à créer une équipe polyvalente qui interviendrait sur des opérations de premier niveau en maintenance-prévention-dépannage dans les bâtiments communaux.

Dans ce cadre les postes existant d'Electricienne/électricien et de Couvreuse/couvreur à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints technique sont supprimés.

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	1		agente/agent de maintenance polyvalent-e des bâtiments	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1		
1		1		agente/agent de maintenance polyvalent-e des bâtiments	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1		1

Précise que :

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

10 Personnel communal - Contrat d'adultes relais

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 relatif à la compétence du Conseil municipal,
- Le Code du travail et notamment les articles L5134-100 et suivants et D5134-145 et suivants,
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 précisant que, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Le décret n°2015-1235 du 2 octobre 2015 portant modification du décret n°2013-54 du 15 janvier 20003 relatif à l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes-relais,
- La circulaire DIV/DPT-IEDE n°2000-231 du 26 avril 2000 relatif à la mise en œuvre du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville,
- La circulaire DIV/DPT-IEDE n°2002-283 du 3 mai 2002 relatif à la mise en œuvre du programme adulte relais.
- Le projet de convention à conclure avec l'Etat et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), joint à la délibération,

Considérant :

- Les évolutions d'organisations présentées au Comité technique du 16 septembre 2021,
- Les besoins de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray,

Décide :

- De créer un poste de « médiateur emploi » dans le cadre du dispositif « adulte-relais » au sein de la Maison de l'information sur l'emploi et la formation (MIEF),
- D'approuver le projet de convention avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),

Précise que :

- La durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,
- La rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,

- La collectivité territoriale bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans cet emploi sont inscrits au budget de la collectivité,
- Monsieur le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

11 Prévention spécialisée - Association stéphanaise de prévention individuelle et collective (Aspic) - Subvention exceptionnelle

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'action sociale et des familles et particulièrement l'article L 221-1,
- La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'enfance,
- La convention tripartite liant la Métropole Rouen Normandie, la ville et l'Aspic signée le 14 février 2017,
- La nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance,
- Le plan départemental de prévention de la délinquance,
- La nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance,

Considérant :

- L'implication et l'engagement de l'Aspic dans la mise en place d'une action partenariale innovante s'intégrant parfaitement à la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 250 euros à l'Aspic.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 1 ne prend pas part au vote.

12 Affaires foncières - Cession d'un terrain avenue des Canadiens à la société Feuillette

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation domaniale du 19 mars 2021,

Considérant :

- Que la Ville est propriétaire de parcelles de terrain, pour partie cadastrées section BT numéros 419 et 434 et pour partie issue du domaine public communal, situées avenue des Canadiens ;
- Que ce terrain est aujourd'hui dépourvu de toute affectation et usage public ;
- Qu'il convient préalablement de procéder à la désaffectation de ce terrain de tout usage public en vue de prononcer son déclassement du domaine public communal ;
- Que la société Feuillette envisage l'implantation d'une nouvelle boulangerie sur l'avenue des Canadiens et que ledit site permettrait d'accueillir ce projet ;
- Que la cession de ce terrain en l'état (document d'arpentage en cours) pour une superficie d'environ 3 600 m² peut s'opérer moyennant un prix de 150 € / m² HT, compatible avec l'avis du pôle d'évaluation domaniale susvisé, frais de géomètre à charge du vendeur et tous autres frais à charge de l'acquéreur ;

Décide :

- De constater la désaffectation des parcelles en cause de tout usage public,
- De prononcer consécutivement leur déclassement du domaine public communal,
- De décider la cession à la société Feuillette des parcelles susvisées d'une superficie totale d'environ 3 600 m², aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

13 Affaires foncières - Transfert partiel de la Place Louis-Blériot

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

- Que le projet porté par la commune au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain comprend notamment le réaménagement d'espaces publics,

- Que ce projet prévoit la construction par la ville d'une médiathèque s'effectuant en partie sur l'ancienne place Louis-Blériot, les espaces publics attenants et le surplus de la place seront quant à eux aménagés par la Métropole Rouen Normandie,
- Que, la Métropole Rouen Normandie exerçant depuis le 1^{er} janvier 2015 la compétence relative aux voiries publiques et que le conseil municipal ayant constaté comptablement le transfert de propriété de biens immobiliers et mobiliers y afférant mais pas le transfert de propriété, il convient de procéder ponctuellement au transfert effectif de certains biens,
- Qu'afin de poursuivre la régularisation des emprises impactées par la mise en œuvre de ce projet, il appartient à la Ville de procéder préalablement au transfert des emprises publiques correspondantes en vue de leur intégration au domaine public métropolitain,
- Que ce transfert pourra s'opérer moyennant un acte de transfert à titre gratuit à la Métropole Rouen Normandie,
- Que par ailleurs, la Ville conservera la propriété des emprises supplémentaires sur l'ancienne place Louis-Blériot conformément au plan annexé,
- Que les frais de géomètre afférant à ces opérations seront pris en charge par la Ville (division et document d'arpentage en cours), les frais d'acte en sus étant à la charge de la Métropole Rouen Normandie,

Décide :

- De consentir le transfert de la propriété à la Métropole Rouen Normandie des emprises publiques énoncées ci-avant,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 32 votes pour, 2 votes contre.

14 Affaires foncières - Cession d'un terrain rue du Pré de la Roquette au Foyer Stéphanois

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation du 9 septembre 2021,

Considérant :

- Que la Ville est propriétaire de parcelles de terrain à bâtir, cadastrées section BL numéros 470 et 473, situées rue du Pré de la Roquette,
- Que le Foyer Stéphanois envisage de procéder à la construction d'un nouveau siège social sur la commune et que ledit site permettrait d'accueillir ce projet,
- Que la cession d'une partie de ces parcelles (document d'arpentage en cours) pour une superficie d'environ 3 754 m² peut s'opérer moyennant un prix de 50 € / m² HT,

compatible avec l'avis du pôle d'évaluation domaniale susvisé, frais de géomètre à charge du vendeur et d'acte à charge de l'acquéreur,

Décide :

- De décider la cession au Foyer Stéphanois des parcelles cadastrées BL numéros 470 et 473 pour partie d'une superficie totale d'environ 3 754 m², aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

15 Extension de la Zone à faibles émissions mobilité ZFE-m de la Métropole Rouen Normandie (MRN) - Avis sur projet d'arrêté conjoint MRN / communes

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4-1, L.2213-4-2 et R.2213-1-0-1,
- Le Code de la route, notamment les articles L.318-1, L.411-6, R.311-1, R.318-2, R.411-8, R.411-19-1, R.411-25, R.411-26 et R.433-1,
- L'article R.610-5 du Code pénal, relatif aux sanctions encourues en cas de violation des interdictions ou de manquements aux obligations édictées.
- Le Code de la voirie routière, notamment l'article R.116-2,
- Le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.241-3 et l'article L. 241-3-2 dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2017,
- Le Code de l'environnement, et notamment son article L.123-19-1,
- La loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- La loi n°83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- La loi 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- La directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe,
- Le décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air transposant la directive 2008/50/CE,
- Le décret n°2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Métropole Rouen Normandie »

- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- L'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules,
- L'arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques en application de l'article R.318-2 du code de la route,
- L'arrêté du 28 juin 2019 relatif à la durée des exceptions temporaires aux restrictions de circulation dans une zone à circulation restreinte au profit des véhicules des services publics de transport en commun
- L'arrêté inter préfectoral du 30 janvier 2014 portant approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Haute-Normandie,
- Les arrêtés préfectoraux du 15 décembre 2017 et du 23 juillet 2019 portant modification des statuts de la Métropole Rouen Normandie,
- L'arrêté de Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie du 17 décembre 2020, portant renonciation au transfert automatique du pouvoir de police spéciale des maires en matière de circulation et stationnement,
- La délibération de la Métropole Rouen Normandie du 16 décembre 2019 portant approbation du Plan climat énergie Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- La délibération de la Métropole Rouen Normandie du 15 décembre 2020 portant approbation du principe de Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) ;
- La délibération de la Métropole Rouen Normandie du 5 juillet 2021 portant approbation de l'extension de la ZFE-m et des procédures de participation du public
- L'étude justifiant la création d'une zone à circulation restreinte établie conformément aux dispositions des articles L.2213-4-1 et R.2213-1-0-1 du code général des collectivités territoriales,
- Le Plan des Déplacements urbains de la Métropole Rouen Normandie approuvé le 14 décembre 2014,
- Les rapports annuels d'ATMO Normandie relatifs à la qualité de l'air en Normandie,
- Les avis recueillis dans le cadre de la mise à disposition du public conformément aux dispositions des articles L.2213-4-1 et R.2213-1-0-1 du code général des collectivités territoriales et organisée par la Métropole Rouen Normandie du 29 juillet au 30 septembre 2021,

Considérant :

- L'urgence climatique et écologique et la nécessité de prendre toutes mesures pour limiter les effets du dérèglement climatique en cours,
- L'urgence sociale, les effets de la pauvreté accentués par la crise sanitaire que nous traversons,
- Que les voies du domaine public routier national ne sont pas incluses à ce jour dans le périmètre de la ZFE,
- Que les aides actuelles favorisant l'acquisition de véhicules « propres », moins polluants, hybrides ou électriques, en vue du renouvellement du parc des véhicules anciens, ne permettent pas de laisser un reste à charge suffisamment faible pour les personnes aux revenus modestes et que, de ce fait, le coût d'achat leur demeure prohibitif,

- Que les mesures, relatives à l'attribution des aides pour l'achat d'un véhicule neuf moins polluant et la non taxation des véhicules lourds type SUV, grosses berlines ou 4X4 produisant de la pollution aux particules fines, ne sont pas entendues,

Décide :

- De sursoir à l'approbation de l'arrêté relatif à l'instauration d'une zone à faibles à émissions mobilité.

M. Le Cousin : Avant dans venir à la délibération, un petit point de contexte

Chaque année, la pollution atmosphérique provoque près de 48 000 morts. Il est indispensable de réduire la pollution due au transport. Il faut combattre ce fléau.

Pour répondre à cette problématique, le gouvernement a fait le choix d'instaurer des Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) dans les villes et métropoles les plus polluées.

Une ZFE-m repose sur le système des vignettes Crit'Air qui distingue les véhicules en fonction de la motorisation et de la date de mise en circulation. Par exemple

Les véhicules légers concernés à partir de 2022 :

- Diesel : antérieurs à 2006
- Essence : antérieurs à 1997

C'est-à-dire les crit'air 4 et 5

Une ZFE-m est instaurée depuis le 1er juillet 2021 dans le centre-ville de Rouen, pour les véhicules utilitaires. Le déploiement du dispositif se poursuivra et concernera à compter du 1er juillet 2022 tous les véhicules y compris ceux des particuliers dans une douzaine de communes autour de Rouen.

Cette ZFE-m est une source d'inquiétude

L'interdiction de circuler va imposer d'acheter un nouveau véhicule correspondant aux critères définis par la ZFE-m. Une part importante de la population n'a pas les moyens d'acquérir un nouveau véhicule. Les personnes modestes ou les petites entreprises ne vont pas supporter financièrement le changement d'un véhicule. Cela constitue une injustice sociale majeure car ils vont avoir de grandes difficultés à se déplacer. Nous serons toujours contre des mesures qui frappent les plus modestes sans apporter de solutions alternatives crédibles. La transition écologique doit résolument être sociale et corriger les inégalités plutôt que les creuser.

La mise en place de la ZFE est principalement tournée vers la réduction de la voiture et la logistique. Pour améliorer la qualité d'air, il faut réduire aussi le transport routier et développer le fret ferroviaire ou le cabotage. Nous devons avoir un plan d'urgence pour aller vers un transport des marchandises plus propre et moins polluant.

Pour une vraie alternative à la voiture, on devrait améliorer et développer les transports en commun, les modes doux. Dans notre ville nous avons besoin de plus de transports en commun plus rapides. C'est une attente forte de notre population. Nous devons développer les lignes de train Elbeuf – Rouen- Barentin et St Aubin – Rouen – Barentin pour nos transports urbains.

J'en viens à la délibération

Dans un moment de forte augmentation des carburants et de l'énergie, nous avons proposé à la métropole de différer cette mesure à 2023, comme la loi l'autorise. Le choix est de maintenir le calendrier.

Nous avons eu une première réunion le 12 octobre dernier pour débattre des aides de la métropole. Elles s'ajouteront à celle de l'état.

Nous avons appris à cette réunion que les maires de 4 villes ne signeront pas l'arrêté de mise en place de la ZFE.

Une ville refuse complètement la ZFE : ST LEGER DU BOURG DENIS

Trois villes émettent des réserves et les maires ne signeront pas pour l'instant l'arrête : MAROMME, MT ST AIGNAN et ST ETIENNE DU ROUVRAY

Si nous devons agir pour limiter la place de la voiture et le tout routier source de pollution avec des conséquences sur la santé, cela doit se faire avec un accompagnement fort en direction des plus modestes et des petites entreprises.

Comme je viens de le dire le reste à charge risque d'être encore trop élevé pour les plus modestes et les TPE. Le débat s'est ouvert à la métropole pour l'attribution d'aide complémentaire à celles de l'état. A l'heure actuelle, je n'ai d'élément à vous donner car le débat se poursuit et n'est pas encore abouti.

Aujourd'hui nous devons interpeller l'état sur le niveau d'aides pour un reste à charge nul pour les plus modestes. La question d'un crédit à taux zéro est posé. La proposition de l'état est un micro crédit à un taux de 2%. C'est encore trop lourd pour les plus modestes.

Les voies du domaine public routier national ne sont pas incluses à ce jour dans la ZFE.

Les choses ont un peu évolué avec une intention du préfet de les inclure contre l'avis de ces services. Il n'y a donc aucune garantie, qu'elle soit réellement incluse.

Enfin la taxation des véhicules lourds type SUV, grosses berlines ou 4x4 produisant pourtant de la pollution aux particules fines, n'est pas prévue.

Pour l'heure il y a encore beaucoup trop d'incertitude et nous vous proposons de sursoir à l'approbation de l'arrêté à l'instauration de la ZFE.

Mme Pawelski : L'Europe mais aussi le Conseil d'État somment l'État français d'agir contre le dérèglement climatique. L'Etat demande donc à un certain nombre de métropoles françaises, dont la nôtre, de mettre en place le dispositif de ZFE.

L'objectif affiché est de répondre à la problématique de la pollution atmosphérique, qui crée beaucoup de dégâts sur l'environnement et la santé. Nous souhaitons dire un mot sur les objectifs sous-jacents à ce dispositif, mais aussi ses limites et les enjeux qu'ils posent aux élus que nous sommes, avant de revenir sur les motifs de notre vote.

Nous ne pouvons qu'appuyer la nécessité d'apporter des réponses à cette problématique de la pollution atmosphérique qui crée beaucoup de dégâts sur la santé et l'environnement. C'est d'ailleurs l'un des principaux motifs de notre opposition au projet de Contournement-Est.

L'urgence est là : pour lutter contre le dérèglement climatique, agir pour la santé, il faut réduire les émissions de gaz à effets de serre, la pollution de l'air et la pollution sonore. Ce dispositif y répondra en partie.

Il n'y répondra qu'en partie en effet si certaines limites de ce projet ne sont pas prises en considération. Il y a un risque de développement d'un effet dit de contournement, c'est-à-dire que des personnes empruntant un véhicule motorisé non autorisés dans une ZFE effectuent un trajet plus long pour contourner le périmètre et dès lors, émettre davantage d'émissions polluantes. L'achat de véhicules neufs interrogent au regard de ce que deviendront les véhicules anciens, à l'heure où les ressources doivent être préservées et que l'Europe doit cesser d'exporter son bilan carbone vers d'autres

territoires. La vignette Crit'air est par ailleurs imparfaite : un SUV neuf peut polluer davantage que certaines petites voitures plus anciennes qui seront interdites. Enfin, agir efficacement pour la planète et la santé ne doit pas reposer sur les seules épaules des individus.

Surtout, et c'était là pour partie le sens de la motion que nous avons présentée au début de ce conseil, opposer urgence sociale et urgence climatique, environnementale est une hypocrisie. Dans notre métropole, c'est particulièrement sur la rive-gauche, et donc aussi à St-Etienne-du-Rouvray, que les atteintes à l'environnement impactent le plus durement. Dans une ville populaire comme la nôtre, les plus modestes d'entre nous n'ont pas les moyens d'aller vivre dans un endroit où l'air serait plus respirable, ni de faire les travaux nécessaires pour améliorer l'efficacité thermique de leur logement, ni d'accéder à un système de soin.

De plus, ce serait un contre-sens d'interdire aux Stéphanaïses et aux Stéphanaïses d'utiliser leur voiture sans interdire aux véhicules les plus polluants d'emprunter les axes routiers structurants du territoire, principale source de pollution.

Face à ces enjeux, la métropole se trouve insuffisamment soutenue. Nous partageons les inquiétudes soulevées quant aux dispositifs financiers qui sont mis en œuvre par l'État pour accompagner les habitantes et les habitants. La question du reste à charge pour celles et ceux qui ne peuvent aujourd'hui se passer de leur véhicule motorisé nous interpelle.

Cependant, sur cette délibération qui consiste à repousser l'intégration de notre territoire communal à celui de la ZFE au 1er janvier 2023, nous nous abstenons. Nous ne voterons pas contre, puisque nous ne contestons pas un certain nombre d'éléments avancés dans cette délibération, nous venons de les appuyer. Mais nous ne voterons pas pour, puisque nous nous refusons à alimenter l'opposition entre urgence sociale et urgence environnementale.

Face à l'obligation faite à la métropole d'instaurer une ZFE, l'État a précisé qu'à partir du 1er janvier 2023 il reprendrait la main si notre territoire n'a pas agit. C'est dans ce contexte que la métropole a décidé de mettre en œuvre une application progressive de ce dispositif au cours de l'année prochaine. Cela est en effet une nécessité puisqu'il revient à la métropole de gérer les insuffisances des décisions prises par la majorité à l'Assemblée nationale pour répondre aux enjeux que nous avons soulevés. La métropole se procède par étape, non pas tant pour réduire l'usage des véhicules motorisés individuels - cela ne peut se faire complètement avant 2023 et par ailleurs les décisions prises depuis 2020 sont ambitieuses en la matière -, mais de jouer le rôle qui lui incombe d'information et de déploiements de dispositifs de soutien financier à destination des entreprises et des habitantes et habitants. À notre échelle, l'attente de moyens supplémentaires que pourrait accorder l'État ne nous paraît pas justifier le fait de repousser l'intégration de notre commune au sein de la ZFE, de 6 mois pour les particuliers et de 12 mois pour les entreprises, puisque sans ces moyens nous serions de toute façon contraints d'intégrer la ZFE.

Monsieur Vilela : Je voulais intervenir sur les ZFE qui excluent les véhicules les plus âgés et qui sont entrées maintenant en vigueur. Cela passe par une exclusion au niveau des camions puis cela viendra sur la question des véhicules.

Certes lutter contre la pollution en ville, c'est une nécessité, pourtant la ZFE n'est pas une bonne réponse. Faire peser le coût de la transition écologique sur l'ensemble des

ménages, notamment les plus modestes, c'est une injustice. Un grand nombre de nos concitoyens n'ont tout simplement pas les moyens d'acquérir une voiture propre. Une des façons de combattre la pollution passe notamment par le développement des transports en commun propres notamment le train. Oui, développer le train, c'est bon pour la planète. Sur la question du fret ferroviaire, un député ici présent est intervenu auprès de l'Etat plusieurs fois et auprès du gouvernement pour connaître les décisions d'investissement sur le fret ferroviaire dans la période 2021-2024. Les investissements consentis de 5,2 millions d'euros sur la question du port ferroviaire de l'agglomération rouennaise et de 4,5 millions d'euros sur d'autres lignes, sont des investissements qui étaient nécessaires mais qui restent insuffisants. L'étude et la création d'une plateforme multimodale sur Oissel, sur la question notamment du Fret, est un élément intéressant mais cela reste insuffisant sur la question qu'est aujourd'hui le camion sur la route, la pollution que cela engendre et les nuisances sonores que cela peut amener. Sur la question des trains TER normands et les trains du quotidien, je voudrais souligner ici l'immobilisme de Hervé Morin, président de Région sur les années qui précèdent et un peu sur ce qu'il a mis en place car cela s'est concrétisé par des suppressions de trains, par des arrêts qui sont supprimés, par des haltes et des gares qui se ferment, par des guichets qui sont fermés eux aussi et ça se concrétise aussi aujourd'hui par un projet de supprimer des contrôleurs à bord des trains sur des lignes Rouen-Dieppe et Rouen-Le Havre. On parlait notamment dans cette assemblée de l'importance d'avoir des humains pour s'occuper des usagers au quotidien et de pouvoir les aider dans leur voyage quotidien. Voilà le type de politique qui est décidée et mener par Hervé Morin et je pense en tout cas qu'il est important de combattre cette politique néfaste. Saint-Etienne-du-Rouvray a la chance d'être une des douze communes sur 71 à avoir une gare dans cette agglomération et sur cette gare il y a un certain nombre de problématiques : notamment une grille horaire qui ne satisfait pas du tout les Stéphanois-es ; notamment pas assez de trains aux heures de pointes ; notamment des problématiques d'accessibilités et d'informations des usagers qui restent insuffisantes ; notamment pas de trains le samedi qui desservent la gare de Saint-Etienne-du-Rouvray et aussi des manques sur la question des indicateurs des voies pour les gens qui se dirigent vers la zone de Rouen. Ces expressions de besoins de service public sont régulièrement portées notamment par une association SOS gares et par les élus communistes, ceux de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray notamment au point de vue de la Métropole, mais aussi les élus communistes au sein du conseil régional. Il faut que soient pris en compte ces besoins de services ferroviaires qui sont exprimés par ces Stéphanois. S'imaginer vouloir combattre la pollution et le réchauffement climatique sans développement des transports en commun propres, c'est comme imaginer faire de l'écologie sans lutte des classes. Cela s'appelle du jardinage.

Monsieur Fontaine : Au nom de notre groupe écologiste, nous nous abstenons sur cette délibération car nous sommes favorables à la ZFE même si nous partageons énormément de choses dites par Léa Pawelski et Mathieu Vilela à l'instant. Mais la politique des petits pas et l'attente aujourd'hui face à l'urgence climatique, nous ne pouvons pas à chaque début de conseil municipal crier l'urgence climatique au nom de notre groupe et en même temps ne pas regarder toutes les avancées qui sont possibles. On l'a dit dès le début fin du mois, fin du monde, c'est extrêmement important mais quand il y a des possibilités d'avancer, il faut y aller.

Monsieur Wulfranc : C'est un sujet éminemment important parce qu'il touche à la vie du quotidien des gens, pas seulement notre commune puisque cette obligation touche 11 métropoles à l'échelle nationale, c'est-à-dire des millions de Français et dès le départ la question du reste à charge a été posée. Reste à charge pour les ménages que de faire ce geste d'achat d'un véhicule propre pour se conformer aux normes de la ZFE. Dès le départ nous avons été aussi nombreux, avec nos collègues France insoumise et collègues socialistes, à indiquer que la lutte contre la pollution devait s'apprécier à l'aune de la capacité des personnes à investir dans ce véhicule propre et conforme aux normes de la ZFE. Cela a été la question qui a animé l'ensemble des débats déjà encore aiguisés par le rendu d'une commission d'enquête qui n'était pas portée par l'opposition de gauche mais par des élus de la majorité actuelle et des républicains qui indiquait très clairement que la faculté qu'aurait l'application d'une ZFE d'être efficace sur le terrain dépendait d'une majoration très conséquente, on a parlé du doublement des aides de l'Etat permettant à tout à chacun de faire l'achat d'un véhicule propre. Or aujourd'hui rien n'a bougé dans le projet de loi de finances du gouvernement qui vient d'être présenté, aucune majoration des dispositifs existants bonus écologique ou prime à la conversion. Mais parlons essentiellement du bonus écologique qui n'a subi une quelconque majoration même minime vis-à-vis des ménages les plus modestes. Cela soulève toujours les mêmes critiques sur ce point, des alertes que portaient encore très récemment Gérard Leseul, député socialiste de Seine-Maritime. Nous en sommes au même point. Nous sommes confrontés à une majorité qui porte une mesure entachée d'un déficit de solidarité particulièrement préjudiciable. Pour en revenir à son application métropolitaine, nous avons des chiffres sur le nombre de véhicules qui vont être concernés. On parle de 25 000 véhicules environ qui devraient être changés par leur propriétaire. Même si ce n'est pas précisé dans cette présentation, il n'y a pas de sectorisation. On peut penser qu'à Bois-Guillaume on a forcément d'ores et déjà eu accès à des véhicules grosse cylindrée très électriques qu'à Saint-Etienne-du-Rouvray où on peut penser qu'on a quelques véhicules hors norme d'un nombre plus élevés. Il n'y a pas ces éléments mais on peut penser qu'une sectorisation plus fine permettrait de confirmer une approche différenciée selon les populations des territoires métropolitains. Ce n'est pas une petite question. J'ai regardé comme vous le premier véhicule électrique bas de gamme est une Dacia spring électrique. Elle est affichée à 16 990 € hors bonus. Avec le bonus qui est limité à 27 %, le prix d'achat tombe à 12 402 €. Si on y ajoute la prime de la Région faite par rapport au revenu des familles (même coefficient que l'ANAH), 2 500 € si on est une famille très modeste, le prix descend arrive à 9 900 €. Nous attendons potentiellement une aide de la Métropole de l'ordre de 1 000 à 1 500 €. Nous pourrions être à un coût résiduel de 9 000 € environ. Je considère que 9 000 € même à échéance de 2-3 ans pour provisionner et programmer un achat d'un nouveau véhicule, ce n'est pas donné à tout le monde. J'ai regardé la fiche technique de cette voiture, c'est la Trabant de l'Allemagne de l'est avant la chute du mur, la Trabant des pauvres. J'ai sorti aussi la fiche de la Renault Twingo électrique qui est à 21 350 €, bonus déduit elle tombe à 15 585 €. Tout ça pour dire que je trouve que cette décision abrupte est une décision qui dispose d'un déficit majeur en matière d'accompagnement social, source de discrimination sociale et territoriale. Tout cela pour une maturité locale un peu juste. Y aura-t-il aide ou pas de la Métropole ? Je partage totalement cette délibération conforme à l'esprit que nous défendons d'une politique solidairement durable et solidairement

soutenable pour tout un chacun.

Madame Tessier : Nous sommes d'accord sur le principe que n'importe quel ménage, qu'il soit modeste ou de niveau moyen, n'a pas la capacité financière de sortir 10 000 € pour acheter un véhicule neuf dans les échéances annoncées. Nous sommes donc d'accord pour un report. Pour l'instant, nous n'avons pas beaucoup d'informations sur les aides qui vont être apportées et ce n'est pas possible de maintenir ce type de projet à des échéances aussi courtes.

Monsieur Cheron : Je suis embêté ce soir. Ce projet me choque, ça me met en colère en tant que personne de gauche. C'est un projet qui à mon sens est un vrai projet de droite qui va attaquer les plus précaires, les éloigner du centre-ville, les éloigner du service public pour les éloigner encore plus potentiellement de l'emploi, les isoler. Quand j'entends finalement dire « Je suis pour le projet de ZFE ! » Dans ce conseil, ça me fait bizarre. Ce type de projet tel qu'il est porté, imposé par l'Etat, porté sur le territoire alors qu'il y a un problème de maturité des transports publics avec des problématiques d'emploi qui sont les nôtres. Cela me choque en termes de positionnement avec les valeurs qui sont les nôtres. Je ne suis pas sûr qu'on prenne le questionnement par le bon bout.

Monsieur Fontaine : Il ne faut pas être choqué que nous soyons favorables à la ZFE quand on voit l'état de la planète. Il ne faut pas être choqué que nous soyons favorables à des mesures parfois un peu radicales sur le plan de l'écologie quand on voit l'état de la planète. Il ne faut pas être choqué que nous soyons favorables à vraiment soutenir l'environnement quand on voit l'état de santé des habitants de l'agglomération. J'ai travaillé pendant cinq ans dans le développement économique et sur l'accompagnement de l'emploi de personnes en très très grande difficulté dans une commune dans le département voisin. Pas une personne sur les 4 000 que nous recevions chaque année dans mon équipe nous disaient « comment voulez vous que je fasse avec la voiture pour aller à Louviers ou à Rouen ? » On trouvait toujours une solution parce que d'abord le pauvre c'est le transport en commun, ce n'est pas sa voiture parce que les plus pauvres des pauvres, n'ont même pas de voiture. Là où nous devons avoir une grande priorité, c'est sur l'accessibilité aux transports en commun pour tous et là nous avons un combat commun. Le samedi gratuit à Rouen qui doit être de plus en plus généralisé, des investissements sur les transports en commun, des cartes pour les chômeurs encore plus nombreuses pour qu'ils puissent se déplacer et aller chercher du travail, là oui. Mais ne tapons pas sur une réforme, une ZFE qui est un peu imposée. Aujourd'hui, nous avons un enjeu environnemental dramatique que toutes les populations sont en train de prendre en plein face. Si nous ne réagissons pas d'une façon radicale comme nous le faisons et le soutenons sur le plan social depuis des décennies, maintenant c'est l'environnement sur lequel il faut être radical. Donc, c'est imparfait je le reconnais mais il faut avancer très vite là-dessus. Collectivement il faut que nous changions en accompagnant les plus modestes avant tout.

Monsieur Quint : Je suis d'accord d'avoir une politique durable et soutenable. Il y a quelques jours, à 7h du matin, j'ai pris la départementale pour me rendre en Basse-Normandie et j'ai remonté pendant 30 km une file ininterrompue de voitures qui se

rendent en métropole pour venir travailler. Il doit y avoir 15 000 emplois sur la commune, nous n'avons pas 15 000 habitants qui y travaillent et ces travailleurs risquent d'avoir un problème à un moment donné avec cette ZFE, si elle est mal construite, pour se rendre au travail. Nous sommes en train de réunir toutes les conditions pour avoir, non pas des gilets jaunes, mais des gilets noirs, une montée du vote extrémiste. Nous sommes en train de créer ces conditions avec cet outil mal construit. J'ai une pensée pour les travailleuses que sont les auxiliaires de vie sociale qui ont très peu de revenus avec des voitures en très mauvais état avec des horaires décalés qui se rendent dans des endroits dans l'agglomération où il n'y a pas de transport en commun. Je voulais souligner ces questions de l'accès à l'emploi pour les travailleurs.

Monsieur Quérue : Je me suis exprimé sur les ZFE en début de Conseil municipal cependant je ne suis pas d'accord avec certains propos tenus notamment sur le fait que l'écologie doit être radicale. Je pense qu'il y a différentes formes d'écologie. Il y a en effet une écologie radicale, il y a une écologie libérale qui est vantée par nos gouvernements qui défendent depuis des années, notamment les années 70 avec les gouvernements de Reagan et de Thatcher, le néolibéralisme et qui aujourd'hui pour se donner une bonne image au vu de d'urgence climatique, nous parlent d'économie verte. Nous, ce que nous défendons, c'est un principe développé par un grand philosophe américain qui est Murray Bookchin qui a travaillé sur le municipalisme libertaire mais également sur l'écologie sociale, c'est-à-dire l'importance en effet de répondre à l'urgence climatique et à se soucier de la préservation de l'environnement sans oublier l'aspect social, sans oublier la justice sociale. Le problème de ce dispositif de ZFE, c'est qu'au delà d'aller dans une écologie libérale puisqu'on prône un secteur d'activité qu'est le véhicule électrique, on rentre surtout dans une écologie punitive et c'est toujours les mêmes classes de population qui sont pénalisées. A un moment donné, il faut s'interroger sur ce genre de véhicules. Si on se fie à ce que dégage les pots d'échappement, on peut taper sur les doigts de ceux qui construisent ou utilisent des véhicules qui roulent à l'essence ou au diesel. Mais si on s'intéresse particulièrement au parcours de vie d'un véhicule et notamment des véhicules électriques, on se rencontre que ce sont les véhicules qui polluent le plus, notamment concernant les batteries qui contiennent des matières dangereuses et principalement le lithium. En plus il y a une question sociale qui vient se poser puisqu'on sait que le lithium est une matière difficile à récupérer et qu'il y a utilisation dans les pays en développement d'une main d'œuvre qui concerne principalement la jeunesse voire même des enfants très jeunes. Ce n'est pas la vision que l'on a de l'écologie. On pense au-delà de bannir l'écologie punitive, qu'il faut surtout travailler avec les citoyens, prôner l'écocitoyenneté. Ce sont les gestes du quotidien qui ont une réelle influence sur ce qui va se passer dans l'avenir, les produits que l'on consomme, comment on fait attention à préserver les énergies par rapport à notre consommation d'eau. La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray se soucie de ce problème car cela fait déjà un moment que nous développons l'écocitoyenneté sur le territoire et que notre volonté et de la développer davantage. Je profite de cette prise de parole pour rappeler aux Stéphanois·es qu'il va se tenir en novembre un grand forum citoyen qui va aborder la question de la santé environnementale et plus précisément comment la

préservation de l'environnement peut avoir une influence sur la santé mais aussi sur le porte monnaie. De fois l'écologie rime avec l'économie. On ne peut pas rentrer dans une forme de radicalisation de l'écologie parce qu'on va perdre une grande partie de la population. Il faut au contraire accompagner les citoyens et surtout que chacun de l'Etat jusqu'aux communes et que l'ensemble des citoyens soient conscients des risques que nous courrons si nous n'agissons pas et surtout que les gouvernements prennent leurs responsabilités et apportent leur soutien financier à tous les acteurs locaux pour que nous puissions aller dans ce sens.

Monsieur le maire : Pour la mettre au vote, je tiens à rappeler le sens de cette délibération. Nous avons pris acte d'un dispositif sur lequel il ne s'agit pas de dire qu'on est contre mais de dire qu'à l'heure actuelle les garanties sont insuffisantes pour que notre population en particulier les personnes modestes et les travailleurs modestes puissent être aidés, accompagnés et soutenus financièrement par rapport à cela. J'ajouterai que nous avons une flotte de véhicules au niveau municipal. Dans quel crit'air vont-ils rentrer ? A quelle échéance devons-nous changer nos véhicules ? Comment serons-nous accompagner ? Est-ce que l'Etat a prévu des ressources particulières, des subventions, des dotations exceptionnelles aux collectivités locales pour changer l'ensemble de ces flottes de véhicules ? Nous n'en savons rien. Comme nous n'en savons rien, comme nous ne connaissons pas les garanties qui vont être données notamment au sein de la Métropole pour apporter aussi des aides supplémentaires aux citoyen·nes, je vous propose de sursoir à statuer sur cet engagement dans ce dispositif de ZFE. Donc un sursis à signer l'arrêté municipal. La proposition est claire soit vous êtes contre et vous souhaitez vous y engager dès maintenant, soit vous vous abstenez considérant qu'il faut trouver des équilibres politiques pour ne pas choquer à l'échelon métropolitain, soit vous votez pour cette délibération.

Madame Langlois : J'ai une question sur le sens du vote de la troisième proposition. On vote juste pour une meilleure indemnisation des véhicules ?

Monsieur le maire : Il y a un dispositif de ZFE qui s'inscrit dans la loi que les parlementaires ont décalé d'une année pour son application à janvier 2023. On se dit entre nous que les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui pour y rentrer y compris dans ce qui pourrait sembler être pris pour une marche forcée à l'échéance 2022. Pour le moment on veut encore appuyer sur la nécessité économique et sociale pour les populations notamment les plus modestes d'être plus soutenues financièrement sur cela.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 22 votes pour, 1 vote contre, 10 abstentions, 1 ne prend pas part au vote.

16 Affaires sportives - Subvention UNSS au collège Louise-Michel - Saison 2020-2021

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La nécessité de maintenir une activité sportive au plus près des élèves,
- Que la ville, soutient la promotion du sport scolaire par la mise à disposition de créneaux au sein des équipements sportifs municipaux (gymnases et piscine) et par l'attribution d'une subvention qui représente un montant de 2,29 € par élève,
- Que ce soutien permet à chacun de se réaliser au cours de compétitions départementales, régionales voire nationales, par le biais de rencontres entre les élèves des classes, entre les établissements et les districts.

Décide :

- De verser une subvention de 160,30 € au Collège Louise-Michel pour l'année scolaire 2020/2021.

Précise que :

- Cette dépense sera imputée au budget 2021 prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

17 Affaires sportives - Subventions exceptionnelles aux associations

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les demandes de subventions des associations pour les accompagner dans leur projet,
- La demande de L'Agglo sub volley ball 76 désignée organisatrice de la Silver Nation League Women de volley assis, par la confédération européenne de paravolley, des 9, 10 et 11 juillet 221 à Petit-Couronne,
- La sollicitation de M. Moufid TALEB, Stéphanois préparant une expédition en solitaire d'Est en Ouest du Groenland,
- La demande de Monsieur Prévost pour sa fille Louise jeune Stéphanoise ayant intégré le Pôle espoir de tennis de table depuis l'an dernier,

Décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Agglo sud volley ball 76,
- D'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association Explorateur

terrien,

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'ALCL tennis de table.

Précise que :

- Ces dépenses seront imputées au budget 2021 de la ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

18 Vie associative - Subvention de fonctionnement

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les demandes formulées par les associations

Décide :

- D'accorder les subventions de fonctionnement 2021 aux associations de la liste ci-dessous :

Associations	Demandes 2021 en euros
Amicale des apprentis SNCF	100
Amicale Champ de course	120
Amicale Saint Yon	120
Les Francas	500
CASI Rouen	6 006
Bugale an Noz	150
Gwez	150
Association familiale	850
CNL Départementale	120
UNAFAM	100
Pacific Vapeur Club	150
SOS Gare	250
ADCPG CATM	120

Précise que :

- Ces dépenses sont imputées au budget 2021 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

19 Vie associative - Subvention exceptionnelle - Institut d'histoire sociale Seine-Maritime

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Le travail de mémoire effectué et l'importance du souvenir.
- Les frais inhérents à la programmation des différentes animations.

Décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'Institut d'histoire sociale Seine-Maritime.

Précise que :

- Ces dépenses sont imputées au budget 2021 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

20 Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse - Continuité pédagogique en harpe à Sotteville-lès-Rouen - Soutien financier

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que suite au départ de la professeure de harpe du Conservatoire à rayonnement communal et dans l'objectif de permettre la continuité pédagogique d'une élève, un accord a été passé entre une famille stéphanaise et la Ville,
- La ré-inscription de l'élève harpiste en 2021/2022 dans le cadre d'Unicité,
- Que la famille stéphanaise bénéficie de la tarification solidaire pour un montant annuel de 154,50 euros (cursus musique) versé à la Régie Unique,
- Qu'un accord nominatif s'applique entre le Conservatoire à rayonnement communal de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'École municipale de musique et de danse de Sotteville-lès-Rouen pour l'ensemble du parcours de cette élève actuellement en fin

de 2ème cycle et ce jusqu'à la validation de son Brevet d'Etudes Musicales. Par conséquent, la Ville sera redevable à la collectivité de Sotteville-lès-Rouen de la participation financière fixée par délibération, qui s'élève à 302 euros,

Décide :

- D'adopter la délibération proposée soit la prise en charge de la somme de **302 € (trois cents deux euros) à payer à la Ville de Sotteville-lès-Rouen**, sur présentation d'une facture.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

21 Conservatoire à rayonnement communal - Convention de partenariat avec l'Institut national des sciences appliquées

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray possède une convention d'accueil au Conservatoire à rayonnement communal pour 20 étudiants de l'INSA désirant valider des unités de valeurs au sein de la section « musique-études instrument » dans le cadre de leur cursus général d'études,
- La dernière convention de partenariat avec l'INSA a expirée,

Décide :

- De renouveler la convention de partenariat de l'INSA pour 2021-2022.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention susmentionnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

22 Rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville année 2020 - Avis

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Considérant que :

- Le rapport annexé retrace les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers en géographie prioritaire au titre de l'année écoulée,
- Le rapport spécifie les actions inscrites au protocole d'engagements renforcés et réciproques de 2019-2022,
- Le projet de rapport élaboré par la commune est soumis pour avis, le cas échéant, au conseil communautaire et aux conseils citoyens,
- Les contributions et délibérations du conseil communautaire, des conseils citoyens et, le cas échéant, de toute autre partie signataire du contrat de ville, sont annexées au projet de rapport sous la forme d'un avis.

Décide :

- D'émettre un avis favorable au rapport annexé sur la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

23 Petite enfance - Convention d'habilitation informatique entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements d'accueils de la petite enfance, aux Relais assistants maternels et aux accueils de loisirs

Sur le rapport de Madame Renaux Murielle

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Qu'il convient d'établir une convention avec la Caisse d'allocations familiales visant à la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements de

la petite enfance et aux accueils de loisirs et à l'habilitation informatique des agents municipaux en charge de la mise à jour des informations,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation informatique avec la Caisse d'allocations familiales, ainsi que ses annexes.

Monsieur le maire : c'est une délibération importante parce que cela fait l'objet d'un engagement du mandat municipal que de simplifier la vie des familles notamment en

créant un partenariat avec la Caf comme un dispositif de guichet unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

24 Atelier santé ville - Adhésion au réseau santé précarité

Sur le rapport de Madame Rodriguez Marie-Pierre

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- L'article 17 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé qui modifie l'article L 1111-2 du Code général des collectivités territoriales pour ajouter "la promotion de la santé" parmi les missions auxquelles ces dernières concourent avec l'État,
- La délibération n°2019-12-12-53 du Conseil municipal du 12 décembre 2019 relative au Contrat local de santé 2020-2022, la prolongation du contrat de ville et l'adoption d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés.

Considérant :

- Qu'il existe de fortes inégalités en matière d'état de santé et d'accès aux soins sur le territoire de Saint-Étienne-du-Rouvray, notamment sur les territoires relevant du contrat de ville,
- Que le Réseau santé précarité mène des actions en faveur de la réduction des inégalités d'accès aux soins sur notre territoire,
- Que les actions et orientations proposées au titre de l'année 2022 correspondent aux orientations municipales en matière de santé et d'action sociale,

Décide :

- D'adhérer au Réseau santé précarité de la Métropole Rouen Normandie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire
Joachim Moyse

Les Adjoints

Les Conseillers municipaux délégués

Les Conseillers municipaux



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 14 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérue!l, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Romain Legrand donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue!l.

Etaient excusés :

Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Laëtitia Le Behec

Monsieur le maire ouvre la séance

Il procède à l'appel des présents.

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le maire propose comme secrétaire de séance Madame Laëtitia Le Behec, ce que le Conseil municipal accepte.

Monsieur le maire : Comme il en est maintenant d'usage dans le conseil municipal je vous invite à faire un point d'intervention concernant la situation générale, le contexte national ou local si vous le souhaitez. Y a t-il des formations politiques qui souhaitent prendre la parole ?

Madame Tessier : Si je prends la parole ce soir c'est pour évoquer un sujet qui est malheureusement revenu dans des conditions dramatiques dans l'actualité :

La sécurité routière.

Je ne souhaite pas prendre la parole pour incriminer la municipalité, ni juger. Ce qui est fait, doit être fait ou reste à faire.

Je voudrais seulement dire que j'habite rue de la République, qu'il y a une école, que c'est une belle ligne droite, une rue étroite et que la limitation à 30km/h n'est absolument pas respectée. Les riverains se mettent en danger pour sortir leur véhicule de leur garage. Il n'y a aucune visibilité et des voitures roulent à vive allure. Les enfants en dehors de la sortie d'école jouent dans les rues à sens unique perpendiculaires. Sens uniques non respectés bien entendu.

Des véhicules dégradés et tellement d'autres incivilités sur toute la ville. Dans chaque quartier c'est la même chose.

Je vous interpelle pour savoir, ce que, nous, élus de divers mouvements politiques, habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray concernés et inquiets, pouvons faire pour améliorer la sécurité dans nos rues, nos quartiers.

Quelles actions collectives et préventives pouvons-nous organiser pour faire bouger la Métropole, l'Etat et obtenir des moyens et des solutions sur ce sujet préoccupant et qui n'est malheureusement pas récent ?

Pourrions-nous envisager de travailler collectivement avec, par exemple, une commission des délits routiers qui inclurait l'ensemble des groupes et qui se financerait par les verbalisations, afin de faire de la prévention et des aménagements supplémentaires ?

Les habitants de certains quartiers regrettent qu'il n'y ait pas de réunion de quartier sur leur secteur, afin d'évoquer ce genre de sujets, serait-il possible de créer de nouveaux comités de quartier pour faciliter l'expression populaire.

Je pense qu'en tant qu'élus mais aussi de principe, tous, habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray, nous sommes extrêmement concernés par ces problèmes. Je souhaite sincèrement que ce sujet avance.

Monsieur Quéruel : Au nom de notre groupe « Rouvray Debout », je souhaitais intervenir sur différents sujets à l'ordre du jour de notre conseil :

ZFE Mobilité

La Métropole sollicite notre conseil pour avis sur le projet de ZFE dont le territoire pourrait englober notre ville et concerner chacun de nos habitants.

C'est l'Etat, qui, pour notre bien, impose à la Métropole de Rouen de signer pour une ZFEm (Zone à faibles émissions-mobilité) interdisant l'accès de cette zone aux véhicules poids lourds, utilitaires ou particuliers selon leur supposé degré de pollution, en réalité leur année de mise en circulation. C'est déjà un problème puisque le rapport même de présentation rapporte des études montrant que cette échelle est en réalité inadéquate. Pour mesurer la pollution il faudrait appliquer aux véhicules le nombre de km parcourus et là, ce sont les poids lourds et les véhicules utilitaires les plus polluants.

Par ailleurs, si les mesures de la qualité de l'air mettent en évidence l'impact du trafic routier pour les dioxydes d'azote, il n'en est pas de même pour les fines particules dont le 1er pollueur est l'industrie, pour laquelle aucune mesure ne semble envisagée.

Ainsi en juillet 2022, nous aurons interdiction de circuler ou stationner dans les 16 communes de la métropole choisies si notre vignette crit'air est supérieure à 4.

Pourquoi ces 16 villes ? Aurait-on fait le choix d'exclure de la zone, les grands centres commerciaux de Barentin et Tourville ? Les zones industrielles de Petit et Grand Couronne, là où Amazon a obtenu son permis de construire du Préfet ?

Ce même représentant de l'Etat qui entend nous imposer l'autoroute en lisière de notre ville ? Qui ne conduit pas les enquêtes nécessaires à la prévention des entreprises classées Seveso ?

Pire, ATMO analyse la pollution de notre agglomération : « les oxydes d'azote sont essentiellement localisés sur les infrastructures routières (port maritime, Sud 3, Bd industriel, RN et A28, RD 7 et 43, A150) ». C'est donc là qu'il faudrait agir ... mais non, ces axes « pourraient être intégrés à la zone, suite à l'avis et à la décision du Préfet ». Ce n'est donc pas sûr ...

On pourrait avoir ainsi des habitants interdits de séjour dans leur propre commune et des véhicules venus de l'extérieur de cette zone autorisés à circuler via ces voies structurantes, en plein cœur de notre agglomération ? Là où le rapport précise que les riverains sont les plus touchés par les polluants ? Faut-il en déduire que c'est le commerce et le tourisme avant le bien-être des habitants ?

Le projet ZFE concernerait 37 000 véhicules, combien de Stéphanois(es) seraient donc contraints de s'endetter pour acheter un nouveau véhicule ? A céder leur véhicule actuel à bas coût et hors zone ?

Le rapport prévient : le crit'air 3 n'est pas à l'abri d'une interdiction, il faut donc s'envisager d'emblée vers un achat de crit'air 1 ou 2, sachant que ni l'Etat ni la Métropole n'aideront financièrement un achat de crit'air 2, neuf ou occasion, sauf pour les véhicules utilitaires de certaines PME ...

Outre le gâchis de véhicules mis au rebut alors que leur contrôle technique est satisfaisant, les habitants devront renoncer à leur voiture ou, pour les mieux lotis, s'endetter pour acquérir une voiture hybride ou électrique. Où est la justice sociale ?

Si notre groupe place l'écologie réelle au cœur de son projet, il ne peut que constater que ce n'est pas la ZFE mobilité qui va y contribuer. Car au-delà de l'inefficacité de cette proposition sur la partie pollution, le rapport prévoit que cela n'aura que très peu d'effet sur le nombre de véhicules et sur le transfert vers d'autres modes de déplacement.

Or, au-delà de l'aide au renouvellement du parc automobile, c'est bien de développer d'autres modes de transport qui devrait être notre ambition avec des mesures fortes comme par exemple :

- *le développement des lignes et horaires des transports collectifs et leur intermodalité, bus, métro, train, prenant en compte les besoins quotidiens des usagers et leur famille (courses, enfants, démarches administratives ...)*
- *l'implication des entreprises dans l'organisation des trajets domicile-travail (contributions financières, ramassage, covoiturage ...)*
- *l'incitation des citoyens à l'usage piétonnier ou du vélo par des aménagements sécurisés, le covoiturage*
- *l'obligation de l'utilisation du fret ferroviaire pour tous les déplacements longs, évitant ainsi la circulation de poids lourds polluants et accidentogènes*

Il va sans dire que la situation financière de nos concitoyens face aux coûts de l'énergie et des carburants doit nous inciter encore plus à travailler avec la Métropole à ces propositions structurantes, durables et écologiques plutôt qu'à obéir aux injonctions d'un gouvernement pour qui l'écologie reste un affichage et qui fait le choix, même dans la crise climatique, que les affaires continuent !

Débat des orientations budgétaires

Comme de nombreuses villes populaires, notre commune a du faire face aux transferts de compétences opérés par l'Etat sans la totalité des contreparties financières. Elle a dû aussi accompagner sa population en proie à des difficultés liées à la crise économique et sanitaire tout en maintenant au maximum les services au public et les rémunérations des intervenants et ce, sans pouvoir compter sur les aides comme le chômage partiel accordé aux entreprises et associations.

S'il faut continuer de réclamer que l'Etat prenne ses responsabilités et revienne sur des décisions qui étouffent la marge de manœuvre des communes, il est impérieux que nous analysions collectivement le budget de notre ville, au regard des besoins de nos concitoyens, de leur évolution.

Il nous semble impératif de ne pas tenir notre population hors de ce débat, parce que cela les concerne, et qu'il nous faudra sans doute faire des choix y compris au regard de nos engagements.

D'abord, il nous faut continuer le travail avec nos services, des directeurs aux agents, il importe de mettre à plat nos fonctionnements qui, nécessairement, doivent évoluer avec les besoins des habitants, les outils et technologies, les projets à réaliser impérativement. Quelles possibles mutualisations entre les services ? Entre les communes pour limiter les coûts ? Quelles réorganisations possibles pour externaliser certaines actions ponctuelles et coûteuses en s'appuyant sur les ressources des associations ou entreprises locales, quelles sont celles qu'il faut au contraire intégrer dans la fonction publique en sécurisant leur coûts sur plusieurs décennies (une titularisation équivaut à 40 ans d'engagement de rémunération) ? Comment gagner en qualité de service par la formation, l'organisation, le temps de travail, l'outillage ? Les agents et leur encadrement ont des idées, des propositions, il nous faut les aider à les faire émerger, construire ensemble, en responsabilité.

Ensuite, il convient de les partager avec la population qui est à même, dès lors que les données sont posées clairement, de faire des choix, des priorités dans les projets, les aides et services proposés par notre collectivité. Associer les habitant.es est notre clé de réussite et toutes les initiatives allant dans ce sens auront notre soutien.

Les gens doivent savoir que nous sommes tenus de respecter certaines règles comptables ou administratives, de taux d'encadrement, de rémunération, que cela conditionne souvent les subventions, les contributions d'autres collectivités ...

Les gens doivent pouvoir choisir dans le maintien ou non de tel ou tel service, aide ou projet, pour quelle population, à quelles conditions, selon quelles ressources ?

Faire le choix du maintien de services avec des ressources nouvelles comme une augmentation des taxes foncières ou autres décidées par la ville.

Aussi, la construction de notre plateforme citoyenne est un outil précieux dans ce travail de coconstruction avec les citoyens, engagés ou non dans des projets de quartiers. Elle doit devenir un espace de dialogue, de propositions, de partage, mais aussi d'action, pour nous élu.es, mais aussi pour les citoyen·nes qui doivent s'impliquer dans le devenir de leur ville.

Il nous semble également que notre budget doit refléter nos priorités de manière lisible et s'inscrire dans la durée de notre mandat. Si la participation des habitant.es en est la méthode démocratique, la priorité à l'éducatif doit en être le cœur. Non seulement parce que notre commune a, depuis très longtemps, parié sur l'enfance et la jeunesse, par ses actions continues, ses formations, ses assises de l'éducation, son soutien aux associations locales, sa politique de prévention, culturelle, sportive et de loisirs, parce qu'elle signe encore son engagement comme ville éducatrice, parce que notre société fait exploser toutes sortes de tensions qui, sous nos yeux, compromettent nos efforts.

Un projet éducatif global

Alors que l'on célèbre les 150 ans de la Commune de Paris, il convient de se souvenir qu'elle portait en elle, dans ses projets et actions, non seulement la réponse à des besoins vitaux du quotidien mais aussi cette dimension démocratique, culturelle et éducative. Parce que l'humain ne vit pas que de pain, qu'il a besoin d'élargir son horizon, de partager les savoirs, d'être reconnu et trouver sa place. Solidairement, fraternellement, sororalement.

Si les sages africains décrètent qu'il faut tout un village pour éduquer un enfant, il nous faut, nous, mobiliser toutes nos ressources, nos partenariats pour contribuer à rendre paisible les rapports humains, à user d'une parole respectueuse, à poser les limites à toutes les transgressions qui endeuillent notre ville, blessent, abiment les relations sociales, ferment les portes aux enfants et aux jeunes qui devraient avoir soif d'avenir. Ca ne peut être uniquement le travail de l'école mais rien ne se fera sans son implication, ni seulement celui de la police, mais rien sans elle, ni de la justice, de la prévention spécialisée mais rien sans elles, ni que des familles, parents et grands parents mais rien sans eux, rien sans les travailleurs sociaux, les animateurs, les entraîneurs sportifs, les professionnels de santé, les associations de solidarité ... et tant d'autres intervenants que seuls les Maires peuvent faire travailler ensemble au quotidien et au plus près des habitants. Alors oui, il faut réclamer des moyens à l'Etat pour ses missions régaliennes de Police, Justice, Education Nationale mais il faut, dans le même temps accompagner cette juste revendication d'un « bouillon de culture commune » avec les tous les acteurs concrets de l'éducation qui, pied à pied, doivent agir pour faire reculer les incivilités, les actes de délinquance, les idéologies mortifères, les discriminations et actes sexistes, racistes qui empoisonnent nos vies. Elles se distillent dès l'enfance, quand tout petit, s'opèrent des traitements différenciés entre garçons et filles, quand l'insulte est de mise dans la famille, que les contraintes et frustrations ne sont plus acceptées, que l'on se love dans une société de l'avoir et du désir, que les perspectives de changement s'éloignent.

Il est venu le temps d'une mobilisation générale, notre pays devra en tenir compte dans les mois à venir puisque la population devra choisir un président et une assemblée

nationale, mais elle est utile et nécessaire à l'échelon de notre ville. Pussions, avec le passé de notre commune, avec nos concitoyen.nes, en montrer un bout de chemin.

Madame Pawelski : Avant de commencer, notre groupe vous a adressé une motion que nous souhaitons présenter lors de ce conseil. Pouvons-nous nous accorder qu'après le tour de parole nous pourrions présenter cette motion ?

Monsieur Le maire : J'ai prévu que vous présentiez votre motion dans la mesure où moi-même je présente un vœu qui rejoint une partie puisque votre motion est plus large et élargie à la transition énergétique.

Madame Pawelski : Notre groupe souhaitait dire quelques mots sur ce qui est passé à Canteleu vendredi avec la mise en garde à vue de deux élus du Conseil municipal de Canteleu avant qu'ils ne soient libérés et blanchis et qu'ils ressortent de cette garde à vue sans mise en cause. Cela doit nous interpeler, cela doit interpeler les élus d'une manière générale des communes qui subissent des trafics similaires à celui qui a déclenché cette enquête. A ce titre notre groupe souhaitait exprimer son soutien aux élus de Canteleu suite à ces événements.

*Madame Biville : Monsieur le Maire, cher-es collègues,
« Planter un arbre, c'est donner 100 ans de vie ». Chaque mois, depuis le 14 juillet dernier, militants écologistes et des habitants riverains, citoyennes et citoyens, se réunissent au rond-point des vaches pour y planter un pommier. Cette action militante, pacifiste, durable, s'inscrit dans notre combat commun contre l'autoroute à péage, le contournement Est de la métropole rouennaise. Les premiers pommiers se portent bien, notre détermination à faire échouer ce projet du siècle dernier aussi. Car le climat lui, en revanche, ne va pas bien du tout. Comme le dit Greta Thunberg « l'inaction climatique est un choix délibéré ».*

Désordres froids et chauds parcourent la planète, drames environnementaux et humains se multiplient avec des forces qui impressionnent même les scientifiques eux-mêmes. Nous l'avons déjà exprimé ici au sein de notre conseil comme je le fais également avec mes ami-es engagé-es au sein de la Métropole.

Nous refusons toujours, car les batailles sont longues et pénibles mais elles valent d'être menées, que le béton et le goudron viennent non seulement défigurer les paysages, polluer les terres, couper les territoires, mais aussi apporter au cœur de notre ville des particules nocives et des gaz néfastes pour nos enfants. Notre ville connaît déjà assez de maux et nos réponses se veulent courageuses et collégiales pour en rajouter encore. Les centaines de millions d'euros d'argent public certainement un demi-milliard, doivent être utilisés pour faire accélérer l'avenir et non revenir dans le passé. Nous vivons une énième hausse des prix des énergies et des carburants en particulier.

Oui de nombreuses personnes n'ont pas le choix que d'utiliser leur véhicule pour les déplacements professionnels et familiaux, il faut donc une action vers le pouvoir d'achat car nulle écologie ne peut réussir sans égalité ni solidarité. Mais il faut donner les moyens à chacune et à chacun d'avoir au moins le choix, la possibilité, la réflexion de prendre ou non des transports en commun, propres et collectifs, abordables et confortables, rapides et fréquents.

C'est pourquoi l'heure est plus que jamais à l'investissement massif dans les alternatives

à la voiture, souvent bien meilleurs marchés. On entend souvent parler de « nouveaux modes de transport ». Correction : on n'a jamais fait mieux que ce que nos ancêtres ont inventé : la marche, le vélo et le bus (ou le métrobus). Ce n'est pas toujours possible, je le répète et donc il faut prendre toutes les situations en compte. Mais il faut offrir un service public exemplaire en termes de moyens et de qualité pour lutter contre le changement climatique et en même temps pour un portefeuille moins souffrant. C'est notre rôle et notre bus chaque jour.

La politique cyclable doit être clairement soutenue : il faut multiplier les pédibus ou les asinobus avec des ânes pour emmener les enfants à l'école et par la-même limiter les complications routières de plus en plus nombreuses auprès des établissements scolaires et accentuer les rotations de bus plus propres, plus sûrs, plus rapides.

Il faut des moyens et quand l'argent public est plus rare et que l'Etat centre les débats sur d'autres sujets que les belles priorités de la population, alors il faut dépenser nos ressources avec stratégie et intelligence, donc refuser le contournement et privilégier des pistes pour les vélos que des routes pour des camions.

A ce sujet, pour les entreprises et les transports de marchandises, il ne sera jamais vain de répéter notre colère de voir le fret ferroviaire rouiller. L'écologie et l'industrie, l'environnement et l'économie, le climat et la richesse, la biodiversité et les bénéfiques, aucun de ces duos ne s'opposent. Nous pensons viscéralement qu'une réponse verte, durable, soutenable est la réponse pour l'emploi, pour le pouvoir d'achat, pour la qualité de vie, pour tout simplement un bonheur équilibré et bienveillant dans un monde qui pousse les crises les unes contres autres.

C'est notre place ici, dans notre ville, dans ce conseil et notre action commune doit encore plus s'inscrire pour ce monde d'après qui sera plus clément avec la nature ou qui ne sera plus.

Monsieur Le Cousin : La question du pouvoir d'achat est devenue une préoccupation majeure pour des millions de Françaises et Français. C'est bien sûr dans l'énergie que les inquiétudes sont les plus fortes.

Alors que 12 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique en France, les questions de l'accès à l'énergie et du pouvoir d'achat sont plus que jamais d'actualité. Une hausse des tarifs du gaz est annoncée pour le 1er octobre de l'ordre de 12,6 %, cela représente + 57 % depuis le début de l'année ! A cela s'ajoute une hausse de l'électricité de 12 %.

La libéralisation du secteur de l'énergie à l'échelle européenne et les privatisations n'ont abouti qu'à la dégradation du droit à l'énergie. Et cela coûte cher à la Nation.

Depuis la transformation d'EDF en Société anonyme en 2004, 64 milliards d'euros de dividendes ont été versés par EDF et Engie. Voilà ce que nous coûte la privatisation ! Autant de moyens qui manquent pour un prix juste de l'énergie et pour les investissements.

Dans l'urgence il faut bloquer les prix du gaz et de l'électricité et s'engager à ne plus les augmenter. A partir du 1er octobre, plus une seule hausse d'électricité et de gaz ! L'État peut en décider ainsi. En baissant la TVA à 5,5 % soit 15 % de la facture et les taxes que prélève l'état à hauteur de 40 % de la facture d'électricité. Il est possible d'agir concrètement sur les prix pour les usagers. Le chèque énergie de 100 € s'avère bien insuffisant.

Le dogme de la concurrence libre et non faussée voulu par la construction européenne

soutenu par les libéraux de tout poil de gauche comme de droite ont détruit les services publics : poste, télécom, énergie, ferroviaire. Ces mêmes libéraux affirmaient que l'ouverture à la concurrence amènerait une baisse des prix. C'est le contraire qui s'est passé. Les prix se sont envolés, le service profondément dégradé pour assurer une rentabilité maximum pour les actionnaires.

La loi NOME, que les communistes ont toujours combattu, s'est bien révélée comme le moyen d'organiser une concurrence déloyale vis à vis d'EDF, sans contribuer à l'intérêt général bien au contraire.

Les décisions d'augmentation du tarif règlementé, comme celle de 10% qui semble projetée, ne visent qu'à entretenir artificiellement la rentabilité et la survie des "fournisseurs alternatifs".

Il faut revenir à un pôle public de l'énergie en nationalisant Engie et redonnons à EDF son statut d'EPIC pour retrouver la maîtrise de nos outils de production et de distribution d'électricité.

Pour lutter contre la précarité énergétique, pour maîtriser les prix et pour assurer la transition écologique, nous devons reconquérir notre souveraineté dans nos choix énergétiques.

En clair, la seule solution répondant à l'intérêt général et aux citoyens est de rétablir rapidement un service public de l'énergie propriété de l'État à 100% tant pour les investissements que pour la fixation des prix afin d'être en capacité d'assurer la transition énergétique.

La transition écologique est nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique.

Pourtant elle inquiète beaucoup. Elle est même parfois facteur de nouvelle inégalité sociale. Plusieurs millions de logements actuellement chauffés au gaz devront se défaire de leur chaudière pour laisser la place à des solutions de chauffage moins carbonées.

La rénovation thermique est une nécessité, notamment dans l'habitat ancien. Le rythme des rénovations urbaines est insuffisant, souvent en raison des difficultés financières rencontrées par les propriétaires et les bailleurs. C'est d'autant plus nécessaire que la précarité énergétique ne cesse de croître, frappant actuellement 12 millions de personnes en France. Pour les plus modestes c'est souvent la double peine : des factures qui sont de plus en plus lourdes et la précarité énergétique.

Le prix des carburants connaît lui aussi une hausse importante autour de 2,00 €. Cela touche en premier les plus modestes, ceux qui n'ont d'autres choix que de prendre sa voiture pour aller travailler.

La mise en place de la ZFE risque une nouvelle fois de mettre en difficulté les plus modestes et les plus petites entreprises. Le reste à charge risque d'être important. Cela peut empêcher de nombreuses personnes à pouvoir changer de véhicules et d'avoir de grosses difficultés pour se déplacer. Nous y reviendrons dans une délibération du conseil. Pour réussir la transition écologiste, il faut sortir de l'écologie punitive et mettre des moyens financiers pour qu'elle soit juste et solidaire.

Le PCF propose que la France consacre 100 milliards d'euros à un fonds écologique et social financé par l'État et les entreprises. Et que toutes les aides publiques aux entreprises soient conditionnées à des critères écologiques et sociaux précis.

Comme je viens de le dire il faut des moyens pour la rénovation thermique des logements. Pour créer une alternative à la voiture, il faut une politique audacieuse de développement des transports en commun et des modes doux. Le train peut aider à renforcer l'offre de transport. Enfin la gratuité des transports est un objectif fort pour

permettre à toutes et tous de pouvoir avoir accès aux transports. La gratuité des moins de 26 ans comme nous le proposons à la Métropole est une première étape de solidarité pour une génération particulière impactée par la crise sanitaire.

Il faut se souvenir qu'en 2018, la hausse des carburants a conduit à la révolte des gilets jaunes. La situation actuelle est explosive avec les hausses de l'énergie et des carburants. Nous devons porter des mesures fortes pour alléger la facture de l'énergie et des carburants en bloquant les prix, baissant les taxes pour baisser fortement la facture. Enfin, il faut aussi poser en grand la question des salaires et des pensions. J'ai parlé des carburants et de l'énergie. Aujourd'hui tout augmente sauf les salaires. Pire, on ne trouve plus de personnes pour des postes tant les salaires sont aujourd'hui bien trop bas. Des salaires qui stagnent, des dividendes qui grimpent : 60 milliards de dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 en 2021. Il faut sortir de cette politique de bas salaire.

Nous proposons :

- *Smic mensuel à 1 800 euros bruts (contre 1 589 euros aujourd'hui)*
- *« Conférence salariale » pour augmenter l'ensemble des salaires, et augmentation de 30 % de tous les traitements dans la fonction publique.*
- *Pension de retraite minimale à 1 200 euros mensuels.*

La finance n'a jamais gagné autant d'argent. Mais des millions de salarié·es, de retraité·es voient leurs salaires, leurs pensions gelés et leur pouvoir d'achat baissent. Pourtant, la France est riche, extrêmement riche. Riche de ce que nous produisons, riche de nos ressources, riche de nos capacités, de notre créativité. Il faut s'attaquer à la finance pour partager les richesses

Nous devons reprendre le pouvoir à la minorité qui décide aujourd'hui. Il est urgent de changer ce système qui épuise autant les êtres humains que la planète.

Monsieur le maire : Permettez-moi de considérer que nous avons fait ensemble un point d'horizon de la situation nationale mais aussi locale.

Le groupe coprésidé par Léa Pawelski et Gabriel Moba M'Builu va vous faire lecture d'une motion lue par Madame Olivier.

Motion présentée par le groupe des élu·es socialistes et écologistes pour le rassemblement de Saint-Etienne-du-Rouvray

Vivre mieux, plus longtemps en bonne santé tout en préservant la planète : des moyennes supplémentaires dès 2022 !

La persistance de la crise sanitaire actuelle implique des mesures d'urgence pour faire face aux conséquences économiques, sociales et environnementales induites par ce contexte inédit, et ce, sans oublier les plus bas revenus.

L'Etat n'est pas au rendez-vous, ni sur le social, ni sur l'environnement. La politique menée depuis 2017 alimente l'opposition entre l'urgence sociale et l'urgence climatique. Qu'il s'agisse de l'accès à l'énergie, à la mobilité, à une alimentation de qualité et d'une manière globale des conditions centrales auxquelles doivent correspondre des moyens immédiats et massifs. Nous nous opposons à des politiques qui font porter le coût de la transition écologique sur les classes moyennes et les classes populaires.

Si le prochain quinquennat doit se traduire par davantage de justice et moins de carbone, par la mise en œuvre d'une transition d'ampleur, il est des mesures que nous appelons de nos vœux dès maintenant.

Alors que l'urgence climatique est décrétée, que s'ouvrira dans quinze jours la COP26 et que le Parlement travaille sur le projet de loi de finances pour 2022, nous proposons au Conseil municipal de demander à ce que le gouvernement débloque des moyens financiers conséquents pour un accompagnement social de grande envergure qui passerait par :

- L'aide pour l'achat de véhicules propres (prêt à taux zéro ambitieux, bonus écologique, primes à la conversion, ...) avec l'objectif qu'il n'y ait aucun surcoût pour les plus modestes.*
- La sanctuarisation des ressources de la sécurité sociale et recentrage des ressources sur le soin et la santé publique.*
- L'élargissement du chèque énergie à la première tranche d'impôts sur le revenu et son augmentation pour prendre en compte les surcoûts de l'énergie.*
- L'abaissement de la TVA sur l'essence à 5,5 %*

Monsieur le maire : Je reviendrais sur les propos inscrits dans cette motion. Avant je voudrais apporter des éléments de précision sur l'action municipale concernant certaines thématiques. Concernant la sécurité routière, c'est important de l'évoquer mais cela ne doit pas devenir l'alpha et l'oméga du paysage politique avant les échéances de l'année prochaine. Ce serait en rabaisser beaucoup que de ne pas tenir compte de la situation sociale et environnementale de notre pays et l'insuffisance des mesures portées à l'heure actuelle par le gouvernement et sa majorité.

Plus précisément sur la sécurité routière et la vitesse en ville, il y a de la part de certains d'entre nous un regard particulier. Je voudrais faire intervenir deux adjoints sur cette thématique. Madame Ravache dont la délégation porte sur ces aspects de prise en compte des questions d'insécurité routière et de délinquance routière et Monsieur Le Cousin sur le rôle de la Métropole, de ses interventions techniques sur notre territoire pour mettre en œuvre des dispositifs qui doivent permettre d'améliorer sensiblement la situation.

Madame Ravache : Effectivement, vous l'avez dit Madame Tessier, le drame que nous avons connu il y a quelques semaines n'est pas ce qui nous a fait nous mobiliser sur ce sujet. C'était déjà un sujet de préoccupation. Tant les actes de délinquance routière se multiplient sur tous les territoires. Il y a déjà un certain nombre d'actions en cours. Nos équipes de police municipale disposent de radars mobiles et tournent sur la ville pour faire des actions. Ils constatent de la vitesse mais aussi dès lors qu'ils sont dans une rue à sens unique ils sont amenés à verbaliser beaucoup plus de monde que dans les rues à double sens dans lesquelles très vite leur position est signalée. Il y a sur ce sujet une solidarité assez malheureuse que nous souhaiterions voir plutôt à destination des piétons ou des cyclistes. Nous continuons ces actions. Dès que c'est possible, il y a des opérations combinées avec la police nationale sur ces questions de vitesse, et de délinquance routière et du non respect du code de la route. Sur un sujet très spécifique, nous avons eu un groupe de partenariat opérationnel (GPO) sur les rodéos organisés sur le clos de l'épinette. Ce sont des réunions régulières avec la Police nationale, les collectivités en présence (ville et métropole) et les entreprises qui occupent cette zone pour réfléchir aux problématiques et aux solutions à apporter. Quand c'est possible, nous avons un excellent partenariat avec la police nationale régulièrement en contact sur ce sujet comme d'autres. Malheureusement force est de constater que leurs effectifs ne sont

pas à la hauteur des besoins rencontrés sur le territoire. Pour le moment, nous espérons une réponse favorable du ministère et l'octroi de forces supplémentaires. Un travail conjoint entre la communication et la Police municipale est également enclenché pour réfléchir à une campagne stéphano-stéphanaise en complément de ce que peuvent faire les organismes de prévention routière et surtout aux emplacements les plus judicieux pour apposer cette communication. Ce sont quelques pistes de travail mais il y en a bien d'autres.

Monsieur Le Cousin : Cette question de sécurité routière est posée par les habitants. La première réponse que je pourrais faire c'est que nous allons rencontrer très régulièrement les habitants de la ville qui nous le demandent. Nous pouvons effectivement mettre des dispositifs, de la prévention et de la sanction reste qu'aujourd'hui il faut sensibiliser les conducteurs et conductrices à avoir quelque chose d'adapter sur les voiries. Nous travaillons avec la Métropole, propriétaire des voiries et notamment un certain nombre de dispositifs. On parle souvent de ralentisseurs qui ne sont pas toujours adaptés mais il existe d'autres dispositifs qui permettent aussi de ralentir. Par exemple sur la rue Saint-Exupéry, nous avons mis des places de stationnement qui forcent les gens à se garer et avoir une vitesse adaptée. Nous mettons également des stops inversés sur des voiries structurantes comme dans la rue Rondeaux ou la rue des fusillés, qui obligent les gens à ralentir. Quand on fait des nouvelles voiries, on regarde le gabarit de la voirie pour qu'elle soit moins large pour avoir une vitesse adaptée. Nous prenons beaucoup de temps pour trouver des dispositifs pour tendre à rendre nos rues plus sûres et sereines. C'est un dossier que nous regardons avec attention car c'est une vraie préoccupation des habitants de la ville. Nous tendons à essayer d'apporter des réponses pour retrouver des vitesses adaptées sur nos voiries. Je reste à votre disposition si vous souhaitez voir ces dispositifs ou si vous avez des quartiers que vous souhaitez qu'on regarde.

Monsieur le maire : C'est un sujet de préoccupation. Par rapport à l'idée que les élus travaillent ensemble, c'est le sens de la proposition de Monsieur Le Cousin. Lorsque je fais intervenir Anne-Emilie Ravache ou Pascal Le Cousin, je peux aussi faire intervenir David Fontaine sur la sécurisation aux abords des écoles puisqu'il y travaille aussi. Nous sommes ensemble bien préoccupés comme vous sur cet axe. Je me déplace dans les quartiers. Je vais à l'écoute des gens et je ramène les questions pour que Pascal Le Cousin travaille avec les services sur les réponses. Je tiens aussi à vous informer que je souhaite que nous expérimentions une possibilité de verbaliser à partir de la vidéo sur des questions de feux tricolores. C'est une intention que je formule officiellement auprès de la direction générale. Sur les autres aspects qui nous entraînent sur la sensibilité sociale et écologique, Yohan Quéruef aborde des questions qui seront développées au sein du Conseil municipal. Celles sur la ZFE, celle sur le DOB et le lien sur quelle priorité municipale et quel projet éducatif en particulier.

Je partage l'idée, c'est largement transversal et partagé au sein du Conseil municipal, que l'écologie qui doit être une préoccupation majeure, ne doit pas être punitive mais une écologie solidaire et égalitaire. Où est la justice sociale ? Quand nous arrivons entre les deux niveaux : l'environnement ou les gens, il faut trancher. Nous le voyons avec la ZFE. Aujourd'hui nous ne tranchons pas favorablement sur la question de la mise en place de la Zone à faible émission. Nous préférons qu'il y ait un travail sur les

accompagnements financiers, les aides qui devront être apportées aux personnes les plus modestes pour leur permettre soit de changer de véhicules, soit d'aller vers des modes de transport moins coûteux. Sur la question des orientations budgétaires, des éléments vont être repris. La ville a été fragilisée par une décennie de réductions de dotations et des réformes comme la taxe d'habitation mais aussi par un contexte. Nous allons devoir être attentifs à la façon dont nous allons amortir ce contexte sanitaire qui a entraîné des difficultés. Quelles co constructions avec la population vis-à-vis de nos priorités municipales ? Ce sont celles qui avec vous dans la majorité ont eu lieu durant toute l'année 2019 où nous avons rencontré la population à l'occasion du forum des 10 ans du projet de ville. Il va falloir réinterroger ces priorités tous les ans. Nous pouvons partir de l'information pour aller vers la concertation et la co construction. Il y a différentes phases de la participation de la population et c'est là-dessus qu'il faut s'interroger. L'éducation est une priorité au même titre que la question sociale. Sur la question de la solidarité à apporter aux élus locaux qui se battent pour faire avancer les actions dans leur commune, que ce soit dans le champs social, éducatif ou de la sécurité, je partage la nécessité à former une solidarité. Et sur les éléments développés et repris par Juliette Biville sur la question « fin du monde fin du mois », on se retrouve bien évidemment. Pour sortir de la crise sanitaire qu'est ce qui inquiète le plus les gens à l'heure actuelle ? C'est la hausse des prix, des tarifs et les conditions de vie. C'est la raison pour laquelle je vais vous lire le vœu que je vous propose en tant que maire pour essayer de rassembler le conseil municipal pour une demande à l'égard du gouvernement par rapport à des aides nouvelles pour lutter contre la précarité énergétique. Je vous en fais la lecture.

« Vœu concernant la demande de mise en place de mesures d'aides gouvernementales nouvelles dans la lutte contre la précarité énergétique

Dans le contexte actuel d'une forte hausse des prix de l'énergie sur l'ensemble du territoire national, les élu.e.s du Conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray s'inquiètent des conséquences financières, en particulier sur le pouvoir d'achat des Stéphanaïses et des Stéphanaïses.

Après une crise sanitaire difficilement supportable à tous points de vue, ils estiment que les habitants de notre ville, notamment les plus modestes, ne sont pas en mesure de faire face aux augmentations des prix de l'électricité, du gaz et des carburants.

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray est attentive aux effets de ces hausses à la veille de la période hivernale. Les services sociaux de la ville restent mobilisés, comme ils l'ont fait avec le Plan Local d'Urgence Sociale face à la pandémie de covid-19. Mais la ville ne peut pas tout faire, toute seule.

Pour sa part, le gouvernement doit agir vite notamment en intervenant sur la fixation des tarifs du gaz et de l'électricité. Il pourrait abaisser la TVA à 5,5 %, taux retenu pour n'importe quel produit de première nécessité. Il pourrait réduire les taxes prélevées sur la facture d'électricité et sur les carburants. Il pourrait initier la sortie du champ concurrentiel des secteurs stratégiques de l'énergie.

Réuni ce 14 octobre 2021, le conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray demande formellement au gouvernement de prendre toutes les mesures possibles pour limiter l'impact de ces hausses des prix de l'énergie sur la population de notre ville. »

Voilà le vœu que je soumetts à votre suffrage.

Monsieur Wulfranc : Ce vœu est légitime et justifié, cependant, ayons à l'esprit que les demandes formulées dans cette motion sont des demandes conjoncturelles, légitimes et que c'est la structure même de la production de la fourniture et de la distribution de l'énergie aujourd'hui directement interpellée que ce soit :

- *Pour les tarifs réglementés auxquels sont subordonnés près des 2/3 de nos concitoyens directement auprès d'EDF qui a la seule capacité à proposer ces tarifs réglementés qui sont d'ailleurs promis par ce gouvernement et à l'échelle de l'Europe, puisque c'est une exception française, à être supprimé dans les toutes prochaines années ce qui empêchera les usagers de disposer de cette couverture minimum.*
- *Pour les tarifs régulés sur lesquels pèse une tarification des taxes que ce soit la TVA ou que ce soit la charge pour services publics de l'électricité (CSPE) représentant un 1/3 de la facture que nous recevons.*

Il faut souligner là un point : l'augmentation exponentielle de ces tarifs régulés, même si elle est encore contenue malgré la hausse qui s'opère régulièrement, l'est essentiellement en fonction du déploiement massif des énergies renouvelables qui ont besoin d'être raccordées au réseau électrique et ENEDIS prévoit encore 5 milliards d'euros d'investissement dans les 5 prochaines années pour raccorder ces énergies renouvelables au réseau de distribution d'électricité et participe aussi à l'explosion de la taxe CSPE pour maintenir un équilibre de déploiement de ces énergies renouvelables qui sont encore économiquement déséquilibrées.

Sachant que nous ne nous opposons pas au déploiement du nucléaire et des énergies renouvelables, cela suppose d'avoir un cran d'exigence supplémentaire en matière d'investissement à vocation écologique.

- *Pour les tarifs libres, qui sont portés par un 1/3 des usagers, notamment les entreprises, les fournisseurs qui sont des fournisseurs d'électricité qui n'ont jamais produit d'électricité, disposent là encore d'un avantage concurrentiel majeur par rapport à EDF, puisqu'ils disposent du dispositif de l'ARENH (accès régulé à l'électricité nucléaire historique) où ils peuvent récupérer de l'électricité nucléaire fournie par EDF et spéculer sur cet approvisionnement en plus de leur approvisionnement via les marchés boursiers qui ont été libéralisés et avec des spots à court terme sur notamment les énergies renouvelables complétée par les centrales gaz qui sont puissamment émetteur de gaz à effet de serre. Tout cela, en matière énergétique, sociale et écologique, nécessiterait des efforts d'investissement considérables pour tenir tous les coûts.*

Pour ce qui est de notre sensibilité, nous proposons, en complément de ce qu'a dit Pascal Le Cousin sur le déploiement massif d'un plan d'investissement en matière énergétique, de sortir les investissements vers des critères de maintenance budgétaire de Maastricht. Aujourd'hui, y compris dans le plan de relance annoncé par le gouvernement, c'est bien en deçà, qu'il s'agisse des nécessités d'investissement dans le transport, dans la réhabilitation des logements, dans l'agriculture et sa reconversion à l'agriculture propre, qu'il s'agisse de l'adaptation des territoires au changement climatique. Nous sortons régulièrement ces dernières années de catastrophes qui coûtent chères en termes de dommages causés aux populations. Nous ne sommes pas à la hauteur d'adaptation des infrastructures, des équipements publics et pas seulement sur le territoire national mais également au niveau des territoires outre mer. Donc des nécessités d'investissement considérables qui, si nous devons les porter, nécessiteraient d'exiger de l'Europe de sortir les investissements écologiques des critères de Maastricht donc des 3 % PIB etc. Il

y a là une bataille à mener en commun. Ensuite, au niveau des choix politiques, nous pouvons continuer à débattre des priorités énergétiques, mais en termes d'investissements il y a là à porter une voix forte qui peut nous rassembler. Ce sera le sens d'un projet de résolutions qui sera porté par les députés communistes dans leur niche le 2 décembre prochain de sortir les investissements à vocation écologique des critères de Maastricht.

18h30 Madame Pawelski demande une suspension de séance que Monsieur le maire accorde.

18h40 : Reprise de la séance

Monsieur le maire : Pour revenir à la forme sur la question de la motion qui a été proposée par le groupe des élus socialistes, c'est une motion sur laquelle j'ai autorisé une lecture de façon très formelle. Par contre, je vous sollicite aussi en tant que maire sur un autre vœu qui a peut-être une portée moins large mais qui s'applique davantage sur une conséquence conjoncturelle en lien avec la vie économique et sociale de la population stéphanaise sans revenir sur les grandes causes qui sont beaucoup plus larges y compris qu'à l'échelle du pays avec des augmentations des marchés, des coûts de l'énergie par des opérations de boursicotage etc. mais d'en revenir à une déclinaison à la fois d'amortisseurs que nous avons pu faire au niveau du PLUS (Plan local d'urgence social) sur une conjoncture liée davantage à la crise sanitaire et là sur des éléments de réponse que nous demandons au gouvernement. Même s'il y a des exemples, cela ne vise pas l'exhaustivité mais nous demandons simplement au gouvernement de prendre des mesures le plus rapidement possible pour limiter l'impact sur la population de notre ville. C'est la dernière phrase qu'il faut retenir. Je vais donc soumettre ce vœu à vos suffrages.

Monsieur Fontaine : Nous ne pouvons pas voter un vœu qui parle de baisser la TVA à 5,5 %. En 2012, un président de la République avait baissé de quelques centimes la facture énergétique en carburant des ménages. Les prix ont continué à augmenter. Cela à coûter des milliards à la France et les Français n'ont rien vu. Nous nous en sommes échangé avec le groupe socialiste et nous étions tombé d'accord sur la motion en enlevant l'abaissement de la TVA sur l'essence à 5,5 % et surtout quelque chose qui est une bataille commune qui est l'augmentation immédiate du SMIC, des minimas sociaux et des petites retraites. Pourquoi ? Parce que l'abaissement d'une TVA à 5.5 %, ça va d'abord enlever des mannes financières considérables alors que nous avons besoin en ce moment d'investir. Deuxièmement si les prix rebaissent demain, cela n'aura pas été vain ni pour rien mais c'est des mesures plutôt de court terme. Alors que si nous augmentons directement les salaires et les minimum retraite et sociaux, ce que nous proposons collectivement depuis longtemps, dans ce cas c'est non seulement une mesure de gauche mais c'est une mesure et durable pour l'ensemble des ménages et surtout à Saint-Etienne-du-Rouvray pour toutes les classes populaires. Plutôt que l'abaissement de la TVA à 5,5 % qui pourrait ne pas vraiment ce voir sur le moyen ou le long terme, c'est plutôt de garantir des salaires supplémentaires pour les classes populaires et c'est à ce titre que nous étions d'accord pour mettre aux voix la motion du groupe socialiste et de la voter à ces conditions. Sinon nous nous abstiendrons.

Madame Pawelski : Nous avons étudié attentivement le vœu mis en discussion avec le président du groupe des élus communistes et des élus écologistes. Ce vœu exclut la question de l'urgence environnementale et cela nous paraissait pertinent de continuer dans la tonalité de ce par quoi nous avons commencé ce conseil municipal en liant les deux. A ce titre d'amender notre motion afin de permettre un accord large sur nos priorités.

Monsieur le maire : Nous allons essayer de trouver un moyen terme pour nous rassembler le plus possible dans l'intérêt de notre population stéphanaise. Nous allons retirer les notions qui sont peut-être d'un niveau national ou qui relèvent de certaines préoccupations d'une sensibilisation plus communiste, insoumise ou écologiste. Je propose d'enlever le paragraphe qui attrait à des propositions où le gouvernement pourrait faire des choses et de laisser la dernière phrase qui me semble être assez large, c'est-à-dire de prendre toutes les mesures possibles pour limiter l'impact de ces hausses de prix de l'énergie sur la population. Je pense que c'est de mesure à rassembler les choses entre nous. Je le soumetts à vos voix sous cette forme.

Monsieur Wulfranc : Je ne participerai pas au vote. La question de l'abaissement de la TVA apparaît comme une mesure conjoncturelle certes mais est décisive par rapport à la hausse des tarifs de l'électricité. La TVA est à 16 % sur la facture d'électricité et on monte à 33 % avec la CSPE. En fait, on paie de la TVA sur de la TVA sur la facture d'électricité. Il y a un montage de la facture qui aboutit dans chaque foyer et qui pèse aujourd'hui particulièrement lourd sur le pouvoir d'achat des ménages. Il en va de même sur la question des transports. Ce n'est pas pour rien que l'on conduit la bataille sur la baisse de la TVA qui est l'impôt le plus injuste qui pèse sur nos concitoyens puisque proportionnellement les populations modestes paient beaucoup plus en TVA que les populations privilégiées. Je regrette que soit retirée cette référence à la baisse de la TVA, à laquelle systématiquement le gouvernement s'oppose car c'est le talon d'Achille de cette politique fiscale, qui par ce biais fait peser plus lourdement sur les ménages modestes l'achat des produits de première nécessité. J'adhère à la philosophie générale du vœu mais je ne participerai pas au vote.

Vœu 1 Demande de mise en place de mesures d'aides gouvernementales nouvelles dans la lutte contre la précarité énergétique

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Dans le contexte actuel d'une forte hausse des prix de l'énergie sur l'ensemble du territoire national, les élu·es du conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray s'inquiètent des conséquences financières, en particulier sur le pouvoir d'achat des Stéphanaïses et des Stéphanaïses.

Après une crise sanitaire difficilement supportable à tous points de vue, ils estiment que les habitants de notre ville, notamment les plus modestes, ne sont pas en mesure de faire face aux augmentations des prix de l'électricité, du gaz et des carburants.

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray est attentive aux effets de ces hausses à la veille de la période hivernale. Les services sociaux de la ville restent mobilisés, comme ils l'ont fait avec le Plan Local d'Urgence Sociale face à la pandémie de covid-19. Mais la ville ne peut pas tout faire, toute seule.

Réuni ce 14 octobre 2021, le conseil municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray demande formellement au gouvernement de prendre toutes les mesures possibles pour limiter l'impact de ces hausses des prix de l'énergie sur la population de notre ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le vœu, par 33 votes pour, 1 ne prend pas part au vote.

1 Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 1er juillet 2021

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Décide :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions.

2 Administration générale - Décisions du maire - Communication

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- La délibération n°2020-05-28-4 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant sur les délégations de pouvoirs au maire,

Considérant :

- Que le maire est tenu de rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées,

Le maire informe le Conseil municipal qu'il a pris les décisions suivantes :

- Convention de partenariat avec l'ABBEI pour la mise en œuvre de chantiers passerelle
- Marché d'acquisition de mobilier de restaurants scolaires - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de maintenance des extincteurs dans les bâtiments communaux - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de travaux de maçonnerie dans le cadre de la mise en accessibilité des sanitaires dans les bâtiments communaux - Procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence - Articles R.2122-8 et R.2123-1 du code de la commande publique
- Marché de travaux de plomberie dans le cadre de la mise en accessibilité des sanitaires dans les bâtiments communaux - Procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence - Articles R.2122-8 et R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de travaux de menuiserie dans le cadre de la mise en accessibilité des sanitaires dans les bâtiments communaux - Procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence - Articles R.2122-8 et R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de traitement des résidus de balayage de voirie et transport des déchets - Procédure adaptée - Articles R.2123-1 du code de la commande publique
- Prix des services publics locaux du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 - Département des activités socioculturelles et de la vie associative - activités dans les centres socioculturels
- Prix des services publics locaux du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 - Département jeunesse
- Convention de partenariat avec l'Aspic pour la mise en œuvre de chantier passerelle
- Marché de travaux de création d'un office et restructuration de l'école maternelle Louis Pergaud - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du code de la commande publique
- Centre culturel le Rive Gauche - Demande de subvention de fonctionnement 2022 Département de la Seine-Maritime
- Centre culturel le Rive Gauche - Demande de subvention 2022 Etat - DRAC de Normandie - Actions culturelles
- Centre culturel le Rive Gauche - Demande de subvention de fonctionnement Etat 2022 - DRAC de Normandie
- Centre culturel le Rive Gauche - Demande de subvention de fonctionnement 2022 - Région Normandie
- Marché de fourniture d'engrais - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Prix des services publics locaux du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 - Département des sports
- Séjour de camping jeunes - Contrat de réservation avec la direction de SAEM SAGA Camping du Lac de Saint-Cyr

- Séjour de camping jeunes - Convention de partenariat avec l'institut sports océan de la commune des sables d'Olonne
- Prix des services publics locaux du 1er janvier au 31 décembre 2022 - Location de la salle festive et de la salle de la Houssière
- Prix des services publics locaux du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 - Centre culturel "Le Rive Gauche"
- Aliénation de biens mobiliers
- Marché de Création d'un site Intranet pour la ville - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Club des maires de la rénovation urbaine - Renouvellement adhésion du 1er septembre 2021 au 31 août 2022
- Lutte collective contre le frelon asiatique
- Centres socioculturels - Adhésion à la Fédération départementale et à la Fédération nationale des centres sociaux et socioculturels - Renouvellement
- Bibliothèques municipales - Demande de subvention 2021 - Centre national du livre
- Aliénation d'un ordinateur iMAC
- Réseau français des villes éducatrices - Renouvellement adhésion 2021
- Marché d'achat d'ouvrages scolaires et non scolaires - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché d'acquisition d'équipement de restauration - Lot n°1 - Fourniture et installation d'adoucisateurs - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Réseau Micro-Folie - Renouvellement adhésion 2021/2022
- Habitat - Signature d'un avenant au mandat de bien n°1421 en vue de l'intégration de nouveaux biens à l'échéance d'un bail à réhabilitation
- Bibliothèques municipales - Demande de subvention 2021 - Direction régionales des affaires culturelles (DRAC)
- Marché de location d'engins avec chauffeur pour aménagements paysagers - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique
- Marché de compostage de déchets verts - Procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique

3 Finances communales - Décision modificative n°5-2021 - Budget principal de la ville

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-10 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,

- La délibération n°2021-02-25-03 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-17 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°2 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-04-22-3 du Conseil municipal du 22 avril 2021 adoptant la décision modificative n°3 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-07-01-4 du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 adoptant la décision modificative n°4 du budget principal de la ville pour l'exercice 2021,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

Décide :

D'adopter la décision modificative comme suit :

I . SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				419 611,25 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DASFVA	▲Centre social Brassens			
	▪ Autres services extérieurs	6288	011	7 700,00 €
	▪ Locations mobilières	6135	011	1 500,00 €
	▪ Alimentation	60623	011	2 500,00 €
	▪ Fournitures de petit équipement	60632	011	2 500,00 €
	▲Centre social Prévost			
	▪ Autres services extérieurs	6288	011	6 000,00 €
DDS	▪ Subventions de fonctionnement aux associations	6574	65	-1 500,00 €
	▪ Consommation eau	60611	011	-500,00 €
	▪ Consommation EDF/GDF	60612	011	-200,00 €
	▪ Locations immobilières	6132	011	2 200,00 €
	▪ Chantiers citoyens à contrepartie -MIEF	658822	65	-3 600,00 €
	▪ Subventions de fonctionnement aux associations -MIEF	6574	65	3 600,00 €
DDT	▪ SORANO : indemnité de rupture anticipée du contrat de chauffage - IDEX ENERGIES	6711	67	426 554,52 €
DRRH	▪ Versements à des organismes de formation	6184	011	40 000,00 €
DTP	▪ Subventions FIPD			
	▲ Stage de sensibilisation scolaire et à la citoyenneté action second souffle -ASPIC	6574	65	8 250,00 €
	▲ Théâtre forum citoyen	65738	65	3 200,00 €
	▲ Prévention de la radicalisation : collégiens citoyens	65738	65	2 400,00 €
DST	▪ Sondages cavité Ampère	617	011	49 000,00 €
	▪ Plan 2021 plantations : fournitures environnementales	6068	011	6 400,00 €
	▪ Location matériel espaces verts	6135	011	6 600,00 €
	▪ Entretien et réparation des bâtiments sportifs	615221	011	37 176,72 €

	▪ Electricité bâtiments	60612	011	150 000,00 €
	▪ Chauffage Château Blanc	60621	011	15 000,00 €
	▪ Terrain synthétique	61521	011	-10 000,00 €
	▪ Fournitures stades	6068	011	-6 000,00 €
	▪ Réseaux éclairage terrain de sport	615232	011	12 000,00 €
DUNSI	▪ Maintenance	6156	011	20 000,00 €
	▪ Contrat de prestations de services	611	011	12 000,00 €
DFCP	▪ Titres annulés sur exercices antérieurs	673	67	25 000,00 €
	▪ Enveloppe provision finances		67	-120 000,00 €
	▪ Enveloppe provision finances		011	-282 818,99 €
	▪ Dotations aux amortissements	6811	042	4 649,00 €

RECETTES				419 611,25 €
Direction	Objet	Nature comptable	chapitre	Montant
DASE	▪ Subvention de l'Etat : "colo apprenantes 2021"	74718	74	72 492,00 €
DRRH	▪ Subvention de l'Etat : formations des professionnels de la petite enfance	74718	74	40 000,00 €
DDT	▪ SORANO - subvention ANRU	74718	74	307 119,25 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT				
RECETTES				-302 470,25 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DDT	▲ NPNRU APCP			
	▪ SORANO - subvention ANRU	1321	13	-307 119,25 €
DFCP	▪ Dotations aux amortissements		040	4 649,00 €

DEPENSES				-302 470,25 €
Directions	Objet	Nature comptable	chapitre	montant
DASFVA	<u>▲Centre social Brassens</u>			
	▪ Matériel de bureau et informatique	2183	21	3 500,00 €
	▪ Matériel d'activités	2188	21	1 000,00 €
	<u>▲Centre social Prévost</u>			
DDT	▪ Matériel de bureau et informatique	2183	21	1 500,00 €
	▪ Etudes urbaines - centre ancien	2031	20	-125 200,00 €
DST	▪ Travaux aménagement quartier GUERIN	2128	21	65 089,00 €
	▪ Sécurisation Centre Sociale Jean Prévost - acquisition Caméras	21538	21	5 451,85 €
	▪ Arbres et arbustes	2121	21	14 700,00 €
	▪ Matériel et outillage	2188	21	16 000,00 €
DUNSI	▪ Travaux bâtiments sportifs	2135	21	-37 176,72 €
	▪ Matériel de bureau et informatique	2183	21	274 100,00 €
	▪ Concessions et droits similaires	2051	20	17 500,00 €

DFCP	▪ Enveloppes provisions Finances	21	-300 000,00 €
		20	-100 000,00 €
		23	-138 934,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions.

4 Finances communales - Décision modificative n°5-2021 - Budget annexe du Rive Gauche

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-13 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le budget primitif du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-04 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-18 du Conseil municipal du 25 février 2021 adoptant la décision modificative n°2 du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-04-22-4 du Conseil municipal du 22 avril 2021 adoptant la décision modificative n°3 du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-07-01-6 du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 adoptant la décision modificative n°4 du budget annexe du Rive Gauche pour l'exercice 2021,

Considérant :

- La nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes,

Décide :

D'adopter la décision modificative comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			9 600,00 €
	Nature comptable	chapitre	
▪ Achats de prestations et de services	6042	011	-10 430,00 €
▪ Autres Charges exceptionnelles	678	67	5 000,00 €
▪ Taxes et produits irrécouvrables - admissions en non-valeur	6541	65	30,00 €
▪ Rémunération intermittents	64131	012	15 000,00 €
RECETTES			9 600,00 €
	Nature comptable	chapitre	
▪Subvention DRAC	74718	74	9 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

5 Finances communales - Budget de la Ville - Décision modificative n°5 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement - Année 2021

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement, Le Code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M14 en vigueur,
- La délibération n°2018-12-13-5 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2019 pour le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc,
- Les délibérations de l'année 2019 et 2020 modifiant les crédits d'AP/CP
- La délibération n°2020-12-10-11 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 modifiant l'AP/CP NPNRU et créant l'AP/CP construction groupe scolaire Sémard,
- La délibération n°2021-07-01-5 du Conseil municipal du 01 juillet 2021 modifiant les AP/CP,

Considérant :

- La nécessité de gérer cette opération d'investissement en gestion pluriannuelle et de les regrouper en opérations spécifiques,
- Qu'à ce stade du projet, l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement 2021 et suivant doivent faire l'objet d'une révision,
- Que les crédits de paiement 2021 sont en lien avec l'adoption de la décision modificative n°5 2021 de la ville,

Décide :

- De modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021 comme indiqué dans les présents tableaux :

Autorisation de programme NPNRU (AP n°201901) Dépenses

Codes Opérations	Libellés Opérations	Montant total	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
GDEPLA	Projet Place	635 525,00	0,00	0,00	0,00	275 525,00		360 000,00	0,00
LIAISONS	Liaison Interquartier	299 999,65	0,00	125 186,65	174 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MARCHE	Projet Marché	924 566,73	873 493,89	51 072,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MDC	Projet Maison du Citoyen	2 742 591,00	0,00	0,00	251 978,00	251 978,00	971 922,00	629 944,00	636 769,00
MEDIA	Projet Médiathèque	9 448 255,63	734 916,63	408 183,51	1 638 803,00	3 078 236,00	2 243 048,00	1 145 952,00	199 116,49
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	633 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	333 600,00
PROCOM	Projet Immo Commercial	433 750,00	0,00	0,00	313 750,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
SORANO	Projet SORANO	5 453 865,00			181 120,00	2 229 494,00	1 014 417,00	1 014 417,00	1 014 417,00
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	51 563,86			11 563,86	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL AP PROJET NPNRU		20 623 716,87	1 608 410,52	584 443,00	2 572 027,86	5 845 233,00	4 239 387,00	3 580 313,00	2 193 902,49

Ces dépenses seront financées par les ressources suivantes (FCTVA, Subventions, emprunts et autofinancement)

Recettes

Codes Opérations	Libellés Opérations	Montant total	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
	EMPRUNT (Hors APCP)	1 282 275,00		1 282 275,00					
GDEPLA	Projet Place	113 400,00	0,00	0,00	0,00		0,00	113 400,00	0,00
LIAISONS	Liaison Interquartier	175 000,00	0,00	0,00	64 310,00	110 690,00	0,00		0,00
MARCHE	Projet Marché	539 642,92	0,00	387 082,20	152 560,72		0,00		
MDC	Projet Maison du Citoyen	1 833 494,00	0,00	0,00			611 164,00	611 164,00	611 166,00
MEDIA	Projet Médiathèque	4 038 295,00	0,00	0,00	693 151,00	594 268,00	574 349,00	2 176 527,00	
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	407 880,00	0,00	0,00				32 340,00	375 540,00
PROCOM	Projet Immo Commercial	0,00	0,00	0,00					
SORANO	Projet SORANO	6 726 493,49			1 546 597,49	2 153 717,00	2 053 717,00	250 000,00	722 462,00
LIBFONCIER	Libérations foncières aménagement d'ensemble	2 977 289,24		783 081,24	135 625,00	646 589,00	351 380,00	19 986,00	1 040 628,00
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	70 000,00			20 000,00		10 000,00	40 000,00	
Recettes globales pour financer les projets Emprunt mais non rattaché à une opération en particulier, FCTVA		2 459 947,22							
TOTAL AP PROJET NPNRU		20 623 716,87	0,00	2 452 438,44	2 612 244,21	3 505 264,00	3 600 610,00	3 243 417,00	2 749 796,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions.

6 Finances communales - Budget principal de la Ville - Taxes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeur

Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant :

- Les états des créances irrécouvrables remis à Monsieur Le Maire par le Receveur municipal,
- Que le Receveur municipal a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des créances relatives pour les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018,
- Des créances s'établissant à 7 243,85 € au budget principal de la Ville,
- Que de manière à apurer les comptes de prises en charges des titres de recettes de l'exercice 2021, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les admissions en non-valeur,
- Qu'en aucun cas, l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites,

Et conformément aux états des taxes et produits irrécouvrables présentés par le comptable soit:

Budget principal de la Ville

- Année 2015 : 37,54 €
- Année 2016 : 35,82 €
- Année 2017 : 2 553,25 €
- Année 2018 : 4 617,24 €

Décide :

- De se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 7 243,85 €

Précise que :

- Les crédits sont ouverts au budget de la ville au titre de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

7 Finances communales - Budget de la Ville - Créances éteintes

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- L'instruction budgétaire et comptable n° 11-022-M0 du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Considérant :

- Que des créances s'établissant à 1 493,33 € ne pourront être recouvrées du fait de situation de surendettement ou de liquidation judiciaire entraînant effacement de dette des usagers,
- Que conformément aux états des créances éteintes présentées par le comptable, les créances s'établissent comme suit : Exercice 2021 : 1 493,33 €,

Décide :

- De se prononcer favorablement sur l'admission de créances éteintes pour un montant de 1 493,33 €.

Précise que :

- Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

8 Finances communales - Budget de la Ville - Débat des orientations budgétaires

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le décret 2016-841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

Considérant :

- Les éléments de présentation des orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2022 contenus dans le rapport ci-joint,
- Que les commentaires sur ce rapport lors de la deuxième commission ont permis d'appréhender la procédure en cours de préparation du budget 2022 et par conséquent, ces orientations budgétaires,

Décide :

- De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2022 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé.

Monsieur Moba M'Builu : Lors du précédent débat des orientations budgétaires, notre groupe avait dit : "le contexte de crise sanitaire et les carences de l'Etat pèseront sur nos décisions". Cela se vérifie aujourd'hui. Notre ville est de fait plus sensible aux chocs sociaux et économiques. Alors que les populations des communes comme la nôtre, sont plus durement impactées par les conséquences de la crise sanitaire, les moyens sont insuffisants. Les besoins et les difficultés croissent et il n'existe pas de choix d'orientations budgétaires complètement satisfaisants.

Du côté des dépenses, un impératif s'impose : il nous faut poursuivre le travail pour maîtriser notre dette. Du côté des recettes, nous ne souhaiterions pas que notre conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition ni les tarifs d'Unicité.

Il nous faut en conséquence, et cela ne sera pas facile compte-tenu notamment de la hausse du coût de l'énergie et des besoins humains dans notre collectivité, contenir les dépenses de fonctionnement. Les efforts des services en ce sens - en plus de ceux visant à l'obtention de diverses subventions - sont considérables et nous tenions à les saluer puisque nous en mesurons les impacts. Nous voulons aussi dire aux agentes et aux agents que leur implication est essentielle. Depuis un an et demi, ils et elles permettent que les Stéphanaïses et les Stéphanaïses puissent bénéficier du service public communal. Ils et elles mettent en œuvre un projet politique ambitieux pour mieux vivre ensemble. Nous mesurons également que la reconnaissance méritée, est par trop d'aspects insuffisante : au-delà des critiques malveillantes, déformants la réalité de leurs missions, les manques de moyens, résultant de contraintes budgétaires, pèsent sur les conditions de travail, et les réponses apportées par le gouvernement, sur la question de rémunération, ne sont pas à la hauteur des grands discours du temps du premier confinement sur les, entre guillemets, "premiers de corvées". Contenir les dépenses de fonctionnement est donc un impératif et un enjeu. S'agissant des dépenses relatives au personnel communal, cela ne devra pas bien entendu impacter les besoins de formation ou de prévention des risques professionnels.

L'année 2022 verra également se poursuivre de grands projets, structurants et durables pour notre ville. La détermination de la majorité reste intacte.

Monsieur Le Cousin : Nous sommes à la première étape du cycle budgétaire avec le débat sur les orientations budgétaires. C'est un moment important qui permet un échange avant le vote du budget.

Nous devons partir du contexte actuel. L'économie mondiale reste dans des incertitudes de sortie de la crise sanitaire avec le COVID. Nous ne mesurons pas encore aujourd'hui si nous allons aller vers la reprise économique.

Même si le gouvernement parle de reprise, pour la grande majorité, cela reste compliqué. La situation de notre pays est tendue, difficile en matière d'emplois, de pouvoir d'achat. La forte augmentation du prix de l'énergie et des carburants peut aggraver la situation de millions de français.

La ville va subir dans son budget les fortes augmentations des fluides comme les matériaux de construction comme les produits alimentaires.

Tout cela à un moment où la crise sanitaire fragilise les finances de la ville. Nous constatons aussi la baisse de la dotation globale forfaitaire comme la part importante en matière de fiscalité foncière industrielle. Enfin la suppression de la taxe d'habitation casse sa dynamique. Nous devons procéder à des baisses dans les dépenses de fonctionnement. Malgré ces difficultés, nous gardons le cap et notre ambition pour investir pour l'avenir.

Une ambition pour notre jeunesse avec la construction d'une nouvelle école, du mobilier pour nos écoles ou la rénovation d'un office à Pergaud et la rénovation de centre de loisirs de la houssière

Une ambition pour construire la ville de demain avec la construction d'une nouvelle médiathèque, de poursuivre le travail engagé sur le château blanc avec le NPRNU

Nous travaillons aussi pour le quotidien :

- *Avec des travaux d'entretien dans nos bâtiments publics*
- *Le renouvellement partiel du matériel informatique pour le personnel*

Pour tous ces projets nous nous battons pour trouver des financements extérieurs.

Voilà nous sommes au travail pour la ville et ses habitants avec notre volonté de solidarité et un projet d'émancipation. Nous ne redirons jamais à quel point la municipalité avec ces agents a été aux côtés des Stéphanois et en premier lieu les plus fragiles pendant cette crise sanitaire. Nous sommes au travail pour améliorer le quotidien des stéphanois dans la construction sérieuse et difficile du budget.

Madame Rodriguez : Je voulais profiter de ce moment pour vous parler de l'enquête santé. La ville a lancé cette enquête santé auprès de la population stéphanoise. L'action municipale porte depuis de nombreuses années sur des questions de promotion de la santé, de prévention qui dépassent largement le parcours de soin. Mais les questions de l'accès à l'offre de soin préoccupent nos concitoyens. Nous souhaitons donc mieux comprendre les difficultés des Stéphanois et identifier les actions à mettre en œuvre pour y remédier. L'enquête a démarré le 25 septembre et dure jusqu'au 29 octobre. Nous nous sommes fixés comme objectif d'avoir 1 000 réponses. Nous avons à ce jour 915 réponses dont 842 Stéphanois et 73 personnes qui travaillent à Saint-Étienne-du-Rouvray. Je vous invite à porter cette enquête autour de vous, à en être les ambassadeurs pour recueillir le maximum de questionnaires. Je vous en remercie d'avance.

Monsieur Fontaine : Nous avons ce soir notre débat d'orientations budgétaires, c'est un moment important et nous en avons déjà largement parlé en commission. Baisse des aides de l'État légèrement compensées mais pas suffisamment, baisse des recettes municipales liées à la crise directement, stabilisation du montant du reversement de la taxe d'habitation, bref les feux sont au rouge mais notre espoir collectif est au vert. Nous serons donc concis ce soir car nos positions sont déjà connues. Face à la crise, face au manque d'écoute du gouvernement et de réactivité, nous nous affichons unis à Saint-

Etienne-du-Rouvray dans cette majorité. Unis dans le travail au service des habitants, unis dans nos principales orientations, unis pour réussir ce mandat malgré ces circonstances difficiles. Nous avons nos différences mais nous avançons tous ensemble car seul le rassemblement est la réponse face à cette crise face à l'extrémisme qui pue, face au libéralisme qui abîme. Nous pensons bien évidemment à l'année prochaine. Nous devons donc rester très sérieux en tant qu'élus communaux. Depuis des années, nous en parlions ensemble, il faut quand-même le reconnaître, et nous le demandions sur la réduction de nos dépenses de fonctionnement, depuis même un audit après les années 2000. Pas si facile à faire mais essentiel pour maîtriser notre budget et préparer toujours un avenir incertain. Aujourd'hui, face à cette crise nous sommes de fait obligés de réduire la voilure avec douleur parfois en s'empêchant de faire mieux et plus même si heureusement grâce à tous les services et les élus que nous sommes, nous en faisons beaucoup pour les Stéphanaï·es. Simplement aujourd'hui pour ce débat : trois exigences ou trois demandes si cela est plus souple :

- *D'abord maîtriser notre fonctionnement en poursuivant sa réduction l'an prochain et certainement les années qui suivent,*
- *Maintenir, et nous le demandons jusqu'à la fin du mandat, les taux d'imposition communaux parce que c'est directement aussi prélever du pouvoir d'achat sur les Stéphanaï·es.*
- *Maintenir un niveau d'investissement le plus haut possible en respectant ces deux premières demandes autour de trois priorités pour 2022 :*
 - *L'éducation au sens large du terme,*
 - *L'écologie et la santé en fait totalement partie. C'est encore une très belle année pour la santé à Saint-Etienne-du-Rouvray avec ce travail*
 - *La tranquillité dans la ville, pour ne pas dire la sécurité plus clairement, comme nous en avons parlé de façon très sérieuse et très apaisée en commission.*

Notre groupe renouvelle sa confiance à la majorité pour s'opposer bien sûr, pour s'accompagner tous ensemble et pour proposer pour les Stéphanaï·es.

Madame Auvray : Pour mesurer les enjeux auxquels est confrontée la municipalité, j'avais envie de donner quelques chiffres issus de l'analyse des besoins sociaux. Notamment avec une population stéphanaïse fortement familiale, une proportion de familles nombreuses de 14,8 %, + de 18 % de familles monoparentales, une jeunesse dont le taux de chômage atteint les 40 %, une proportion de seniors avec une augmentation rapide des seniors de plus de 80 ans et qui vivent seuls, un taux de chômage global de 21,8 %, bien supérieur à la moyenne départementale et une forte proportion de logements sociaux : 46,73 % avec un taux de pauvreté des locataires très élevé. Avec les baisses des subventions, quand nous regardons ces chiffres, nous avons une responsabilité et je sais que Monsieur le maire la défend ardemment. Cela nous permet de mesurer le travail que nous accomplissons, que nous devons encore accomplir que ce soit au niveau de l'éducation mais également au niveau de nos jeunes et de nos seniors.

Monsieur Wulfranc : Je remercie les services de la ville sur l'excellent document qui nous a été transmis à la fois dans sa forme, dans sa lisibilité et évidemment son contenu. Nous en sommes au dogme, nous n'en sommes pas au budget et au vote du budget stricto sensu mais j'ai le sentiment que plusieurs interrogations et quelques questions

trouvent déjà leur réponse dans le document si nous le lisons attentivement. Je dois dire, Monsieur le maire, qu'on y trouve les réponses majeures qui intéressent les citoyens dès lorsqu'on parle budget. Nous y trouvons l'information sur le fait que le taux d'imposition n'augmentera pas et cela dans un contexte de pression terrible sur le pouvoir d'achat des ménages et leurs dépenses courantes. C'est une information et une actualité importante pour la population que ce soient les familles modestes voire les familles de catégorie intermédiaire. Nous y trouvons aussi à la fois l'action et la réaction qui suivra encore en 2022 d'une stabilisation et d'une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement y compris les dépenses de personnel. Enfin, nous y trouvons l'engagement des investissements qui était sur la table il y a un an et demi devant les Stéphanois qui interpelle directement la priorité en matière de politique de l'enfance que la municipalité met en œuvre. C'est un effort considérable qui est engagé dès ce budget et qui se concrétisera certes par des murs mais aussi par des initiatives majeures dans le domaine de qualité de vie à l'école et autour de l'école à Saint-Etienne-du-Rouvray. Et bien évidemment l'accompagnement, peut-être plus discret d'un point de vue budgétaire mais qui se voit dans le paysage stéphanois, du renouvellement urbain qui affecte la ville bien au delà du quartier du Madrillet puisque hier encore, nous prenions plus finement connaissance des bouleversements du quartier de la cité des familles qui entre dans une nouvelle phase de jeunesse remarquable pour le confort et la qualité des logements des Stéphanois. Je trouve ce DOB rigoureusement conforme aux engagements pris il y a un an et demi avec évidemment une contradiction majeure aiguës par notre expérience de la crise vécue à l'échelle locale. Cette contradiction majeure, que nous ne cessons de dénoncer, qui a éclaté au vu et au su de tout un chacun, c'est que le service public de proximité, les agents du service public de proximité n'ont jamais été aussi utiles dans cette période de crise exponentielle que nous avons vécue et que parallèlement et tout à fait naturellement les élus souhaitent contenir les dépenses de personnel parfois dire aussi s'exposer à des trous dans la raquette. Et tout cela à bon escient parce que cela se retrouve après sur le fait que nous n'avons pas augmenté le taux d'imposition essentiellement guidé par les dépenses de fonctionnement globales d'une ville. Nous l'avons en tête depuis des années, c'est le casse tête de tous les élus, mais ici en la circonstance, au regard de cette crise majeure, j'invite chacun à mesurer l'écartèlement entre le souhaitable et le possible et les enjeux politiques qui se posent bien au-delà de nos compétences à gérer la municipalité en cette période. Voilà ce que je voulais dire sur ce débat.

Monsieur le maire : Je vais terminer ce tour de parole en relevant certain nombre de choses que vous pointer. En premier lieu, à partir des éléments de contexte, vous avez annoncé les uns et les autres que la situation difficile de nos habitant·es, et Nicole Auvray en a rappelé certains chiffres, nous appelle bien évidemment en responsabilité à choisir aussi la priorité du côté social. On le répète, la priorité sociale et la priorité éducative sont les deux priorités municipales tout en tenant compte de l'environnement dans lequel on se trouve. Je crois que c'est là où est la contradiction que pointe Hubert Wulfranc. Comment peut-on continuer à jouer le rôle de bouclier social local, de toujours essayer d'en faire plus pour les gens tout en observant qu'on en a moins ? Elle est là la contradiction. Les recettes de l'État ont diminué. La taxe d'habitation et sa réforme ne nous conduisent pas nécessairement à avoir des certitudes quant à son développement dynamique avec une augmentation de population. Nous avons constaté aussi des

incertitudes et des questionnements sur les recettes de taxes foncières des entreprises et nous avons aussi subit de plein fouet de par l'effet Covid une baisse importante des usagers des différents services municipaux. Comment faire plus pour les gens avec moins ? Elle est là la contradiction majeure. Cela ne nous empêche pas de continuer à travailler avec le plus grand des sérieux possibles pour faire en sorte que nos actions, celles que nous avons prévues dans ce mandat municipal, se déroulent sans accrocs budgétaires. Nous nous fixons des lignes de conduites. Nous sommes en préparation budgétaire. Qu'avons-nous comme orientations ? Effectivement, nous avons indiqué sur les dépenses, il y a des choses sur lesquelles il faut continuer de travailler. Au niveau du fonctionnement, les dépenses sont toujours dans notre regard très attentif avec nécessairement entre les services ce qui relève d'une augmentation qui va être nécessaires (Vous parliez des énergies mais il y a aussi les denrées alimentaires, si nous accueillons plus d'enfants dans nos offices de restauration) et puis il y a des secteurs, si nous voulons maintenir nos dépenses de gestion courante, où il faudra réviser des choses à la baisse. Même chose par rapport à l'effort sur la masse salariale, nous avons indiqué que pour l'année prochaine, il y aurait une nécessité à revisiter un certain nombre de secteurs sur lesquels nous travaillons déjà. Mais est-ce que nous pouvons collectivement nous dire que nous continuerons mois après mois et année après année à réduire et/ou dégrader le service public communal ? Est ce que c'est l'un des souhaits que nous partageons ? Est-ce collectif ? Je ne le pense pas. C'est la raison pour laquelle, si nous continuons de travailler au maintien du taux sur le foncier bâti, je ne prendrais pas l'engagement jusqu'à la fin du mandat qu'il y ait un maintien comme celui pour lequel nous travaillons actuellement. Je ne prendrais cet engagement. Sur les investissements, nous avons parlé de nous engager dans des investissements lourds : la médiathèque, le complexe scolaire culturel et sportif. Ce sont des engagements qui vont nécessiter de recourir à des moyens en fonctionnement supplémentaires parce qu'une école, une médiathèque, ça se chauffe, ça se nettoie, ça s'éclaire, ça s'entretient, ça se surveille, des enfants ça s'accueille, des lecteurs, des lectrices, des étudiant·es, ça s'accompagne au sein de ces équipements. Il y aura donc forcément une nécessité de regarder ces choses là avec beaucoup d'attention. Nous travaillons à l'heure actuelle à optimiser toutes les ressources possibles : les subventions, les dotations de l'Etat, nous travaillons à optimiser les emprunts pour aller chercher les taux les plus bonifiés possibles, nous nous engageons à optimiser nos opérations d'investissement en les lissant sur une durée qui nous apparaît raisonnable par rapport à la réalité des chantiers à mettre en œuvre. Voilà des engagements que nous prenons avec évidemment un travail très important sur la dette car nous nous orientons pour 2022 sur un désendettement de l'ordre de un millions d'euros. Voilà les éléments de travail sur lesquels nous sommes actuellement tout en souhaitant conserver pour les acteurs locaux, je pense en particuliers aux acteurs associatifs, un maintien de notre engagement auprès d'eux parce que cela nous semble important aussi. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce débat d'orientations budgétaires que nous aurons forcément l'occasion de faire rebondir à nouveau lors de la présentation budgétaire en décembre. Je vous remercie pour ces échanges. Sommes-nous d'accord pour prendre acte qu'il y a eu débat ?

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions.

9 Personnel communal - Tableau des emplois

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,
- La délibération du 28 juin 2018 fixant le tableau des emplois permanents de la collectivité,
- Les avis du Comité technique du 19 février 2021 et du 16 septembre 2021,

Considérant :

- Les évolutions d'organisations présentées aux comités techniques 19 février 2021 et du 16 septembre 2021,

Décide :

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

• Département information et communication

Un poste de Webmaster éditorial à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés est reconduit pour 3 ans pour répondre aux enjeux fixés par la collectivité qui a inscrit dans son projet de mandat et d'administration le développement du numérique et notamment des démarches en ligne.

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
1			1 pour trois ans du 22/10/2021-21/10/2024	Webmaster éditorial	Attaché	x	1		1

• Département accès au droit et développement social

Un poste d'agente d'accueil référente/chargée des cellules de suivi insertion à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs est créé au 01/01/2022 de façon à développer au sein de la MIEF la mission d'accueil et d'orientation des Stéphanois demandeurs d'emplois.

Dans ce cadre le poste vacant existant d'agente d'accueil référente/chargée des cellules de suivi insertion à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs est supprimé au 01/01/2022.

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	1		agente d'accueil référente/chargée des cellules de suivi insertion	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1		

- **Département conservatoire à rayonnement communal**

Une nouvelle organisation de service est proposée suite à l'analyse des besoins du service pour assurer la rentrée pédagogique 2021/2022 et il convient de modifier les temps de travail de certains postes de professeur du conservatoire.

Ainsi les postes suivants sont créés :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
1		0,4		Enseignante/enseignant de basse électrique	Assistant d'enseignement artistique principal de	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,4	0,4
	1	0,15		Enseignante/enseignant de contrebasse	Assistant d'enseignement artistique principal de	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,15	

Et les postes suivants sont supprimés :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
1		0,35		Enseignante/enseignant de basse électrique	Assistant d'enseignement artistique principal de	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,35	0,35
	1	0,23		Enseignante/enseignant de contrebasse	Assistant d'enseignement artistique principal de	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe		0,23	

- **Département Rive Gauche et secrétariat général**

Une nouvelle organisation de service est proposée suite à l'analyse des besoins des deux services et il convient de modifier les postes suivants.

Ainsi les postes suivants sont créés :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	0.5		Agente/agent d'accueil billetterie	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		0.50	
	1	0.5		Agente/agent d'accueil et de gestion administrative	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		0.50	

Et le poste suivant est supprimé :

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	1		Agente/agent d'accueil billetterie	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1		

• **Direction des services techniques**

Deux postes d'agente/agent de maintenance polyvalent-e des bâtiments à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints technique sont créés de façon à créer une équipe polyvalente qui interviendrait sur des opérations de premier niveau en maintenance-prévention-dépannage dans les bâtiments communaux.

Dans ce cadre les postes existant d'Electricienne/électricien et de Couvreuse/couvreur à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints technique sont supprimés.

Poste pourvu	Poste vacant	Emploi permanent	Emploi permanent à durée limitée (avec précision de la durée)	Poste/emploi	Grades accès	Grades d'avancement	Temps complet	Temps non complet	Equivalent temps plein agent
	1	1		agente/agent de maintenance polyvalent-e des bâtiments	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1		
1		1		agente/agent de maintenance polyvalent-e des bâtiments	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1		1

Précise que :

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

10 Personnel communal - Contrat d'adultes relais

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 relatif à la compétence du Conseil municipal,
- Le Code du travail et notamment les articles L5134-100 et suivants et D5134-145 et suivants,
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 précisant que, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Le décret n°2015-1235 du 2 octobre 2015 portant modification du décret n°2013-54 du 15 janvier 20003 relatif à l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes-relais,
- La circulaire DIV/DPT-IEDE n°2000-231 du 26 avril 2000 relatif à la mise en œuvre du dispositif des adultes-relais dans le cadre de la politique de la ville,
- La circulaire DIV/DPT-IEDE n°2002-283 du 3 mai 2002 relatif à la mise en œuvre du programme adulte relais.
- Le projet de convention à conclure avec l'Etat et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), joint à la délibération,

Considérant :

- Les évolutions d'organisations présentées au Comité technique du 16 septembre 2021,
- Les besoins de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray,

Décide :

- De créer un poste de « médiateur emploi » dans le cadre du dispositif « adulte-relais » au sein de la Maison de l'information sur l'emploi et la formation (MIEF),
- D'approuver le projet de convention avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),

Précise que :

- La durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,
- La rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,
- La collectivité territoriale bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans cet emploi sont inscrits au budget de la collectivité,

- Monsieur le maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

11 Prévention spécialisée - Association stéphanaise de prévention individuelle et collective (Aspic) - Subvention exceptionnelle

Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code de l'action sociale et des familles et particulièrement l'article L 221-1,
- La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'enfance,
- La convention tripartite liant la Métropole Rouen Normandie, la ville et l'Aspic signée le 14 février 2017,
- La nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance,
- Le plan départemental de prévention de la délinquance,
- La nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance,

Considérant :

- L'implication et l'engagement de l'Aspic dans la mise en place d'une action partenariale innovante s'intégrant parfaitement à la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance,

Décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 8 250 euros à l'Aspic.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 1 ne prend pas part au vote.

12 Affaires foncières - Cession d'un terrain avenue des Canadiens à la société Feuillette

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation domaniale du 19 mars 2021,

Considérant :

- Que la Ville est propriétaire de parcelles de terrain, pour partie cadastrées section BT numéros 419 et 434 et pour partie issue du domaine public communal, situées avenue des Canadiens ;
- Que ce terrain est aujourd'hui dépourvu de toute affectation et usage public ;
- Qu'il convient préalablement de procéder à la désaffectation de ce terrain de tout usage public en vue de prononcer son déclassement du domaine public communal ;
- Que la société Feuillette envisage l'implantation d'une nouvelle boulangerie sur l'avenue des Canadiens et que ledit site permettrait d'accueillir ce projet ;
- Que la cession de ce terrain en l'état (document d'arpentage en cours) pour une superficie d'environ 3 600 m² peut s'opérer moyennant un prix de 150 € / m² HT, compatible avec l'avis du pôle d'évaluation domaniale susvisé, frais de géomètre à charge du vendeur et tous autres frais à charge de l'acquéreur ;

Décide :

- De constater la désaffectation des parcelles en cause de tout usage public,
- De prononcer consécutivement leur déclassement du domaine public communal,
- De décider la cession à la société Feuillette des parcelles susvisées d'une superficie totale d'environ 3 600 m², aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

13 Affaires foncières - Transfert partiel de la Place Louis-Blériot

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant :

- Que le projet porté par la commune au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain comprend notamment le réaménagement d'espaces publics,
- Que ce projet prévoit la construction par la ville d'une médiathèque s'effectuant en partie sur l'ancienne place Louis-Blériot, les espaces publics attenants et le surplus de la place seront quant à eux aménagés par la Métropole Rouen Normandie,
- Que, la Métropole Rouen Normandie exerçant depuis le 1^{er} janvier 2015 la compétence relative aux voiries publiques et que le conseil municipal ayant constaté comptablement le transfert de propriété de biens immobiliers et mobiliers y afférant mais pas le transfert de propriété, il convient de procéder ponctuellement au transfert effectif de certains biens,

- Qu'afin de poursuivre la régularisation des emprises impactées par la mise en œuvre de ce projet, il appartient à la Ville de procéder préalablement au transfert des emprises publiques correspondantes en vue de leur intégration au domaine public métropolitain,
- Que ce transfert pourra s'opérer moyennant un acte de transfert à titre gratuit à la Métropole Rouen Normandie,
- Que par ailleurs, la Ville conservera la propriété des emprises supplémentaires sur l'ancienne place Louis-Blériot conformément au plan annexé,
- Que les frais de géomètre afférant à ces opérations seront pris en charge par la Ville (division et document d'arpentage en cours), les frais d'acte en sus étant à la charge de la Métropole Rouen Normandie,

Décide :

- De consentir le transfert de la propriété à la Métropole Rouen Normandie des emprises publiques énoncées ci-avant,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 32 votes pour, 2 votes contre.

14 Affaires foncières - Cession d'un terrain rue du Pré de la Roquette au Foyer Stéphonais

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation du 9 septembre 2021,

Considérant :

- Que la Ville est propriétaire de parcelles de terrain à bâtir, cadastrées section BL numéros 470 et 473, situées rue du Pré de la Roquette,
- Que le Foyer Stéphonais envisage de procéder à la construction d'un nouveau siège social sur la commune et que ledit site permettrait d'accueillir ce projet,
- Que la cession d'une partie de ces parcelles (document d'arpentage en cours) pour une superficie d'environ 3 754 m² peut s'opérer moyennant un prix de 50 € / m² HT, compatible avec l'avis du pôle d'évaluation domaniale susvisé, frais de géomètre à charge du vendeur et d'acte à charge de l'acquéreur,

Décide :

- De décider la cession au Foyer Stéphonais des parcelles cadastrées BL numéros 470 et 473 pour partie d'une superficie totale d'environ 3 754 m², aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à

cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

15 Extension de la Zone à faibles émissions mobilité ZFE-m de la Métropole Rouen Normandie (MRN) - Avis sur projet d'arrêté conjoint MRN / communes

Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4-1, L.2213-4-2 et R.2213-1-0-1,
- Le Code de la route, notamment les articles L.318-1, L.411-6, R.311-1, R.318-2, R.411-8, R.411-19-1, R.411-25, R.411-26 et R.433-1,
- L'article R.610-5 du Code pénal, relatif aux sanctions encourues en cas de violation des interdictions ou de manquements aux obligations édictées.
- Le Code de la voirie routière, notamment l'article R.116-2,
- Le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.241-3 et l'article L. 241-3-2 dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2017,
- Le Code de l'environnement, et notamment son article L.123-19-1,
- La loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- La loi n°83-8 du 07 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- La loi 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
- La directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe,
- Le décret n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air transposant la directive 2008/50/CE,
- Le décret n°2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Métropole Rouen Normandie »
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- L'arrêté du 9 février 2009 relatif aux modalités d'immatriculation des véhicules,
- L'arrêté du 21 juin 2016 établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émissions de polluants atmosphériques en application de l'article R.318-2 du code de la route,
- L'arrêté du 28 juin 2019 relatif à la durée des exceptions temporaires aux restrictions de circulation dans une zone à circulation restreinte au profit des véhicules des services publics de transport en commun

- L'arrêté inter préfectoral du 30 janvier 2014 portant approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Haute-Normandie,
- Les arrêtés préfectoraux du 15 décembre 2017 et du 23 juillet 2019 portant modification des statuts de la Métropole Rouen Normandie,
- L'arrêté de Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie du 17 décembre 2020, portant renonciation au transfert automatique du pouvoir de police spéciale des maires en matière de circulation et stationnement,
- La délibération de la Métropole Rouen Normandie du 16 décembre 2019 portant approbation du Plan climat énergie Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;
- La délibération de la Métropole Rouen Normandie du 15 décembre 2020 portant approbation du principe de Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) ;
- La délibération de la Métropole Rouen Normandie du 5 juillet 2021 portant approbation de l'extension de la ZFE-m et des procédures de participation du public
- L'étude justifiant la création d'une zone à circulation restreinte établie conformément aux dispositions des articles L.2213-4-1 et R.2213-1-0-1 du code général des collectivités territoriales,
- Le Plan des Déplacements urbains de la Métropole Rouen Normandie approuvé le 14 décembre 2014,
- Les rapports annuels d'ATMO Normandie relatifs à la qualité de l'air en Normandie,
- Les avis recueillis dans le cadre de la mise à disposition du public conformément aux dispositions des articles L.2213-4-1 et R.2213-1-0-1 du code général des collectivités territoriales et organisée par la Métropole Rouen Normandie du 29 juillet au 30 septembre 2021,

Considérant :

- L'urgence climatique et écologique et la nécessité de prendre toutes mesures pour limiter les effets du dérèglement climatique en cours,
- L'urgence sociale, les effets de la pauvreté accentués par la crise sanitaire que nous traversons,
- Que les voies du domaine public routier national ne sont pas incluses à ce jour dans le périmètre de la ZFE,
- Que les aides actuelles favorisant l'acquisition de véhicules « propres », moins polluants, hybrides ou électriques, en vue du renouvellement du parc des véhicules anciens, ne permettent pas de laisser un reste à charge suffisamment faible pour les personnes aux revenus modestes et que, de ce fait, le coût d'achat leur demeure prohibitif,
- Que les mesures, relatives à l'attribution des aides pour l'achat d'un véhicule neuf moins polluant et la non taxation des véhicules lourds type SUV, grosses berlines ou 4X4 produisant de la pollution aux particules fines, ne sont pas entendues,

Décide :

- De sursoir à l'approbation de l'arrêté relatif à l'instauration d'une zone à faibles à émissions mobilité.

M. Le Cousin : Avant dans venir à la délibération, un petit point de contexte

Chaque année, la pollution atmosphérique provoque près de 48 000 morts. Il est indispensable de réduire la pollution due au transport. Il faut combattre ce fléau.

Pour répondre à cette problématique, le gouvernement a fait le choix d'instaurer des Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) dans les villes et métropoles les plus polluées.

Une ZFE-m repose sur le système des vignettes Crit'Air qui distingue les véhicules en fonction de la motorisation et de la date de mise en circulation. Par exemple Les véhicules légers concernés à partir de 2022 :

- *Diesel : antérieurs à 2006*
- *Essence : antérieurs à 1997*

C'est-à-dire les crit'air 4 et 5

Une ZFE-m est instaurée depuis le 1er juillet 2021 dans le centre-ville de Rouen, pour les véhicules utilitaires. Le déploiement du dispositif se poursuivra et concernera à compter du 1er juillet 2022 tous les véhicules y compris ceux des particuliers dans une douzaine de communes autour de Rouen.

Cette ZFE-m est une source d'inquiétude

L'interdiction de circuler va imposer d'acheter un nouveau véhicule correspondant aux critères définis par la ZFE-m. Une part importante de la population n'a pas les moyens d'acquérir un nouveau véhicule. Les personnes modestes ou les petites entreprises ne vont pas supporter financièrement le changement d'un véhicule. Cela constitue une injustice sociale majeure car ils vont avoir de grandes difficultés à se déplacer. Nous serons toujours contre des mesures qui frappent les plus modestes sans apporter de solutions alternatives crédibles. La transition écologique doit résolument être sociale et corriger les inégalités plutôt que les creuser.

La mise en place de la ZFE est principalement tournée vers la réduction de la voiture et la logistique. Pour améliorer la qualité d'air, il faut réduire aussi le transport routier et développer le fret ferroviaire ou le cabotage. Nous devons avoir un plan d'urgence pour aller vers un transport des marchandises plus propre et moins polluant.

Pour une vraie alternative à la voiture, on devrait améliorer et développer les transports en commun, les modes doux. Dans notre ville nous avons besoin de plus de transports en commun plus rapides. C'est une attente forte de notre population. Nous devons développer les lignes de train Elbeuf – Rouen- Barentin et St Aubin – Rouen – Barentin pour nos transports urbains.

J'en viens à la délibération

Dans un moment de forte augmentation des carburants et de l'énergie, nous avons proposé à la métropole de différer cette mesure à 2023, comme la loi l'autorise. Le choix est de maintenir le calendrier.

Nous avons eu une première réunion le 12 octobre dernier pour débattre des aides de la métropole. Elles s'ajouteront à celle de l'état.

Nous avons appris à cette réunion que les maires de 4 villes ne signeront pas l'arrêté de mise en place de la ZFE.

Une ville refuse complètement la ZFE : ST LEGER DU BOURG DENIS

Trois villes émettent des réserves et les maires ne signeront pas pour l'instant l'arrête : MAROMME, MT ST AIGNAN et ST ETIENNE DU ROUVRAY

Si nous devons agir pour limiter la place de la voiture et le tout routier source de pollution avec des conséquences sur la santé, cela doit se faire avec un accompagnement fort en direction des plus modestes et des petites entreprises.

Comme je viens de le dire le reste à charge risque d'être encore trop élevé pour les plus modestes et les TPE. Le débat s'est ouvert à la métropole pour l'attribution d'aide

complémentaire à celles de l'état. A l'heure actuelle, je n'ai d'élément à vous donner car le débat se poursuit et n'est pas encore abouti.

Aujourd'hui nous devons interpeller l'état sur le niveau d'aides pour un reste à charge nul pour les plus modestes. La question d'un crédit à taux zéro est posé. La proposition de l'état est un micro crédit à un taux de 2%. C'est encore trop lourd pour les plus modestes.

Les voies du domaine public routier national ne sont pas incluses à ce jour dans la ZFE. Les choses ont un peu évolué avec une intention du préfet de les inclure contre l'avis de ces services. Il n'y a donc aucune garantie, qu'elle soit réellement incluse.

Enfin la taxation des véhicules lourds type SUV, grosses berlines ou 4x4 produisant pourtant de la pollution aux particules fines, n'est pas prévue.

Pour l'heure il y a encore beaucoup trop d'incertitude et nous vous proposons de sursoir à l'approbation de l'arrêté à l'instauration de la ZFE.

Mme Pawelski : L'Europe mais aussi le Conseil d'État somment l'État français d'agir contre le dérèglement climatique. L'Etat demande donc à un certain nombre de métropoles françaises, dont la nôtre, de mettre en place le dispositif de ZFE.

L'objectif affiché est de répondre à la problématique de la pollution atmosphérique, qui crée beaucoup de dégâts sur l'environnement et la santé. Nous souhaitons dire un mot sur les objectifs sous-jacents à ce dispositif, mais aussi ses limites et les enjeux qu'ils posent aux élus que nous sommes, avant de revenir sur les motifs de notre vote.

Nous ne pouvons qu'appuyer la nécessité d'apporter des réponses à cette problématique de la pollution atmosphérique qui crée beaucoup de dégâts sur la santé et l'environnement. C'est d'ailleurs l'un des principaux motifs de notre opposition au projet de Contournement-Est.

L'urgence est là : pour lutter contre le dérèglement climatique, agir pour la santé, il faut réduire les émissions de gaz à effets de serre, la pollution de l'air et la pollution sonore. Ce dispositif y répondra en partie.

Il n'y répondra qu'en partie en effet si certaines limites de ce projet ne sont pas prises en considération. Il y a un risque de développement d'un effet dit de contournement, c'est-à-dire que des personnes empruntant un véhicule motorisé non autorisés dans une ZFE effectuent un trajet plus long pour contourner le périmètre et dès lors, émettre davantage d'émissions polluantes. L'achat de véhicules neufs interrogent au regard de ce que deviendront les véhicules anciens, à l'heure où les ressources doivent être préservées et que l'Europe doit cesser d'exporter son bilan carbone vers d'autres territoires. La vignette Crit'air est par ailleurs imparfaite : un SUV neuf peut polluer davantage que certaines petites voitures plus anciennes qui seront interdites. Enfin, agir efficacement pour la planète et la santé ne doit pas reposer sur les seules épaules des individus.

Surtout, et c'était là pour partie le sens de la motion que nous avons présentée au début de ce conseil, opposer urgence sociale et urgence climatique, environnementale est une hypocrisie. Dans notre métropole, c'est particulièrement sur la rive-gauche, et donc aussi à St-Etienne-du-Rouvray, que les atteintes à l'environnement impactent le plus durement. Dans une ville populaire comme la nôtre, les plus modestes d'entre nous n'ont pas les moyens d'aller vivre dans un endroit où l'air serait plus respirable, ni de faire les travaux nécessaires pour améliorer l'efficacité thermique de leur logement, ni d'accéder à un système de soin.

De plus, ce serait un contre-sens d'interdire aux Stéphanaïses et aux Stéphanaïses d'utiliser leur voiture sans interdire aux véhicules les plus polluants d'emprunter les axes routiers structurants du territoire, principale source de pollution.

Face à ces enjeux, la métropole se trouve insuffisamment soutenue. Nous partageons les inquiétudes soulevées quant aux dispositifs financiers qui sont mis en œuvre par l'État pour accompagner les habitantes et les habitants. La question du reste à charge pour celles et ceux qui ne peuvent aujourd'hui se passer de leur véhicule motorisé nous interpelle.

Cependant, sur cette délibération qui consiste à repousser l'intégration de notre territoire communal à celui de la ZFE au 1er janvier 2023, nous nous abstenons. Nous ne voterons pas contre, puisque nous ne contestons pas un certain nombre d'éléments avancés dans cette délibération, nous venons de les appuyer. Mais nous ne voterons pas pour, puisque nous nous refusons à alimenter l'opposition entre urgence sociale et urgence environnementale.

Face à l'obligation faite à la métropole d'instaurer une ZFE, l'État a précisé qu'à partir du 1er janvier 2023 il reprendrait la main si notre territoire n'a pas agit. C'est dans ce contexte que la métropole a décidé de mettre en œuvre une application progressive de ce dispositif au cours de l'année prochaine. Cela est en effet une nécessité puisqu'il revient à la métropole de gérer les insuffisances des décisions prises par la majorité à l'Assemblée nationale pour répondre aux enjeux que nous avons soulevés. La métropole se procède par étape, non pas tant pour réduire l'usage des véhicules motorisés individuels - cela ne peut se faire complètement avant 2023 et par ailleurs les décisions prises depuis 2020 sont ambitieuses en la matière -, mais de jouer le rôle qui lui incombe d'information et de déploiements de dispositifs de soutien financier à destination des entreprises et des habitantes et habitants. À notre échelle, l'attente de moyens supplémentaires que pourrait accorder l'État ne nous paraît pas justifier le fait de repousser l'intégration de notre commune au sein de la ZFE, de 6 mois pour les particuliers et de 12 mois pour les entreprises, puisque sans ces moyens nous serions de toute façon contraints d'intégrer la ZFE.

Monsieur Vilela : Je voulais intervenir sur les ZFE qui excluent les véhicules les plus âgés et qui sont entrées maintenant en vigueur. Cela passe par une exclusion au niveau des camions puis cela viendra sur la question des véhicules.

Certes lutter contre la pollution en ville, c'est une nécessité, pourtant la ZFE n'est pas une bonne réponse. Faire peser le coût de la transition écologique sur l'ensemble des ménages, notamment les plus modestes, c'est une injustice. Un grand nombre de nos concitoyens n'ont tout simplement pas les moyens d'acquérir une voiture propre. Une des façons de combattre la pollution passe notamment par le développement des transports en commun propres notamment le train. Oui, développer le train, c'est bon pour la planète. Sur la question du fret ferroviaire, un député ici présent est intervenu auprès de l'État plusieurs fois et auprès du gouvernement pour connaître les décisions d'investissement sur le fret ferroviaire dans la période 2021-2024. Les investissements consentis de 5,2 millions d'euros sur la question du port ferroviaire de l'agglomération rouennaise et de 4,5 millions d'euros sur d'autres lignes, sont des investissements qui étaient nécessaires mais qui restent insuffisants. L'étude et la création d'une plateforme multimodale sur Oissel, sur la question notamment du Fret, est un élément intéressant mais cela reste insuffisant sur la question qu'est aujourd'hui le camion sur la route, la

pollution que cela engendre et les nuisances sonores que cela peut amener. Sur la question des trains TER normands et les trains du quotidien, je voudrais souligner ici l'immobilisme de Hervé Morin, président de Région sur les années qui précèdent et un peu sur ce qu'il a mis en place car cela s'est concrétisé par des suppressions de trains, par des arrêts qui sont supprimés, par des haltes et des gares qui se ferment, par des guichets qui sont fermés eux aussi et ça se concrétise aussi aujourd'hui par un projet de supprimer des contrôleurs à bord des trains sur des lignes Rouen-Dieppe et Rouen-Le Havre. On parlait notamment dans cette assemblée de l'importance d'avoir des humains pour s'occuper des usagers au quotidien et de pouvoir les aider dans leur voyage quotidien. Voilà le type de politique qui est décidée et mener par Hervé Morin et je pense en tout cas qu'il est important de combattre cette politique néfaste. Saint-Etienne-du-Rouvray a la chance d'être une des douze communes sur 71 à avoir une gare dans cette agglomération et sur cette gare il y a un certain nombre de problématiques : notamment une grille horaire qui ne satisfait pas du tout les Stéphanois-es ; notamment pas assez de trains aux heures de pointes ; notamment des problématiques d'accessibilités et d'informations des usagers qui restent insuffisantes ; notamment pas de trains le samedi qui desservent la gare de Saint-Etienne-du-Rouvray et aussi des manques sur la question des indicateurs des voies pour les gens qui se dirigent vers la zone de Rouen. Ces expressions de besoins de service public sont régulièrement portées notamment par une association SOS gares et par les élus communistes, ceux de la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray notamment au point de vue de la Métropole, mais aussi les élus communistes au sein du conseil régional. Il faut que soient pris en compte ces besoins de services ferroviaires qui sont exprimés par ces Stéphanois. S'imaginer vouloir combattre la pollution et le réchauffement climatique sans développement des transports en commun propres, c'est comme imaginer faire de l'écologie sans lutte des classes. Cela s'appelle du jardinage.

Monsieur Fontaine : Au nom de notre groupe écologiste, nous nous abstenons sur cette délibération car nous sommes favorables à la ZFE même si nous partageons énormément de choses dites par Léa Pawelski et Mathieu Vilela à l'instant. Mais la politique des petits pas et l'attente aujourd'hui face à l'urgence climatique, nous ne pouvons pas à chaque début de conseil municipal crier l'urgence climatique au nom de notre groupe et en même temps ne pas regarder toutes les avancées qui sont possibles. On l'a dit dès le début fin du mois, fin du monde, c'est extrêmement important mais quand il y a des possibilités d'avancer, il faut y aller.

Monsieur Wulfranc : C'est un sujet éminemment important parce qu'il touche à la vie du quotidien des gens, pas seulement notre commune puisque cette obligation touche 11 métropoles à l'échelle nationale, c'est-à-dire des millions de Français es et dès le départ la question du reste à charge a été posée. Reste à charge pour les ménages que de faire ce geste d'achat d'un véhicule propre pour se conformer aux normes de la ZFE. Dès le départ nous avons été aussi nombreux, avec nos collègues France insoumise et collègues socialistes, à indiquer que la lutte contre la pollution devait s'apprécier à l'aune de la capacité des personnes à investir dans ce véhicule propre et conforme aux normes de la ZFE. Cela a été la question qui a animé l'ensemble des débats déjà encore aiguisés par le rendu d'une commission d'enquête qui n'était pas portée par l'opposition de gauche mais par des élus de la majorité actuelle et des républicains qui indiquait très

clairement que la faculté qu'aurait l'application d'une ZFE d'être efficace sur le terrain dépendait d'une majoration très conséquente, on a parlé du doublement des aides de l'Etat permettant à tout à chacun de faire l'achat d'un véhicule propre. Or aujourd'hui rien n'a bougé dans le projet de loi de finances du gouvernement qui vient d'être présenté, aucune majoration des dispositifs existants bonus écologique ou prime à la conversion. Mais parlons essentiellement du bonus écologique qui n'a subi une quelconque majoration même minime vis-à-vis des ménages les plus modestes. Cela soulève toujours les mêmes critiques sur ce point, des alertes que portaient encore très récemment Gérard Leseul, député socialiste de Seine-Maritime. Nous en sommes au même point. Nous sommes confrontés à une majorité qui porte une mesure entachée d'un déficit de solidarité particulièrement préjudiciable. Pour en revenir à son application métropolitaine, nous avons des chiffres sur le nombre de véhicules qui vont être concernés. On parle de 25 000 véhicules environ qui devraient être changés par leur propriétaire. Même si ce n'est pas précisé dans cette présentation, il n'y a pas de sectorisation. On peut penser qu'à Bois-Guillaume on a forcément d'ores et déjà eu accès à des véhicules grosse cylindrée très électriques qu'à Saint-Etienne-du-Rouvray où on peut penser qu'on a quelques véhicules hors norme d'un nombre plus élevés. Il n'y a pas ces éléments mais on peut penser qu'une sectorisation plus fine permettrait de confirmer une approche différenciée selon les populations des territoires métropolitains. Ce n'est pas une petite question. J'ai regardé comme vous le premier véhicule électrique bas de gamme est une Dacia spring électrique. Elle est affichée à 16 990 € hors bonus. Avec le bonus qui est limité à 27 %, le prix d'achat tombe à 12 402 €. Si on y ajoute la prime de la Région faite par rapport au revenu des familles (même coefficient que l'ANAH), 2 500 € si on est une famille très modeste, le prix descend arrive à 9 900 €. Nous attendons potentiellement une aide de la Métropole de l'ordre de 1 000 à 1 500 €. Nous pourrions être à un coût résiduel de 9 000 € environ. Je considère que 9 000 € même à échéance de 2-3 ans pour provisionner et programmer un achat d'un nouveau véhicule, ce n'est pas donné à tout le monde. J'ai regardé la fiche technique de cette voiture, c'est la Trabant de l'Allemagne de l'est avant la chute du mur, la Trabant des pauvres. J'ai sorti aussi la fiche de la Renault Twingo électrique qui est à 21 350 €, bonus déduit elle tombe à 15 585 €. Tout ça pour dire que je trouve que cette décision abrupte est une décision qui dispose d'un déficit majeur en matière d'accompagnement social, source de discrimination sociale et territoriale. Tout cela pour une maturité locale un peu juste. Y aura-t-il aide ou pas de la Métropole ? Je partage totalement cette délibération conforme à l'esprit que nous défendons d'une politique solidairement durable et solidairement soutenable pour tout un chacun.

Madame Tessier : Nous sommes d'accord sur le principe que n'importe quel ménage, qu'il soit modeste ou de niveau moyen, n'a pas la capacité financière de sortir 10 000 € pour acheter un véhicule neuf dans les échéances annoncées. Nous sommes donc d'accord pour un report. Pour l'instant, nous n'avons pas beaucoup d'informations sur les aides qui vont être apportées et ce n'est pas possible de maintenir ce type de projet à des échéances aussi courtes.

Monsieur Cheron : Je suis embêté ce soir. Ce projet me choque, ça me met en colère en tant que personne de gauche. C'est un projet qui à mon sens est un vrai projet de droite qui va attaquer les plus précaires, les éloigner du centre-ville, les éloigner du service

public pour les éloigner encore plus potentiellement de l'emploi, les isoler. Quand j'entends finalement dire « Je suis pour le projet de ZFE ! » Dans ce conseil, ça me fait bizarre. Ce type de projet tel qu'il est porté, imposé par l'Etat, porté sur le territoire alors qu'il y a un problème de maturité des transports publics avec des problématiques d'emploi qui sont les nôtres. Cela me choque en termes de positionnement avec les valeurs qui sont les nôtres. Je ne suis pas sûr qu'on prenne le questionnement par le bon bout.

Monsieur Fontaine : Il ne faut pas être choqué que nous soyons favorables à la ZFE quand on voit l'état de la planète. Il ne faut pas être choqué que nous soyons favorables à des mesures parfois un peu radicales sur le plan de l'écologie quand on voit l'état de la planète. Il ne faut pas être choqué que nous soyons favorables à vraiment soutenir l'environnement quand on voit l'état de santé des habitants de l'agglomération. J'ai travaillé pendant cinq ans dans le développement économique et sur l'accompagnement de l'emploi de personnes en très très grande difficulté dans une commune dans le département voisin. Pas une personne sur les 4 000 que nous recevions chaque année dans mon équipe nous disaient « comment voulez vous que je fasse avec la voiture pour aller à Louviers ou à Rouen ? » On trouvait toujours une solution parce que d'abord le pauvre c'est le transport en commun, ce n'est pas sa voiture parce que les plus pauvres des pauvres, n'ont même pas de voiture. Là où nous devons avoir une grande priorité, c'est sur l'accessibilité aux transports en commun pour tous et là nous avons un combat commun. Le samedi gratuit à Rouen qui doit être de plus en plus généralisé, des investissements sur les transports en commun, des cartes pour les chômeurs encore plus nombreuses pour qu'ils puissent se déplacer et aller chercher du travail, là oui. Mais ne tapons pas sur une réforme, une ZFE qui est un peu imposée. Aujourd'hui, nous avons un enjeu environnemental dramatique que toutes les populations sont en train de prendre en plein face. Si nous ne réagissons pas d'une façon radicale comme nous le faisons et le soutenons sur le plan social depuis des décennies, maintenant c'est l'environnement sur lequel il faut être radical. Donc, c'est imparfait je le reconnais mais il faut avancer très vite là-dessus. Collectivement il faut que nous changions en accompagnant les plus modestes avant tout.

Monsieur Quint : Je suis d'accord d'avoir une politique durable et soutenable. Il y a quelques jours, à 7h du matin, j'ai pris la départementale pour me rendre en Basse-Normandie et j'ai remonté pendant 30 km une file ininterrompue de voitures qui se rendent en métropole pour venir travailler. Il doit y avoir 15 000 emplois sur la commune, nous n'avons pas 15 000 habitants qui y travaillent et ces travailleurs risquent d'avoir un problème à un moment donné avec cette ZFE, si elle est mal construite, pour se rendre au travail. Nous sommes en train de réunir toutes les conditions pour avoir, non pas des gilets jaunes, mais des gilets noirs, une montée du vote extrémiste. Nous sommes en train de créer ces conditions avec cet outil mal construit. J'ai une pensée pour les travailleuses qui sont les auxiliaires de vie sociale qui ont très peu de revenus avec des voitures en très mauvais état avec des horaires décalés qui se rendent dans des endroits dans l'agglomération où il n'y a pas de transport en commun. Je voulais souligner ces questions de l'accès à l'emploi pour les travailleurs.

Monsieur Quéruef : Je me suis exprimé sur les ZFE en début de Conseil municipal cependant je ne suis pas d'accord avec certains propos tenus notamment sur le fait que l'écologie doit être radicale. Je pense qu'il y a différentes formes d'écologie. Il y a en effet une écologie radicale, il y a une écologie libérale qui est vantée par nos gouvernements qui défendent depuis des années, notamment les années 70 avec les gouvernements de Reagan et de Thatcher, le néolibéralisme et qui aujourd'hui pour se donner une bonne image au vu de l'urgence climatique, nous parlent d'économie verte. Nous, ce que nous défendons, c'est un principe développé par un grand philosophe américain qui est Murray Bookchin qui a travaillé sur le municipalisme libertaire mais également sur l'écologie sociale, c'est-à-dire l'importance en effet de répondre à l'urgence climatique et à se soucier de la préservation de l'environnement sans oublier l'aspect social, sans oublier la justice sociale. Le problème de ce dispositif de ZFE, c'est qu'au delà d'aller dans une écologie libérale puisqu'on prône un secteur d'activité qu'est le véhicule électrique, on rentre surtout dans une écologie punitive et c'est toujours les mêmes classes de population qui sont pénalisées. A un moment donné, il faut s'interroger sur ce genre de véhicules. Si on se fie à ce que dégage les pots d'échappement, on peut taper sur les doigts de ceux qui construisent ou utilisent des véhicules qui roulent à l'essence ou au diesel. Mais si on s'intéresse particulièrement au parcours de vie d'un véhicule et notamment des véhicules électriques, on se rencontre que ce sont les véhicules qui polluent le plus, notamment concernant les batteries qui contiennent des matières dangereuses et principalement le lithium. En plus il y a une question sociale qui vient se poser puisqu'on sait que le lithium est une matière difficile à récupérer et qu'il y a utilisation dans les pays en développement d'une main d'œuvre qui concerne principalement la jeunesse voire même des enfants très jeunes. Ce n'est pas la vision que l'on a de l'écologie. On pense au-delà de bannir l'écologie punitive, qu'il faut surtout travailler avec les citoyens, prôner l'écocitoyenneté. Ce sont les gestes du quotidien qui ont une réelle influence sur ce qui va se passer dans l'avenir, les produits que l'on consomme, comment on fait attention à préserver les énergies par rapport à notre consommation d'eau. La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray se soucie de ce problème car cela fait déjà un moment que nous développons l'écocitoyenneté sur le territoire et que notre volonté et de la développer davantage. Je profite de cette prise de parole pour rappeler aux Stéphanois-es qu'il va se tenir en novembre un grand forum citoyen qui va aborder la question de la santé environnementale et plus précisément comment la préservation de l'environnement peut avoir une influence sur la santé mais aussi sur le porte monnaie. De fois l'écologie rime avec l'économie. On ne peut pas rentrer dans une forme de radicalisation de l'écologie parce qu'on va perdre une grande partie de la population. Il faut au contraire accompagner les citoyens et surtout que chacun de l'Etat jusqu'aux communes et que l'ensemble des citoyens soient conscients des risques que nous courrons si nous n'agissons pas et surtout que les gouvernements prennent leurs responsabilités et apportent leur soutien financier à tous les acteurs locaux pour que nous puissions aller dans ce sens.

Monsieur le maire : Pour la mettre au vote, je tiens à rappeler le sens de cette délibération. Nous avons pris acte d'un dispositif sur lequel il ne s'agit pas de dire qu'on est contre mais de dire qu'à l'heure actuelle les garanties sont insuffisantes pour que

notre population en particulier les personnes modestes et les travailleurs modestes puissent être aidés, accompagnés et soutenus financièrement par rapport à cela. J'ajouterai que nous avons une flotte de véhicules au niveau municipal. Dans quel crit'air vont-ils rentrer ? A quelle échéance devons-nous changer nos véhicules ? Comment serons-nous accompagner ? Est-ce que l'Etat a prévu des ressources particulières, des subventions, des dotations exceptionnelles aux collectivités locales pour changer l'ensemble de ces flottes de véhicules ? Nous n'en savons rien. Comme nous n'en savons rien, comme nous ne connaissons pas les garanties qui vont être données notamment au sein de la Métropole pour apporter aussi des aides supplémentaires aux citoyen·nes, je vous propose de sursoir à statuer sur cet engagement dans ce dispositif de ZFE. Donc un sursis à signer l'arrêté municipal. La proposition est claire soit vous êtes contre et vous souhaitez vous y engager dès maintenant, soit vous vous abstenez considérant qu'il faut trouver des équilibres politiques pour ne pas choquer à l'échelon métropolitain, soit vous votez pour cette délibération.

Madame Langlois : J'ai une question sur le sens du vote de la troisième proposition. On vote juste pour une meilleure indemnisation des véhicules ?

Monsieur le maire : Il y a un dispositif de ZFE qui s'inscrit dans la loi que les parlementaires ont décalé d'une année pour son application à janvier 2023. On se dit entre nous que les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui pour y rentrer y compris dans ce qui pourrait sembler être pris pour une marche forcée à l'échéance 2022. Pour le moment on veut encore appuyer sur la nécessité économique et sociale pour les populations notamment les plus modestes d'être plus soutenues financièrement sur cela.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 22 votes pour, 1 vote contre, 10 abstentions, 1 ne prend pas part au vote.

16 Affaires sportives - Subvention UNSS au collège Louise-Michel - Saison 2020-2021

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- La nécessité de maintenir une activité sportive au plus près des élèves,
- Que la ville, soutient la promotion du sport scolaire par la mise à disposition de créneaux au sein des équipements sportifs municipaux (gymnases et piscine) et par l'attribution d'une subvention qui représente un montant de 2,29 € par élève,

- Que ce soutien permet à chacun de se réaliser au cours de compétitions départementales, régionales voire nationales, par le biais de rencontres entre les élèves des classes, entre les établissements et les districts.

Décide :

- De verser une subvention de 160,30 € au Collège Louise-Michel pour l'année scolaire 2020/2021.

Précise que :

- Cette dépense sera imputée au budget 2021 prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

17 Affaires sportives - Subventions exceptionnelles aux associations

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les demandes de subventions des associations pour les accompagner dans leur projet,
- La demande de L'Agglo sub volley ball 76 désignée organisatrice de la Silver Nation League Women de volley assis, par la confédération européenne de paravolley, des 9, 10 et 11 juillet 221 à Petit-Couronne,
- La sollicitation de M. Moufid TALEB, Stéphanaï préparant une expédition en solitaire d'Est en Ouest du Groenland,
- La demande de Monsieur Prévost pour sa fille Louise jeune Stéphanaïse ayant intégré le Pôle espoir de tennis de table depuis l'an dernier,

Décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Agglo sud volley ball 76,
- D'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association Explorateur terrien,
- D'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'ALCL tennis de table.

Précise que :

- Ces dépenses seront imputées au budget 2021 de la ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

18 Vie associative - Subvention de fonctionnement

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Les demandes formulées par les associations

Décide :

- D'accorder les subventions de fonctionnement 2021 aux associations de la liste ci-dessous :

Associations	Demandes 2021 en euros
Amicale des apprentis SNCF	100
Amicale Champ de course	120
Amicale Saint Yon	120
Les Francas	500
CASI Rouen	6 006
Bugale an Noz	150
Gwez	150
Association familiale	850
CNL Départementale	120
UNAFAM	100
Pacific Vapeur Club	150
SOS Gare	250
ADCPG CATM	120

Précise que :

- Ces dépenses sont imputées au budget 2021 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

19 Vie associative - Subvention exceptionnelle - Institut d'histoire sociale Seine-Maritime

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Le travail de mémoire effectué et l'importance du souvenir.
- Les frais inhérents à la programmation des différentes animations.

Décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 euros à l'Institut d'histoire sociale Seine-Maritime.

Précise que :

- Ces dépenses sont imputées au budget 2021 de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

**20 Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse -
Continuité pédagogique en harpe à Sotteville-lès-Rouen - Soutien
financier**

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Que suite au départ de la professeure de harpe du Conservatoire à rayonnement communal et dans l'objectif de permettre la continuité pédagogique d'une élève, un accord a été passé entre une famille stéphanaise et la Ville,
- La ré-inscription de l'élève harpiste en 2021/2022 dans le cadre d'Unicité,
- Que la famille stéphanaise bénéficie de la tarification solidaire pour un montant annuel de 154,50 euros (cursus musique) versé à la Régie Unique,
- Qu'un accord nominatif s'applique entre le Conservatoire à rayonnement communal de Saint-Etienne-du-Rouvray et l'École municipale de musique et de danse de Sotteville-lès-Rouen pour l'ensemble du parcours de cette élève actuellement en fin de 2ème cycle et ce jusqu'à la validation de son Brevet d'Etudes Musicales. Par conséquent, la Ville sera redevable à la collectivité de Sotteville-lès-Rouen de la participation financière fixée par délibération, qui s'élève à 302 euros,

Décide :

- D'adopter la délibération proposée soit la prise en charge de la somme de **302 € (trois cents deux euros) à payer à la Ville de Sotteville-lès-Rouen**, sur présentation d'une facture.

Précise que :

- La dépense est imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

21 Conservatoire à rayonnement communal - Convention de partenariat avec l'Institut national des sciences appliquées

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que :

- La Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray possède une convention d'accueil au Conservatoire à rayonnement communal pour 20 étudiants de l'INSA désirant valider des unités de valeurs au sein de la section « musique-études instrument » dans le cadre de leur cursus général d'études,
- La dernière convention de partenariat avec l'INSA a expirée,

Décide :

- De renouveler la convention de partenariat de l'INSA pour 2021-2022.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention susmentionnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

22 Rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville année 2020 - Avis

Sur le rapport de Monsieur Bénard Edouard

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Considérant que :

- Le rapport annexé retrace les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers en géographie prioritaire au titre de l'année écoulée,
- Le rapport spécifie les actions inscrites au protocole d'engagements renforcés et réciproques de 2019-2022,
- Le projet de rapport élaboré par la commune est soumis pour avis, le cas échéant, au conseil communautaire et aux conseils citoyens,
- Les contributions et délibérations du conseil communautaire, des conseils citoyens et, le cas échéant, de toute autre partie signataire du contrat de ville, sont annexées au projet de rapport sous la forme d'un avis.

Décide :

- D'émettre un avis favorable au rapport annexé sur la mise en œuvre de la politique de la ville pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

23 Petite enfance - Convention d'habilitation informatique entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements d'accueils de la petite enfance, aux Relais assistants maternels et aux accueils de loisirs

Sur le rapport de Madame Renaux Murielle

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- Qu'il convient d'établir une convention avec la Caisse d'allocations familiales visant à la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements de la petite enfance et aux accueils de loisirs et à l'habilitation informatique des agents municipaux en charge de la mise à jour des informations,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation informatique avec la Caisse d'allocations familiales, ainsi que ses annexes.

Monsieur le maire : c'est une délibération importante parce que cela fait l'objet d'un engagement du mandat municipal que de simplifier la vie des familles notamment en

créant un partenariat avec la Caf comme un dispositif de guichet unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

24 Atelier santé ville - Adhésion au réseau santé précarité

Sur le rapport de Madame Rodriguez Marie-Pierre

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- L'article 17 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé qui modifie l'article L 1111-2 du Code général des collectivités territoriales pour ajouter "la promotion de la santé" parmi les missions auxquelles ces dernières concourent avec l'État,
- La délibération n°2019-12-12-53 du Conseil municipal du 12 décembre 2019 relative au Contrat local de santé 2020-2022, la prolongation du contrat de ville et l'adoption d'un protocole d'engagements réciproques et renforcés.

Considérant :

- Qu'il existe de fortes inégalités en matière d'état de santé et d'accès aux soins sur le territoire de Saint-Étienne-du-Rouvray, notamment sur les territoires relevant du contrat de ville,
- Que le Réseau santé précarité mène des actions en faveur de la réduction des inégalités d'accès aux soins sur notre territoire,
- Que les actions et orientations proposées au titre de l'année 2022 correspondent aux orientations municipales en matière de santé et d'action sociale,

Décide :

- D'adhérer au Réseau santé précarité de la Métropole Rouen Normandie,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le formulaire d'adhésion à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire
Joachim Moyse



Les Adjoints

Les Conseillers municipaux délégués

Les Conseillers municipaux